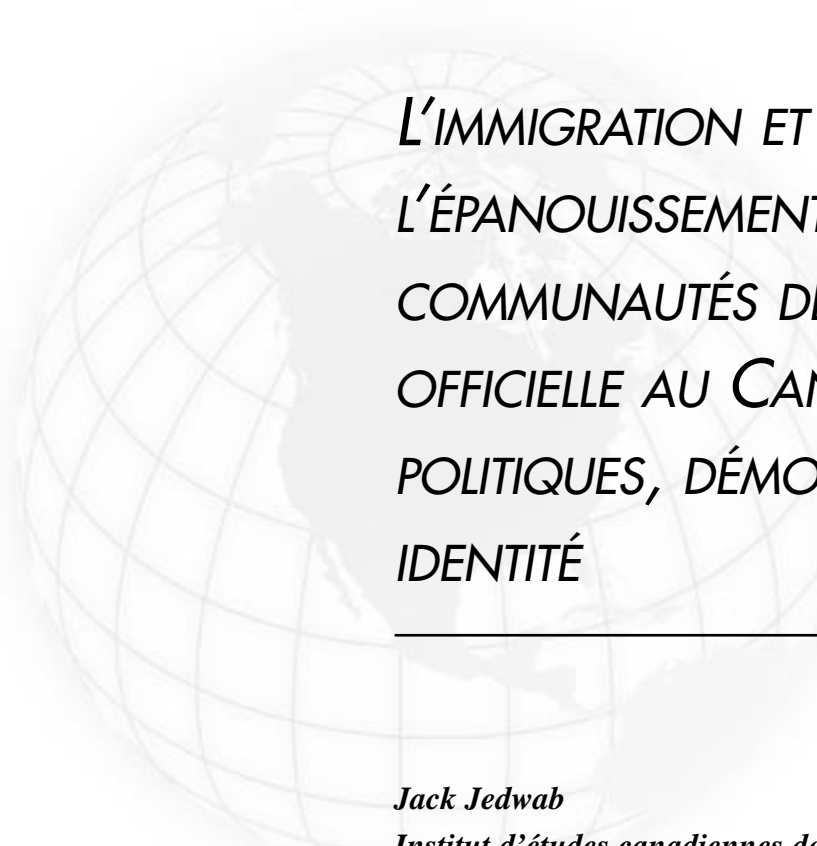


*L'IMMIGRATION ET
L'ÉPANOUISSEMENT DES
COMMUNAUTÉS DE LANGUE
OFFICIELLE AU CANADA :
POLITIQUES, DÉMOGRAPHIE ET
IDENTITÉ*



Jack Jedwab est le directeur général de l'Association d'études canadiennes. De 1994 à 1998, il fut directeur général du Congrès juif canadien pour la région du Québec. M. Jedwab détient un doctorat en histoire du Québec de l'Université Concordia et donne actuellement un cours intitulé *Canada's Official Language Minorities: History and Demography* (minorités de langue officielle au Canada : histoire et démographie) à l'Institut d'études canadiennes de McGill.





*L'IMMIGRATION ET
L'ÉPANOUISSEMENT DES
COMMUNAUTÉS DE LANGUE
OFFICIELLE AU CANADA :
POLITIQUES, DÉMOGRAPHIE ET
IDENTITÉ*

*Jack Jedwab
Institut d'études canadiennes de McGill*



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
I. INTRODUCTION	3
A. Définition des enjeux	3
II. POLITIQUES EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES ET D'IMMIGRATION AU CANADA	7
A. Langues officielles	7
1. Définition de l'épanouissement linguistique	7
B. Politique du Canada en matière d'immigration	9
C. Langues officielles et immigration : recouvrements des politiques	10
1. Plans d'action de CIC en matière de langues officielles	12
D. Accords fédéraux-provinciaux en matière d'immigration	13
1. Accords en matière d'immigration entre le Canada et le Québec	14
2. Autres accords en matière d'immigration	16
E. Diffusion d'information	16
1. Le Canada	16
2. Le Québec	18
Discussion/Incidence sur les politiques	19
III. LES FRANCOPHONES AU CANADA	21
A. Les immigrants et la démographie des communautés de langue officielle	21
1. Connaissance des langues officielles chez les immigrants	21
2. Première langue officielle parlée/Contact initial	25
3. Langue maternelle	26
4. Répartition hors Québec	28
5. Enracinement	29
B. Immigration francophone : Attraction et recrutement	31
1. Pays sources	31
2. Le Canada par rapport aux États-Unis	33
3. Catégories d'immigrants	34
C. Intégration et adaptation	36
1. Le Canada	36
2. Le Québec	37
3. Les communautés minoritaires francophones	39

D. Les institutions	41
1. Organismes nationaux	41
2. Éducation	43
3. Pluralisme	45
E. Mobilité	48
1. Emploi et revenu	48
2. Transfert linguistique	53
3. Migration interprovinciale	54
Discussion/Incidence sur les politiques	56

IV. LES ANGLOPHONES AU QUÉBEC :

IMMIGRATION ET ÉPANOUISSEMENT	59
A. Immigration et démographie	59
1. Connaissance des langues officielles	60
2. Langue maternelle/Première langue officielle parlée/Enracinement	61
3. Répartition : Montréal et le reste du Québec	62
4. Catégories d'immigrants	62
5. Origines	63
B. Mobilité	65
1. Emploi et revenu	65
2. Transfert linguistique	65
3. Migration interprovinciale	65
4. Le rôle de la communauté dans l'intégration et la rétention des immigrants ..	67
C. Les plans d'action de CIC et les anglophones au Québec	67
Discussion/Incidence sur les politiques	68

V. CONCLUSION 69 |

RECOMMANDATIONS 71 |

BIBLIOGRAPHIE 73 |

TABLEAUX

1. Connaissance des langues officielles chez les immigrants à leur arrivée au Canada, 1991-1995 et 1996-2000	21
2. Immigration totale au Canada, selon la connaissance des langues officielles à l'arrivée, jusqu'à 1996	22
3. Connaissance des langues officielles chez les immigrants à leur arrivée dans certaines provinces, de 1996 à 1999	22
4. Connaissance du français seulement chez les immigrants à leur arrivée dans certaines provinces, jusqu'à 1996	24
5. Connaissance du français et de l'anglais chez les immigrants à leur arrivée dans certaines provinces, jusqu'à 1996	24
6. Nombre total d'immigrants au Canada (en milliers) selon la première langue officielle parlée à leur arrivée, jusqu'à 1996	25
7. Immigration par langue maternelle (français), Canada et certaines provinces, jusqu'à 1996 ..	27
8. Lieu de naissance des francophones de langue maternelle dans les provinces du Canada, 1996	30
9. Lieu de naissance des francophones de langue maternelle dans quelques grandes villes canadiennes, 1996	30
10. Nombre d'immigrants par pays ou continent d'origine au Canada, au Québec, en Ontario et dans les autres provinces combinées, 1996	32
11. Immigrants en provenance de l'Afrique du Nord, de la France et d'Haïti, vers les États-Unis et le Canada (Québec et le reste du Canada), 1991 à 1996	34
12. Langue parlée à la maison par les immigrants aux États-Unis âgés de 5 ans et plus, 1980 et 1990	34
13. Immigrants ne connaissant que le français, par catégorie d'immigrants, exprimé en nombre et en pourcentage de l'immigration totale, de 1996 à 1999	35
14. Immigrants déclarant connaître le français seulement et le français et l'anglais, par catégorie d'immigrants, exprimé en nombre et en pourcentage de l'immigration totale, 2000	35
15. Services qu'on n'a pu obtenir en français	39
16. Conditions socio-économiques des contribuables immigrants de 18 ans et plus à leur arrivée, selon le nombre d'années écoulées depuis leur arrivée et leur connaissance des langues officielles, 1995	50
17. Pourcentage de contribuables immigrants de 18 ans et plus à leur arrivée ayant déclaré toucher des prestations d'assurance-chômage, selon le nombre d'années écoulées depuis leur arrivée et leur connaissance des langues officielles, 1995	50
18. Revenu d'emploi moyen des contribuables immigrants de 18 ans et plus à leur arrivée, selon le nombre d'années écoulées depuis leur arrivée et leur connaissance des langues officielles, 1995	50

19. Immigrants dont la langue maternelle et la langue parlée à la maison est le français, dans certaines provinces, jusqu'à 1996	.52
20. Transferts linguistiques chez les immigrants francophones, selon la région d'origine	.54
21. Mobilité interprovinciale chez les immigrants, selon leur connaissance des langues officielles et par province à l'arrivée, de 1980 à 1995	.55
22. Nombre d'immigrants au Québec, selon leur connaissance des langues officielles, jusqu'à 1996	.60
23. Connaissance de l'anglais seulement et du français et de l'anglais chez les immigrants à leur arrivée au Québec, 1991-1995 et 1996-2000	.61
24. Nombre et pourcentage d'immigrants dont l'anglais est la première langue officielle parlée, au Québec, jusqu'à 1996	.61
25. Anglophones selon la langue maternelle et la première langue officielle parlée, au Québec, 1996	.61
26. Répartition des immigrants de langue maternelle anglaise au Québec, à Montréal et dans le reste du Québec, jusqu'à 1996	.63
27. Catégories d'immigrants, selon leur connaissance des langues officielles, au Québec, de 1996 à 2000	.63
28. Personnes déclarant appartenir à une minorité visible et être de langue maternelle anglaise, au Québec, 1996	.64
29. L'étendue et la qualité de l'enseignement de la langue française que vous avez reçu vous ont-elles préparé à réussir au Québec ?	.65
30. Transferts linguistiques de l'anglais langue maternelle au français comme langue parlée à la maison, chez les immigrants, jusqu'à 1996	.66
31. Principales raisons invoquées par les anglophones du Québec, immigrants et non immigrants, pour décider éventuellement de déménager dans une autre province	.66

SOMMAIRE

En ce début du XXI^e siècle, l'immigration est le facteur qui contribue le plus à la croissance réelle de la population canadienne. Elle a une grande importance pour l'équilibre démographique du pays et l'avenir de la dualité linguistique. Par exemple, environ la moitié de la croissance de la population des quinze dernières années est attribuable à l'immigration.

Traditionnellement, l'immigration a contribué à alimenter la population anglophone, tandis que la croissance de la population francophone a surtout été le fruit de l'accroissement naturel. Mais avec la chute du taux de natalité survenu chez les francophones vers le début des années 1960, l'immigration a désormais pris de l'importance pour la croissance de la population francophone aussi. Les initiatives du gouvernement du Québec qui ont suivi sont un exemple de comment une politique de l'immigration peut favoriser l'épanouissement démographique des collectivités linguistiques : de 1968 à 1999, la province a accueilli quelque 310 000 immigrants francophones.

Dans son discours du Trône du 21 janvier 2001, le gouvernement affirmait que « la dualité linguistique du Canada est au cœur de notre identité canadienne et constitue un élément clé de notre société dynamique ». Si le gouvernement veut réaliser son engagement à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle, il est nécessaire qu'il trouve des façons de faire en sorte que ces communautés, surtout les communautés francophones hors Québec, profitent des avantages démographiques et sociaux découlant de l'immigration.

Certaines données font ressortir un écart important entre le nombre d'immigrants francophones et le nombre d'immigrants anglophones : 3,6 % des immigrants ne parlant que le français, contre 78,8 % des immigrants ne parlant que l'anglais. La récente hausse du pourcentage d'immigrants ne parlant que le

français à leur arrivée au Canada est attribuable au recrutement d'immigrants francophones de la part du gouvernement québécois. Contrairement au Québec, le gouvernement fédéral ne prend aucune mesure directe pour recruter des immigrants francophones à l'étranger. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pourrait en faire beaucoup plus à cet égard : le ministère devrait établir des cibles afin d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent ailleurs qu'au Québec et évaluer chaque année les progrès réalisés. Les règlements et politiques gouvernementaux devraient contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

La situation des communautés anglophones du Québec est différente. Si l'immigration a contribué à leur croissance, elles sont affligées par un taux très défavorable de migration interprovinciale, ce qui s'est traduit par un important déclin de leur population entre 1971 et 1986. La plupart des immigrants anglophones s'établissent à Montréal, où la communauté anglophone est multi-ethnique. La rétention des nouveaux arrivants constitue le principal défi auquel les communautés anglophones sont confrontées. Il importe de donner aux organisations communautaires les moyens de contrer le phénomène de forte migration interprovinciale en créant chez les immigrants un sentiment d'appartenance à la communauté.

Les communautés de langue officielle éprouvent par ailleurs des problèmes sur le plan de l'établissement et de l'intégration. Exception faite des anglophones de Montréal, ces communautés n'ont bien souvent pas les ressources qu'il faut pour se doter des institutions et des structures nécessaires pour aider les immigrants à s'adapter à leur nouvel environnement.

Il faut sans contredit trouver le moyen de joindre les immigrants francophones hors Québec qui ne savent peut-être pas qu'il existe des

institutions francophones et que de nombreux services sont offerts en français. L'intégration est un processus à deux sens qui implique un changement d'identité tant pour les nouveaux arrivants que pour la communauté d'accueil.

La présente étude fait des recommandations qui relèvent des domaines clés suivants : politiques et principes; recrutement et promotion; établissement et intégration. Parmi les recommandations les plus importantes, on retrouve :

- Le gouvernement fédéral devrait adopter une **approche intégrée** et, avec le concours des communautés visées, élaborer et mettre en œuvre des objectifs, règlements et politiques visant le ressourcement démographique des communautés de langue officielle.

- Il faut élaborer une stratégie visant le **recrutement d'immigrants francophones**; il est nécessaire d'établir des cibles afin d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent dans des communautés de langue officielle et d'évaluer chaque année les progrès réalisés.
- Pour que les communautés de langue officielle puissent jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit d'attirer les immigrants chez eux, de les **accueillir** et de les aider à **s'intégrer à la société canadienne**, il leur faut l'appui du gouvernement fédéral à toutes les phases du processus, soit de la planification à l'établissement et l'intégration.

I. INTRODUCTION

A. Définition des enjeux

L'immigration a une grande importance pour l'équilibre démographique du pays et l'avenir de la dualité linguistique; environ la moitié de la croissance de la population des quinze dernières années est attribuable à l'immigration. Si le gouvernement veut réaliser son engagement à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle, il est nécessaire qu'il trouve des façons de faire en sorte que ces communautés, surtout les communautés francophones hors Québec, profitent des avantages démographiques et sociaux découlant de l'immigration.

Il y a près de quinze ans, le gouvernement du Canada adoptait une loi qui réaffirmait que la dualité linguistique est bel et bien un élément fondamental de l'identité canadienne. En effet, avec la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Plus récemment, dans son discours du Trône du 21 janvier 2001, le gouvernement affirmait que « la dualité linguistique du Canada est au cœur de notre identité canadienne et constitue un élément clé de notre société dynamique ». Diverses mesures ont été adoptées depuis afin d'appuyer la réalisation de cet engagement, par exemple, l'accord Canada-Québec sur l'immigration. Par contre, on s'est peu penché sur l'incidence que pourrait avoir sur ces communautés l'un des facteurs ayant les répercussions les plus importantes sur la population canadienne ces dernières décennies : l'immigration. La présente étude examine les répercussions que peut avoir l'immigration sur la protection et la promotion de la dualité linguistique. Plus précisément, elle examine l'influence que l'immigration peut avoir

sur le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle, en plus de faire des recommandations visant à contribuer à soutenir ces dernières.

Depuis 1867, le Canada a accueilli plus de 14 millions d'immigrants. Au fil de notre histoire, ces immigrants et leurs descendants ont contribué à la croissance de l'économie canadienne, ainsi qu'au développement social et culturel du pays. Ils ont aidé à tisser notre identité collective. Cela demeure vrai aujourd'hui. En ce début du XXI^e siècle, l'immigration est le facteur qui contribue le plus à la croissance réelle de la population canadienne. La croissance future de la population dépendra de plus en plus de l'immigration (Statistique Canada, mars 2001).

Jusqu'aux années 1960, les personnes d'origine britannique et française formaient la grande majorité de la population canadienne, les francophones étant très fortement concentrés au Québec et les anglophones constituant la grande majorité des habitants du reste du pays. Cependant, l'arrivée d'immigrants en provenance de diverses parties du monde avait déjà commencé à changer le visage du Canada.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (la Commission) a noté qu'en 1881, les nouveaux arrivants d'origine autre que britannique ou française constituaient 11 % de la population canadienne et qu'en 1961, ils en représentaient 26 %. Les commissaires ont prédit que les membres des « autres groupes ethniques » pourraient éventuellement constituer la majorité de la population canadienne.

La plupart des immigrants ont adopté l'anglais plutôt que le français après leur arrivée au Canada, ce qui a fortement contribué à l'épanouissement de la communauté anglophone. Bien que la Commission ait reconnu l'importance de l'immigration pour la croissance de la population canadienne, elle observe dans son

rapport (1969) que cette croissance disproportionnée pourrait se traduire par un déclin du pourcentage de la population francophone au Canada. Cependant, la Commission a proposé peu de mesures visant la préservation du fait français, surtout hors Québec.

Dans les décennies qui ont suivi les travaux de la Commission, l'immigration a continué de contribuer à la revitalisation de la société canadienne, mais son incidence a continué de se faire surtout sentir dans la communauté anglophone. Aujourd'hui, le Canada compte près de cinq millions d'immigrants; quelque 3,8 millions d'entre eux parlent uniquement l'anglais, environ 180 000 parlent uniquement le français et près de 600 000 parlent les deux langues officielles. Pour chaque immigrant dont la langue maternelle est le français, il y en a dix dont la langue maternelle est l'anglais.

Pour cette raison et d'autres, dont la chute du taux de natalité chez les francophones depuis 1960, de nombreux Canadiens et Canadiennes n'envisagent pas avec grand optimisme l'avenir de la langue française. Selon un sondage, environ 83 % des répondants francophones ne croient pas que la langue et la culture françaises aient un avenir assuré à l'extérieur du Québec. Quelque 53 % des Canadiens de langue anglaise partagent cette opinion, de même que la majorité des immigrants (Environics, 2000).

Un certain nombre de facteurs peuvent influencer sur l'épanouissement démographique d'une collectivité, dont la fertilité, le taux de mortalité, la migration (immigration, émigration et migration interprovinciale) et la mobilité linguistique (la perte de la langue maternelle ou l'acquisition de nouvelles langues). Dans son *Rapport annuel 1988*, le Commissaire aux langues officielles observe que, malgré le fait que la croissance démographique du Canada dépende de plus en plus de l'immigration, les décideurs ont rarement évalué l'incidence de cette dernière sur l'épanouissement démographique des

minorités de langue officielle du pays (Commissaire aux langues officielles, 1989).

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) souligne régulièrement que le pays profite des compétences et de l'expérience diversifiées des immigrants. L'ex-ministre de l'Immigration, Elinor Caplan, a observé à juste titre que les immigrants « sont une source essentielle de capital humain contribuant à l'essor de notre économie et à l'épanouissement de nos collectivités » (CIC, novembre 1999).

Sa politique d'immigration peut-elle aider le Canada à actualiser son engagement réglementaire à **appuyer la dualité linguistique** et à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle ? La présente étude évalue les mesures en matière d'immigration en place pour veiller à la réalisation de cet engagement et soutenir ces communautés, ainsi que le potentiel de convergence des objectifs en matière de langue et en matière d'immigration.

Qu'est-ce que le gouvernement peut faire pour encourager les immigrants à s'installer dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les aider à s'y établir ? À quels obstacles ces immigrants font-ils face au plan de l'emploi ? Y a-t-il des failles dans les services gouvernementaux s'adressant aux immigrants et dans la formation qui leur est offerte ? De quelle façon les communautés minoritaires ont-elles accueilli les nouveaux arrivants jusqu'à maintenant, et peuvent-elles en faire davantage pour les aider à participer pleinement à la société canadienne ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles la présente étude tente de répondre.

De nombreuses sources ont été consultées pour effectuer cette étude, soit des documents des gouvernements fédéral et provinciaux (notamment Citoyenneté et Immigration Canada et Patrimoine canadien), des rapports produits par les communautés de langue officielle et les

organismes les représentant, des comptes rendus de recherche sur l'immigration et les langues officielles, des rapports sur des consultations auprès d'immigrants au sein des communautés de langue officielle, des sondages effectués dans les

communautés et des données tirées de la Base de données longitudinales sur les immigrants de Citoyenneté et Immigration Canada et de Statistique Canada.

II. POLITIQUES EN MATIÈRE DE LANGUES OFFICIELLES ET D'IMMIGRATION AU CANADA

A. Langues officielles

En 1969, le gouvernement fédéral a adopté la première *Loi sur les langues officielles* du Canada (la *Loi*). En vertu de la *Loi*, le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et elles ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. L'objet de la *Loi* est énoncé à l'article 2 : assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité des droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales.

En 1988, le gouvernement fédéral a renforcé les mesures pour venir en aide aux minorités de langue officielle du pays en adoptant la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Cette nouvelle *Loi*, rédigée en termes novateurs, allait bien au-delà de la précédente. La partie VII de la *Loi* de 1988 stipule ce qui suit à l'article 41 : « Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. »

Promouvoir la dualité linguistique, en général, et favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, en particulier, exige la collaboration de tous les ministères et organismes fédéraux. En ce qui a trait à ce dernier objectif, l'épanouissement démographique des communautés de langue officielle en situation minoritaire constitue un élément essentiel du développement et de la croissance des communautés francophones et anglophones minoritaires du Canada (Commissaire aux langues officielles, 1989).

Tel que mentionné auparavant, il est dit sans équivoque dans le discours du Trône de janvier 2001 que « la dualité linguistique du Canada est au cœur de notre identité canadienne et constitue

un élément clé de notre société dynamique ». Et l'on ajoute :

La protection et la promotion de nos deux langues officielles sont une priorité du gouvernement, d'un océan à l'autre. Le gouvernement renouvellera son engagement à l'égard des communautés minoritaires de langue officielle viables et du renforcement de la culture et de la langue françaises, tout en mobilisant ses efforts pour que tous les Canadiens puissent communiquer avec le gouvernement dans la langue officielle de leur choix (discours du Trône ouvrant la première session de la 37^e législature du Canada).

Le gouvernement fédéral s'est engagé à appuyer le développement et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle.

1. Définition de l'épanouissement linguistique

La définition et l'incidence législative du concept d'épanouissement ont engendré certains débats. À la lumière des débats parlementaires qui ont eu lieu pendant la période où la notion d'épanouissement a été intégrée à la *Loi sur les langues officielles*, on a l'impression que l'application du concept devait être souple et tenir compte de l'évolution de la situation des communautés de langue officielle. L'interprétation qu'en fait le système judiciaire canadien porte à penser que le législateur a voulu qu'on en fasse une vaste application.

On évalue souvent l'épanouissement linguistique d'une communauté selon sa situation démographique, plus précisément selon l'évolution du nombre de membres d'un groupe et/ou de son pourcentage par rapport à

l'ensemble de la population d'un territoire défini (ville, province ou pays) et le degré de transfert linguistique. Même si le gouvernement joue un rôle fondamental par rapport au soutien des institutions d'une communauté, il ne peut intervenir que de façon limitée pour stimuler l'épanouissement démographique. Comme le note Simon Langlois, réduire l'importance du facteur démographique dans l'examen de la question de l'épanouissement serait une grave erreur (Langlois, 2000).

D'autres chercheurs ont souligné par contre l'importance des facteurs non démographiques de l'épanouissement. Il y a une corrélation manifeste entre les aspects démographiques et non démographiques de la vie communautaire, autrement dit, entre les dimensions quantitatives et qualitatives de l'épanouissement (O'Keefe, 1998). Quelles sont les conditions optimales qui doivent être présentes pour que les communautés de langue officielle puissent s'épanouir ?

Landry, Allard et Bourhis (1995) ont établi les critères suivants afin de déterminer si les conditions nécessaires sont présentes pour qu'une communauté donnée s'épanouisse.

- 1) le statut – qui est lié à un ensemble de variables de prestige (p. ex., économique, social, socio-historique, linguistique);
- 2) la démographie – qui est liée au nombre de membres d'un groupe et à leur répartition;
- 3) le soutien institutionnel – qui renvoie à la mesure dans laquelle un groupe linguistique est représenté de façon formelle et informelle dans les diverses institutions d'un pays, d'une région ou d'une communauté.

Si ces facteurs constituent la somme de tous les éléments caractérisant aujourd'hui l'épanouissement, la logique veut que le gouvernement oriente ses efforts en ce sens s'il veut atteindre cet objectif. La capacité organisationnelle ou institutionnelle du groupe

sous-tend ces facteurs – c'est-à-dire que son niveau d'intégralité institutionnelle est jugé comme un facteur essentiel au bien-être de la communauté.

La croissance naturelle, la migration et le maintien ou la perte de la langue sont des aspects fondamentaux des changements démographiques. Dans le cas de nombreux francophones hors Québec, le transfert linguistique est le principal facteur menaçant l'épanouissement. Par contre, l'assimilation n'est pas la principale menace à l'épanouissement démographique des communautés anglophones du Québec. Il s'agit plutôt du taux très défavorable de la migration interprovinciale, qui s'est traduit par un important déclin de leur population entre 1971 et 1986. Les communautés de langue officielle peuvent donc donner à la notion d'épanouissement une définition très différente selon leurs circonstances respectives. Les conditions préalables à l'épanouissement chez un Montréalais anglophone et chez un Gaspésien anglophone divergeront très probablement. Les mesures nécessaires pour soutenir l'épanouissement peuvent être très différentes à Moncton et à St-Boniface. En fait, la situation d'une communauté linguistique peut donner lieu à plusieurs interprétations de l'épanouissement linguistique et nécessiter diverses solutions pour atteindre ce but.

L'immigration et la migration interprovinciale peuvent être déterminantes pour la situation démographique d'une communauté donnée. D'après Maurice Beaudin, l'immigration n'a pas avantagé les francophones à l'extérieur du Québec. Celui-ci note qu'au cours des quinze dernières années, environ 3 % des immigrants arrivés au Canada avaient le français comme langue maternelle et que 82 % de ces immigrants se sont installés au Québec (Beaudin, 1998).

B. Politique du Canada en matière d'immigration

D'un point de vue historique, l'objectif de la politique d'immigration du Canada était de promouvoir la croissance de la population. Cette politique sélective était étroitement liée à la capacité d'absorption de l'économie. Pendant la première moitié du XX^e siècle, l'immigration ne visait pas à modifier le caractère fondamental de la population canadienne puisque l'immigration européenne était favorisée et que des restrictions étaient toujours imposées à l'immigration asiatique. En fait, la politique d'immigration avait des objectifs ethniques et économiques assez clairs (Green et Green, 1999).

En 1962, le gouvernement du Canada a retiré les aspects discriminatoires de sa politique d'immigration. À partir de ce moment, l'entrée au pays s'est fondée sur des facteurs tels que les études et/ou autres habiletés plutôt que sur la nationalité du candidat. Cette décision a entraîné l'augmentation considérable du nombre de pays sources d'immigrants venant s'installer au Canada. Depuis 1966, avec la fusion du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et du ministère de la Main-d'œuvre qui créa le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le niveau d'immigration et la composition des cohortes sont liés aux besoins du marché du travail.

En 1967, un système de sélection (ou système de points d'appréciation) a été introduit comme mesure importante pour limiter les pouvoirs discrétionnaires des agents d'immigration et leur fournir des lignes directrices explicites. La *Loi sur l'immigration* du Canada définissait trois objectifs stratégiques principaux : i) faciliter la réunion au Canada des citoyens canadiens et résidents permanents avec leurs proches parents de l'étranger; ii) remplir, envers les réfugiés, les obligations imposées au Canada par le droit international et continuer à faire honneur à la

tradition humanitaire du pays; iii) stimuler le développement d'une économie florissante et concourir à assurer la prospérité de toutes les régions du pays.

Bien que l'immigration ait une profonde incidence sur les réalités démographiques, le groupe consultatif sur la révision de la législation sur l'immigration (CIC, janvier 1997) constate que le Canada n'a aucune politique démographique. Dans le cas des communautés de langue officielle, il n'y a aucun objectif démographique réel lié à la présence d'immigrants. Alors que le Québec, qui est la seule province dotée du pouvoir de sélectionner des immigrants, s'est donné des objectifs démographiques pour l'immigration, ailleurs au Canada l'absence de critères permettant de mesurer la contribution de l'immigration aux objectifs de la population rend une telle évaluation difficile.

La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, qui a obtenu la sanction royale en novembre 2001, a entre autres pour objet :

- de permettre au Canada de retirer de l'immigration le maximum d'avantages sociaux, culturels et économiques;
- d'enrichir et de renforcer le tissu social et culturel du Canada dans le respect de son caractère fédéral, bilingue et multiculturel;
- de favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et de faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration;
- de promouvoir l'intégration des résidents permanents au Canada, compte tenu du fait que cette intégration suppose des obligations pour les nouveaux arrivants et pour la société canadienne.

CIC décrit ainsi les responsabilités des immigrants :

- obéir aux lois canadiennes;
- participer au processus démocratique du Canada;
- respecter les droits et libertés des autres;
- respecter la dualité linguistique et le patrimoine multiculturel du Canada.

La politique d'immigration a pour objet, entre autres, de renforcer le tissu social et culturel du Canada.

Parmi les principaux défis nationaux définis récemment par CIC, citons entre autres :

- veiller à ce que toutes les régions du Canada profitent des avantages découlant de l'immigration;
- éliminer les obstacles à l'établissement et à l'intégration.

D'un point de vue économique, CIC perçoit l'immigration comme un moyen d'augmenter la population et de modifier la répartition de sa structure par âge. L'objectif à long terme de la politique semble être d'utiliser l'immigration pour rendre la main-d'œuvre canadienne plus compétente et plus souple. Cet objectif a fait l'objet de récents débats entourant la modification du système de points. Certains soutiennent que la politique d'immigration n'est pas toujours un bon outil pour atteindre un tel objectif. Compte tenu du profil des personnes qui s'établissent au Canada, ils se demandent, entre autres, si l'immigration contemporaine compense le vieillissement de la population.

C. Langues officielles et immigration : recoupements des politiques

La politique d'immigration du Canada n'a peut-être pas d'objectifs démographiques explicites, mais elle a une énorme incidence sur la démographie des communautés de langue officielle. Le recoupement le plus évident entre les deux politiques est peut-être le fait que l'un des objectifs de CIC est « d'enrichir et de renforcer le tissu social et culturel du Canada dans le respect de son caractère fédéral, bilingue et multiculturel » (Canada, novembre 2001). Cet objectif est compatible avec celui de Patrimoine canadien de voir à « la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada » (Canada, juin 1995).

Par ailleurs, la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* comporte un objet en matière d'immigration qui se rapporte directement aux communautés de langue officielle :

3(1)(b.1) de favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada.

Et les dispositions suivantes ont été ajoutées relativement à la mise en œuvre de la nouvelle loi :

3(3)d) d'assurer que les décisions prises en vertu de la présente loi sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment en ce qui touche les principes, d'une part, d'égalité et de protection contre la discrimination et, d'autre part, d'égalité du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada.

3(3)e) de soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à favoriser l'épanouissement de minorités

anglophones et francophones du Canada.

CIC n'a toujours pas proposé de règlements visant directement ces nouvelles dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Au fil des années, CIC a examiné à plusieurs reprises ses critères de sélection des candidats à l'immigration. Même si l'attribution de points aux immigrants potentiels pour leur connaissance des langues officielles peut être perçue comme étant un objectif basé sur l'identité, cette connaissance a aussi une dimension économique importante puisqu'elle facilite l'adaptation des nouveaux immigrants. En effet, des recherches effectuées sur les niveaux d'emploi et les revenus d'emploi démontrent que la langue est un facteur crucial d'une adaptation et d'une insertion réussies.

En vertu du système de sélection actuel, un candidat à l'immigration doit obtenir 70 des 110 points de la grille de sélection pour entrer au Canada. Une valeur maximum de 14 %, ou 15 points, est attribuée à la connaissance des langues officielles (c'était 10 points avant le 1^{er} janvier 1986, date à laquelle 5 points supplémentaires y ont été alloués). Sur ces 15 points, jusqu'à 9 points peuvent être attribués pour une excellente connaissance de l'une des langues officielles du Canada. La compétence linguistique peut représenter le troisième plus grand nombre de points attribués à un candidat à l'immigration. D'autres points d'appréciation sont accordés, entre autres, pour les études (16 points au maximum); un facteur études et formation (18 points au maximum); la connaissance du français et/ou de l'anglais (15 points au maximum); les qualités personnelles (10 points au maximum); un facteur démographique (10 points au maximum); en plus de points supplémentaires pour entrepreneurs ou investisseurs (30 points au maximum) (CIC, janvier 2001).

Selon un rapport de CIC intitulé *Vers un nouveau modèle de sélection*, la plupart des emplois au Canada sont unilingues (CIC, novembre 1998). Sur le marché du travail, c'est la langue officielle la plus forte qui importe le plus pour obtenir et conserver un emploi.

Selon ce rapport, la connaissance de la langue seconde à l'arrivée ne se traduit pas par des revenus d'emploi plus élevés, ni par un taux de chômage moindre (sauf dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick et dans la ville d'Ottawa). On accorderait peut-être donc trop de points à la connaissance de la langue seconde par rapport à la langue première. Toutefois, selon le rapport, des raisons économiques peuvent justifier l'attribution de quelques points pour la seconde langue officielle. Par exemple, la connaissance de la langue seconde peut favoriser l'obtention plus rapide d'un emploi, ou d'un autre emploi dans le cas d'un chômeur. Les personnes bilingues pourraient avoir un choix un peu plus vaste.

De plus, toujours selon le rapport de CIC, tout changement apporté à la structure des points et à la pondération du critère linguistique doit être compensé ailleurs dans le système de sélection afin que les travailleurs qualifiés ayant une connaissance moyenne de la langue obtiennent assez de points pour être admis.

Le rapport de CIC recommande les critères de sélection suivants à l'égard des connaissances linguistiques.

- La maîtrise de la langue (c.-à-d. la capacité de communiquer) devrait sans nul doute être un facteur de sélection clé.
- L'importance de la langue devrait se refléter par un nombre plus élevé de points dans la nouvelle grille.
- La différence de points entre le niveau maximum de maîtrise de la langue et les autres niveaux devrait être plus importante.

- Il faudrait modifier la différence de points entre la langue première et la langue seconde afin de mettre davantage l'accent sur la langue première. La grille de sélection devrait néanmoins encore reconnaître et encourager le bilinguisme.
- La langue ne doit pas être utilisée comme un obstacle à l'admission. Tout changement apporté à la structure des points et à la pondération du critère linguistique devrait être compensé ailleurs dans le nouveau système de sélection.

La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* prévoit une grille proposée qui accorde 16 points pour la maîtrise de la première langue officielle et 4 points pour la maîtrise de la seconde langue officielle, ce qui est conforme aux recommandations susmentionnées. Le nouveau système proposé a été conçu pour :

- faire en sorte que le système de sélection des travailleurs qualifiés permette de sélectionner efficacement des immigrants pouvant réussir dans une économie axée sur le savoir et qui évolue rapidement;
- faire en sorte que le Canada sélectionne des travailleurs qualifiés et polyvalents plutôt que des travailleurs spécialisés dans un emploi pour lequel il n'existe peut-être plus de demande au Canada.

À première vue, la grille de sélection proposée semble favoriser les immigrants qui connaissent les langues officielles du Canada puisque la valeur accordée à la connaissance des langues passe de 16 à 20 points. Il y a toutefois une nuance importante pour ce qui est de la

Comment la politique d'immigration peut-elle contribuer à l'atteinte des objectifs énoncés à l'article 41 de la Loi sur les langues officielles ?

connaissance de la seconde langue officielle. En effet, le rapport entre la connaissance de la première et de la seconde langue officielle dans la grille proposée est de 4 contre 1 tandis que dans la grille actuelle, il est de 3 contre 2. Ainsi, le bilinguisme chez les immigrants n'est pas un facteur aussi important dans l'attribution de points proposée. Dans la grille de sélection du Québec, le rapport entre les points alloués pour la connaissance de la langue première et de la langue seconde est de 2,5 contre 1.

Il importe d'examiner l'incidence que tout changement au système des points pourrait avoir sur la capacité à attirer des personnes qui parlent les deux langues officielles, particulièrement des francophones désirant s'établir ailleurs qu'au Québec.

1. Plans d'action de CIC en matière de langues officielles

Pour réaliser son engagement pris à l'égard de l'article 41 de la *Loi* et actualiser l'engagement réglementaire du gouvernement fédéral à promouvoir la dualité linguistique et à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, CIC présente depuis 1998 des plans d'action qui prévoient diverses initiatives jusqu'en 2002. Ces plans d'action rappellent que « des mesures seront prises pour sensibiliser le personnel dans les bureaux de CIC au Canada et à l'étranger quant à l'importance de développer les communautés de langue officielle en situation minoritaire ». Les objectifs décrivant l'engagement pris par CIC à l'égard de l'article 41 comprennent, entre autres, les suivants.

- Faciliter l'intégration des immigrants dans les collectivités MLO (minoritaires de langue officielle).
- Encourager les collectivités MLO à participer aux activités de CIC.

- Sensibiliser les clients de CIC et l'ensemble de la population au caractère bilingue du Canada et à la présence de collectivités MLO dans chaque province et territoire.
- Tenir compte des intérêts des collectivités MLO au moment de l'élaboration des politiques et des programmes.
- Veiller à ce que les politiques et les programmes de CIC favorisent la reconnaissance et l'usage de l'anglais et du français dans la société canadienne.

Les principales initiatives que les directions générales de CIC ont entrepris ou ont l'intention d'entreprendre sont énumérées ci-après.

Direction générale de la sélection : Cette direction générale tiendra compte de l'article 41 dans l'élaboration et l'examen des politiques, surtout celles qui concernent les étudiants étrangers et l'accès aux métiers et aux professions et veillera à ce que la connaissance du français et de l'anglais continue d'être traitée de la même façon parmi les critères de sélection fédéraux des immigrants qualifiés. (Ce traitement égal facilite la sélection d'immigrants qualifiés ayant l'intention de s'établir dans des collectivités MLO francophones.)

Direction générale de l'intégration : Par l'intermédiaire des représentants régionaux de CIC, cette direction générale consultera les associations communautaires pour déterminer les besoins de ses clients en matière de langue.

Direction de l'établissement : Cette direction défendra les intérêts des collectivités MLO pendant les négociations engagées avec les provinces en vue de réorienter l'administration des services d'établissement. Cette direction va incorporer des clauses précises en matière de prestation de services dans les langues officielles et offrir des services d'établissement aux collectivités qui intègrent de nouveaux arrivants. Ces services seront offerts en anglais et/ou en français.

Région internationale : Cette région invitera les organismes MLO à présenter de la documentation qui donne de l'information sur leurs collectivités et sur les services qu'elles offrent aux nouveaux immigrants, afin qu'elle soit mise à la disposition des missions à l'étranger.

Les mesures décrites ci-dessus se rapportent à la diffusion de l'information aux candidats potentiels et au renforcement des services d'établissement au moment de l'arrivée des immigrants. Elles ne sont pas liées directement à des questions démographiques comme la sélection (un élément qui sera sans doute touché plus directement par le système de points). Cependant, dans son rapport d'étape de 1999-2000, CIC laisse entendre que la nouvelle loi donnera à la Direction générale de la sélection la possibilité de souligner l'importance de la connaissance d'une des langues officielles du Canada. Dans son plan d'action de 1999-2000, CIC indique qu'il collabore avec la Société franco-manitobaine (SFM) pour attirer plus d'immigrants francophones au Manitoba. Voilà un bon exemple de ce qui peut être fait en collaboration avec d'autres communautés francophones. CIC semble disposé à examiner attentivement de telles possibilités.

D. Accords fédéraux-provinciaux en matière d'immigration

Les accords survenus entre les provinces et le gouvernement fédéral pourraient avoir une incidence déterminante sur le recrutement et l'intégration des nouveaux arrivants. Il y a plus de vingt ans, le Québec a obtenu des pouvoirs étendus en matière d'immigration. Selon de nombreux observateurs, c'est grâce à cela que le gouvernement du Québec est en mesure d'attirer davantage d'immigrants francophones. Étant donné que les accords avec les autres provinces ont été conclus plus récemment, il est difficile

d'évaluer dans quelle mesure ils favorisent l'épanouissement des communautés de langue officielle. Certains se demandent toutefois si les objectifs de la politique fédérale en matière d'immigration concordent avec ceux des provinces.

1. Accords en matière d'immigration entre le Canada et le Québec

Les initiatives du gouvernement du Québec sont un exemple de comment une politique de l'immigration peut favoriser l'épanouissement démographique des collectivités linguistiques. La coopération qui existe entre les instances fédérales et québécoises traduit une reconnaissance tacite de l'idée que dans certains cas, il est à la fois légitime et possible d'utiliser l'immigration pour favoriser l'épanouissement linguistique. Le gouvernement du Québec est conscient du rôle primordial que l'immigration joue pour favoriser l'épanouissement de la langue française (Pâquet, 1997). Depuis le début du siècle jusqu'aux années 1960, de nombreux dirigeants canadiens-français se sont inquiétés de l'afflux d'immigrants et ont craint que cette situation diminue leur poids démographique au Canada. Une certaine peur et hostilité régnaient envers les immigrants et ont engendré un climat malsain dans les relations entre les communautés. Après la Seconde Guerre mondiale, les leaders d'opinion au Québec se sont intéressés plus directement aux répercussions de l'immigration. Avec la chute du taux de natalité chez les Canadiens-français dans les années 1960, on a prédit de fortes baisses du pourcentage de la population francophone. Ces baisses étaient attribuées en partie au fait que les immigrants s'intégraient très majoritairement aux institutions anglophones.

En décembre 1968, le projet de loi 75 créait le ministère de l'Immigration du Québec. Un accord conclu en 1971 entre le gouvernement du Canada et celui du Québec reconnaissait aux

agents du Québec à l'étranger le rôle d'informer les candidats potentiels de la réalité linguistique de la province. En 1975, un autre accord a modifié ce rôle en celui de conseiller auprès des instances fédérales pour les candidats qui voulaient s'établir au Québec. Mais l'Accord Canada-Québec de 1978 sur l'immigration et la sélection de ressortissants étrangers fut peut-être le plus important de tous. À partir de ce moment, le Québec avait le pouvoir considérable de choisir les candidats qui voulaient s'installer dans la province. Le gouvernement du Québec a alors établi des objectifs quant au nombre d'immigrants francophones qu'il désirait attirer. Les déclarations des représentants fédéraux à cette époque démontrent que les parties comprenaient très bien la portée que le pouvoir de sélectionner des immigrants avait sur la situation démographique du Québec. Si la politique d'immigration fédérale n'avait pas d'objectifs démographiques explicites, cela n'empêcha pas le Québec de définir les siens.

À la fin des années 1970, le gouvernement du Québec a cherché à diriger les nouveaux arrivants vers les institutions francophones. Avec l'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977, à de rares exceptions près, les enfants d'immigrants étaient dirigés vers les écoles de langue française. Cette mesure a eu pour effet de conférer une grande partie de la responsabilité de l'accueil des nouveaux immigrants aux institutions francophones. À la fin des années 1980, le gouvernement du Québec a réussi à négocier, avec les instances fédérales, le transfert des responsabilités – et des fonds – en matière de services d'accueil et d'établissement destinés aux nouveaux arrivants. Ce faisant, le Québec a raffermi son rôle d'intégration des nouveaux immigrants. L'Accord Canada-Québec sur l'immigration, également appelé accord McDougall-Gagnon-Tremblay, stipulait que le gouvernement fédéral conservait la responsabilité de fixer les niveaux d'immigration; le gouvernement fédéral permettrait au Québec

d'obtenir une proportion de l'immigration totale au Canada correspondant à la proportion de la population du pays que la province représente.

Entre 1968 et 1989, près de 180 000 immigrants francophones sont entrés dans la province, soit environ 35 % du nombre total de nouveaux arrivants au Québec; 130 000 autres, ou presque 37 % de l'immigration totale, sont arrivés entre 1990 et 1999. De plus, la connaissance du français chez les immigrants est passée d'un peu plus de 50 % en 1971 à environ 73 % en 1996.

Les immigrants venaient de pays de plus en plus variés et le Québec a dû composer avec l'incidence d'une diversification ethnique accrue sur un milieu francophone. De nouvelles approches ont dû être élaborées pour traiter les questions d'identité découlant de cette diversité grandissante. En 1990, l'ancien ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec a publié un énoncé de politique ou plan d'action sur l'immigration et l'intégration intitulé *Au Québec, pour bâtir ensemble* (MCCI, 1990). Ce document contient bon nombre des objectifs sur lesquels repose encore aujourd'hui la politique du Québec en matière d'immigration. Il réitère la conviction qu'a le Québec que l'immigration peut et doit renforcer le fait français. Par ailleurs, il décrit quatre défis – très interdépendants – que l'immigration future du Québec doit relever, soit : le redressement démographique du Québec (également appelé le rétablissement démographique); la prospérité économique; la pérennité du fait français; l'ouverture sur le monde.

Puisque les niveaux réduits d'immigration étaient perçus comme une menace à l'épanouissement économique et culturel de la province, il fallait donc redresser la situation démographique sans nuire à la situation de la langue française.

Le système de points applicable aux travailleurs indépendants, tel qu'établi par les

instances de l'immigration du Québec, exige qu'un candidat obtienne 65 points.

- Formation : études, 11 points; 2 de plus pour une deuxième spécialité; 4 pour une spécialisation.
- Emploi : emploi assuré, 15 points; compétences recherchées, 12 points; employabilité, 7 points.
- Âge : 10 points.
- Connaissances linguistiques : français, 15 points au maximum; anglais, 6 points au maximum.
- Adaptabilité : séjour au Québec, 5 points au maximum; qualités personnelles, 5 points; connaissance du Québec, 2 points.
- Expérience : expérience de travail, 10 points; expérience en gestion, 15 points (MRCI, *Grille EMP*, 2001).

Même si le nombre de points accordé pour la connaissance de la langue française est deux fois et demie supérieur à celui attribué pour l'anglais, le système de points du Québec récompense tout de même les candidats qui connaissent les deux langues. Environ 19 % des points de la grille de sélection sont accordés pour les connaissances linguistiques; les candidats admissibles qui connaissent à la fois le français et l'anglais peuvent obtenir environ un tiers des points nécessaires pour l'admission.

Les politiques d'immigration de la province visant à attirer davantage les francophones, notamment au niveau du recrutement, ont eu pour effet d'intégrer un plus grand nombre d'immigrants et leurs descendants à la communauté francophone du Québec. Parallèlement, le nombre d'immigrants anglophones est demeuré plus élevé que la proportion d'anglophones dans la population provinciale. C'est ainsi qu'au cours des années 1990, l'immigration a contribué à la stabilité de la situation démographique de la communauté

anglophone. Sans l'immigration, la diminution de la population anglophone du Québec attribuable à la migration interprovinciale aurait sans doute causé un plus fort déclin de cette communauté.

2. *Autres accords en matière d'immigration*

Au cours des dernières années, CIC a négocié des accords en matière d'immigration avec les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. En vertu de ces accords, la province assumera désormais l'entière responsabilité de mettre sur pied et de fournir des services et programmes d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants. Par ailleurs, elle jouera un plus grand rôle dans les consultations visant à élaborer les politiques et les plans en matière d'immigration et à accroître l'immigration des gens d'affaires. Le gouvernement fédéral conservera son rôle dans l'établissement de normes nationales et transférera à la province des fonds pour les programmes et les services d'établissement (CIC, *Accords fédéraux-provinciaux en matière d'immigration*, 2001). Ces partenariats visent à tailler sur mesure l'approche en matière d'immigration de sorte que la province tire le maximum de tout ce que l'immigration a à offrir.

E. Diffusion d'information

1. *Le Canada*

La diffusion d'information au sujet du Canada aux candidats potentiels peut jouer un rôle déterminant dans le recrutement comme dans l'adaptation des nouveaux arrivants. Dans un sondage réalisé auprès d'immigrants francophones à Toronto, quelque 71 % des répondants ont indiqué qu'ils savaient que des services étaient offerts en français quand ils sont arrivés au pays. Par contre, près du tiers semblait ignorer l'existence des tels services (Larocque, 1997). Il n'a pas été possible de préciser si les nouveaux arrivants avaient obtenu cette

information des agents canadiens d'immigration. Dans cette même étude, près du tiers de ces nouveaux arrivants ont indiqué qu'ils avaient une bonne ou une très bonne connaissance du Canada avant leur arrivée. Inversement, environ 59 % d'entre eux ont déclaré n'avoir qu'une connaissance limitée du Canada et un peu moins de 10 % ne savaient rien. Les nouveaux immigrants ont accès à cinq principales sources d'information : les médias (45 %), les écoles (41,7 %), la famille (38,3 %), les amis (28,5 %) et les agents du gouvernement fédéral (25 %). À la lumière de ces constatations, il serait imprudent de présumer que les agents d'immigration jouent un rôle clé pour ce qui est d'informer les candidats potentiels sur le pays (Larocque, 1997). La situation s'explique bien sûr en partie par les catégories auxquelles appartiennent les immigrants francophones (par ex., famille) et les pays sources.

Il incombe aux gouvernements fédéraux et provinciaux de bien renseigner les immigrants potentiels sur la dualité linguistique au Canada.

Il est important de ne pas créer de fausses attentes vis-à-vis la situation linguistique du pays. À cet égard, les immigrants ont rapporté des faits contradictoires sur l'information qu'ils ont reçue sur les conditions linguistiques hors Québec. Bien que certains immigrants soutiennent qu'on leur avait précisé qu'ils ne pourraient trouver du travail ailleurs au pays s'ils ne connaissaient pas l'anglais, d'autres immigrants francophones installés à l'extérieur du Québec disent avoir découvert à leur grande surprise que certaines parties du pays n'étaient pas aussi bilingues qu'ils avaient été amenés à le croire.

Dans l'ensemble, l'information diffusée par CIC décrit de façon raisonnable la situation

linguistique au Canada. On pourrait par contre en faire davantage pour bien sensibiliser les immigrants à l'importance de la dualité linguistique en tant que caractéristique fondamentale de l'identité canadienne.

Nous faisons ici le survol de l'information que CIC et que le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec (MRCI) donnent aux immigrants au sujet de la réalité démographique et linguistique au Canada et au Québec. Voici ce que CIC a à dire au sujet de la langue au Canada :

- Le Canada compte deux langues officielles – le français et l'anglais. Presque tout le monde au Canada parle au moins une de ces langues et des millions de Canadiennes et de Canadiens parlent les deux. Dans chaque province et territoire, on trouve des communautés anglophones et des communautés francophones. L'anglais est la langue de la majorité de la population partout au Canada, sauf au Québec où le français est la langue officielle. Le français est également la langue utilisée dans nombre de collectivités d'autres provinces, particulièrement au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba. Le Nouveau-Brunswick est une province officiellement bilingue.
- Une des choses les plus importantes dont vous aurez besoin pour vous adapter à la vie au Canada, c'est de parler le français ou l'anglais. Une fois que vous aurez appris l'une de ces deux langues, il vous sera plus facile de trouver un emploi, de comprendre le Canada et de communiquer avec vos enfants, qui apprendront rapidement le français ou l'anglais à l'école. Vous devrez également connaître le français ou l'anglais pour devenir citoyen canadien (CIC, *Bienvenue au Canada*, 2001).

La publication de CIC *Regard sur le Canada* distribuée à grande échelle comprend des sections qui portent sur les langues officielles du Canada et la description des conditions dans les provinces contient de nombreuses références à la dualité linguistique. Le sujet est présenté comme suit :

Les francophones et les anglophones de ce pays vivent ensemble depuis plus de 300 ans. Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Canada. Cette dualité linguistique est un aspect important de notre identité canadienne : plus de 98 % des Canadiennes et des Canadiens parlent le français ou l'anglais ou les deux langues. Pour devenir citoyen canadien, vous devez connaître le français ou l'anglais.

Par contre, d'autres documents publiés par CIC et remis à ceux qui s'établissent au Canada ne soulignent pas assez l'importance du fait français. Le meilleur exemple de ceci est la publication intitulée *Le Canada et les nouveaux arrivants* (CIC, 1997). La section « Un nouveau départ » mentionne l'importance d'apprendre le français ou l'anglais. Il y est dit : « Participer à la vie de votre nouvelle collectivité est la meilleure façon de vous y adapter. Essayez de parler le français ou l'anglais, même si vous faites des fautes. Une connaissance des langues officielles du Canada vous aidera à vous adapter plus facilement. »

Une autre section, « Profil du Canada », mentionne à juste titre l'importance des Premières nations et la réalité multiculturelle, mais ne fait aucune référence au fait français comme une caractéristique importante que les nouveaux Canadiens devraient connaître.

Les immigrants devraient savoir que le français est non seulement la langue d'une communauté ayant de profondes racines historiques, mais que celle-ci possède une riche culture dont le gouvernement fédéral s'est engagé à soutenir l'épanouissement.

2. Le Québec

Récemment, le gouvernement du Québec a modifié le contenu de l'information qu'il transmet aux candidats à l'immigration.

Dorénavant, les documents insistent beaucoup plus sur la diversité du Québec. Le MRCI décrit la situation linguistique des immigrants de la manière suivante :

Une société francophone ouverte à la diversité

- Au Québec, le français est la langue maternelle de 82 % de la population.
- Afin de renforcer l'identité francophone du Québec, de protéger les droits linguistiques et de promouvoir l'épanouissement de la langue française, les gouvernements successifs ont légiféré pour assurer l'utilisation du français dans différents domaines de la vie publique et garantir à la minorité anglophone l'usage de sa langue et de ses institutions.
- Au Québec, l'éducation se donne principalement en français. L'enseignement est également assuré en anglais de même que dans des établissements privés. Les travailleurs étrangers temporaires peuvent choisir la langue et l'établissement d'enseignement de leurs enfants pour la durée de leur séjour.
- Montréal, métropole du Québec, est la deuxième ville d'expression française au monde. Ville internationale et cosmopolite, des milliers de personnes y sont en contact quotidien avec les milieux d'affaires partout dans le monde. Le bilinguisme, français et anglais, est très répandu.
- Deuxième groupe linguistique quant au nombre, la communauté anglophone est concentrée dans les régions de Montréal, de l'Estrie et de l'Outaouais.

- Il y a aussi d'importantes concentrations de citoyens d'origines diverses surtout à Montréal et, dans une moindre mesure, dans les régions de Québec, Hull et Sherbrooke.

L'apport de l'immigration et la diversité culturelle

- Outre la venue des Français et des Anglais aux XVII^e et XVIII^e siècles, le Québec a connu plusieurs vagues d'immigration depuis le XIX^e siècle. Ainsi, l'arrivée des Irlandais catholiques durant la seconde moitié du XIX^e siècle a marqué plusieurs régions du Québec.
- Au tournant du XX^e siècle, les immigrants viennent en grande partie d'Europe. Le recensement de 1911 dénombreait, outre les Irlandais, environ 8 000 personnes originaires d'Allemagne. Les années 1920 voient arriver des personnes originaires de pays de l'Europe de l'Est. En 1931, la communauté juive comptait déjà 60 000 membres au Québec et il y avait près de 25 000 Italiens, 10 000 Polonais ainsi que 1 000 Allemands. La diversité culturelle et religieuse fait aujourd'hui partie du quotidien au Québec (MRCI, *Trousse du nouvel arrivant*, 2001).

CIC et le MRCI ne fournissent pas une information aussi différente qu'il pourrait y paraître. Dans les deux cas, on accorde beaucoup d'importance à la diversité de la population. D'une part, CIC est assez prudent quand aux informations données sur la situation linguistique au Québec et hors Québec. D'autre part, le MRCI souligne la présence du français et de l'anglais. Par exemple, parmi les « Témoignages et conseils d'immigrants » de la Trousse du nouvel arrivant du MRCI, on retrouve : « Maîtrisez la langue anglaise, surtout si vous voulez vivre à Montréal ». L'information transmise par le

gouvernement fédéral ne signale pas la présence d'une communauté anglophone au Québec et

parle peu du caractère multiculturel de la province.

Discussion/Incidence sur les politiques

Il est dit sans équivoque dans le discours du Trône ouvrant la première session de la 37^e législature du Canada que « la dualité linguistique du Canada est au cœur de notre identité canadienne et constitue un élément clé de notre société dynamique ».

L'immigration joue un rôle majeur en ce qu'elle vient modifier le caractère démographique du Canada et de ses communautés de langue officielle et par conséquent, elle est essentielle à la question de l'épanouissement. Les gouvernements doivent reconnaître clairement ce lien et adopter des mesures sur l'immigration qui favorisent l'épanouissement linguistique des communautés de langue officielle. Il est nécessaire d'élaborer un cadre ou des lignes directrices qui décrivent les éléments qui contribuent à l'épanouissement d'une communauté et suggèrent des initiatives appuyant cet objectif.

De plus, par égard à l'existence de notre dualité linguistique, les modifications au système de points en vigueur pour l'admission des immigrants devrait accorder une grande importance à la connaissance d'une langue officielle et fortement favoriser la connaissance des deux langues officielles.

Comme on a pu le constater dans le cas de l'Accord Canada-Québec, les accords fédéraux-provinciaux en matière d'immigration peuvent avoir une incidence profonde sur la sélection et le recrutement d'immigrants. Ainsi, il est crucial que les instances provinciales soient sensibles aux communautés de langue officielle qui désirent attirer des immigrants afin de soutenir leur épanouissement. Ces accords ne devraient en aucun cas permettre aux instances fédérales ou provinciales de se soustraire à leurs obligations face aux communautés de langue officielle. CIC devrait travailler de près avec les gouvernements provinciaux qui ont récemment signé de tels accords afin d'assurer que l'on tient compte des besoins des communautés de langue officielle.

Qui plus est, étant donné l'importance des plans d'action de CIC relativement à la partie VII de la *Loi* pour les communautés de langue officielle, ces plans devraient s'accompagner d'une série de mesures ciblées; ils devraient répondre aux propositions faites par les communautés et, dans la mesure du possible, être élaborés avec leur participation.

La diffusion de l'information est déterminante non seulement au moment du recrutement des immigrants, mais aussi pour assurer un établissement et une intégration réussis; il est nécessaire de revoir certains des documents distribués à l'étranger. Il faut qu'on y mette davantage l'accent sur l'importance de la dualité linguistique, ainsi que sur l'existence des communautés de langue officielle et leur contribution. Les ministères fédéral et québécois responsables devraient viser une plus grande harmonisation de l'information qu'ils diffusent aux immigrants potentiels.

III. LES FRANCOPHONES AU CANADA

A. Les immigrants et la démographie des communautés de langue officielle

Lorsqu'il s'agit de prédire l'incidence des gestes posés par les gouvernements sur les communautés de langue officielle, il peut être utile d'identifier les secteurs où les politiques sur l'immigration et sur les langues convergent et à quel degré il y a des recoupements. Les conditions démographiques sont sans l'ombre d'un doute l'une des facettes les plus importantes à considérer lorsqu'on désire évaluer la situation des communautés de langue officielle. Une autre facette dont il faut tenir compte est celle de la qualité de vie, soit celle du bien-être institutionnel de la communauté ou, pour reprendre les termes du sociologue Raymond Breton, « institutional completeness » (intégralité institutionnelle). Si certains analystes mettent l'accent sur le nombre de personnes appartenant à un groupe linguistique donné (importance numérique), d'autres se préoccupent davantage de la proportion que cette communauté linguistique représente dans la population totale de la municipalité/métropole, de la province ou du pays (poids démographique).

L'importance numérique et le poids démographique d'une communauté de langue officielle comptent pour beaucoup dans l'élaboration de certaines politiques gouvernementales et souvent lorsqu'il s'agit de déterminer l'étendue et le type de services qui lui seront offerts. Pour cette raison, les leaders communautaires sont très intéressés à connaître le nombre total de personnes appartenant à la communauté.

Or, ce nombre peut varier selon les critères d'appartenance utilisés par l'analyste. Aux fins de l'analyse de l'incidence de l'immigration sur les communautés de langue officielle, nous avons utilisé ici les catégories linguistiques suivantes.

- La connaissance des langues officielles a servi à déterminer la contribution de l'immigration à l'état général de la langue française.
- La première langue officielle parlée a servi à déterminer la taille de la communauté; dans les situations où les répondants ont déclaré les deux langues officielles, on a procédé à une distribution égale de ces personnes entre les populations francophone et anglophone.
- La langue maternelle a servi à examiner la répartition des immigrants francophones de même que leur incidence sur la composition de la communauté.

1. Connaissance des langues officielles chez les immigrants

Tandis que CIC mesure la connaissance des langues officielles au moment de l'arrivée, Statistique Canada étudie l'état de ces connaissances au moment du recensement. Ainsi, les données de Statistique Canada nous permettent de savoir dans quelle mesure l'immigrant a appris une langue officielle entre le moment de son arrivée et le moment du recensement.

Tableau 1

Connaissance des langues officielles chez les immigrants à leur arrivée au Canada, 1991-1995 et 1996-2000

	1991-1995	1996-2000
Immigration totale	1 175 821	1 033 346
Français	58 587 (5,3 %)	46 490 (4,6 %)
Français et anglais	42 531 (3,8 %)	36 702 (3,6 %)

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres*, 1991-2000.

Le tableau 1 nous permet de voir dans quelle mesure les immigrants ont déclaré connaître le français à leur arrivée. La baisse du nombre d'immigrants connaissant le français constatée pour la période 1996-2000 va de pair avec l'affaiblissement des taux annuels d'immigration de la fin des années 1990; par contre, il y a également une baisse de la proportion d'arrivants connaissant le français, notamment de la

proportion d'immigrants ne connaissant que cette langue.

Le tableau 2 permet d'examiner les fluctuations observées dans le nombre d'immigrants arrivés au pays entre 1961 et 1996 qui possèdent aujourd'hui une connaissance du français et/ou de l'anglais. L'écart par rapport aux données du tableau 1 s'explique principalement par les personnes qui ont déclaré ne connaître que

Tableau 2

Immigration totale au Canada, selon la connaissance des langues officielles à l'arrivée, jusqu'à 1996

	Canada	Français	Français et anglais	Anglais	Ni l'un ni l'autre
Nombre total d'immigrants	4 971 070	183 380 (3,6 %)	571 785 (11,4 %)	3 864 015 (78,8 %)	351 890 (6,2 %)
Avant 1961	1 054 935	19 865 (1,8 %)	105 075 (10,0 %)	899 320 (85,6 %)	30 660 (2,5 %)
1961-1970	788 580	23 140 (2,9 %)	107 140 (13,5 %)	617 225 (79,1 %)	41 075 (4,5 %)
1971-1980	996 160	35 075 (3,5 %)	132 505 (13,3 %)	772 505 (78,0 %)	56 075 (5,1 %)
1981-1990	1 092 405	49 755 (4,6 %)	135 345 (12,4 %)	815 615 (74,8 %)	91 685 (8,2 %)
1991-1996	1 038 995	55 540 (5,4 %)	91 715 (8,9 %)	759 345 (73,7 %)	132 390 (12,0 %)

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

Tableau 3

Connaissance des langues officielles chez les immigrants à leur arrivée dans certaines provinces, de 1996 à 1999

Année	Langue connue	Canada	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Alberta	C.-B.
1996	Anglais	117 017	401	6 779	70 769	2 240	7 553	25 971
	Français	9 799	51	8 182	1 191	42	89	183
	Les deux	6 607	33	3 419	2 283	61	202	502
1997	Anglais	111 324	362	5 958	68 712	2 150	7 021	24 215
	Français	8 302	35	6 935	1 032	31	72	138
	Les deux	6 111	30	3 010	2 160	43	220	556
1998	Anglais	83 628	336	4 694	51 559	1 483	5 717	17 725
	Français	8 497	47	7 145	991	38	113	123
	Les deux	7 644	42	3 542	2 038	53	199	481
1999	Anglais	92 545	331	5 548	58 422	1 775	6 414	17 939
	Français	9 530	49	8 069	1 102	41	80	138
	Les deux	7 644	45	4 424	2 305	56	245	471

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, 1996-1999.

le français à leur arrivée qui ont depuis appris l'anglais, les immigrants anglophones au Québec qui ont depuis appris le français et tous les allophones qui, surtout au Québec, ont depuis appris le français. Les données publiées par Statistique Canada indiquent que le pourcentage d'immigrants qui ne connaissaient que le français s'est accru entre 1961 et 1991 de près de 50 % dans chacune des décennies visées. Le pourcentage d'immigrants qui ne connaissaient que le français a progressé de façon constante entre 1961 et 1996 (passant de 2,9 % à 5,4 %), une situation largement attribuable aux efforts déployés par le Québec pour recruter de tels immigrants. Lorsqu'on inclut les immigrants ayant déclaré connaître les deux langues officielles, le pourcentage d'immigrants connaissant le français grimpe aux environs de 16 % et 17 % pour la période allant de 1961 à 1991. En fait, malgré les points supplémentaires accordés en 1986 pour la connaissance des langues officielles, la proportion d'immigrants qui déclarent connaître le français à leur arrivée a peu changé.

La proportion d'immigrants qui connaissent les deux langues officielles demeure en deçà de la proportion globale de Canadiens capables de s'exprimer en anglais et en français, laquelle se situait autour de 17 % lors du recensement de 1996. Bien qu'il faille laisser à la cohorte d'immigrants de 1991-1996 le temps d'apprendre une autre langue officielle, il est légitime de se demander si on pourrait faire davantage dans le domaine de la formation en langue seconde des immigrants.

Lorsque CIC procède à la collecte de données sur l'immigration, il concentre plus particulièrement ses efforts sur la connaissance des langues officielles au moment de l'arrivée et examine comment cette situation peut influencer sur le processus d'adaptation. Comme le montre le tableau 3, au cours des dernières années, la répartition des immigrants en fonction de leur

connaissance des langues officielles demeure assez constante, le Québec accueillant 70 % de tous les immigrants qui déclarent connaître le français. En poussant la ventilation encore plus loin, cela représente 84 % de toutes les personnes qui ne connaissent que le français, et 57 % de tous les nouveaux arrivants ayant déclaré connaître le français et l'anglais.

On pourrait penser que la répartition initiale, en fonction des connaissances linguistiques, des immigrants qui s'installent dans le reste du Canada contribuerait à accroître le niveau de bilinguisme de la population. Cependant, il est important de tenir compte de la part que représente une telle immigration, de même que de la façon dont les connaissances linguistiques des immigrants évoluent au fil des ans.

La quasi-totalité des immigrants francophones s'installent au Québec. Dans les autres provinces, l'immigration peut avoir pour effet de réduire le poids démographique des minorités francophones.

Le tableau 3 montre qu'entre 1996 et 1999, le nombre réel d'immigrants qui ne parlaient que le français au moment de leur arrivée et d'immigrants qui parlaient le français et l'anglais est resté relativement constant. Ces données sont inmanquablement liées aux taux annuels d'immigration. Ainsi, pour l'an 2000, le nombre d'immigrants a augmenté de près de 20 % (passant d'environ 190 000 à juste un peu plus de 227 000) et dans le même temps, le nombre d'immigrants qui ont déclaré connaître le français a augmenté dans presque la même proportion (il est passé de 17 185 à 20 247 personnes). Ce sont plutôt les arrivants ayant déclaré connaître à la fois le français et l'anglais que ceux ne connaissant que le français qui sont responsables

Tableau 4**Connaissance du français seulement chez les immigrants à leur arrivée dans certaines provinces, jusqu'à 1996**

	Canada	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Alberta	C.-B.
Avant 1961	19 865	45	19 255	385	35	35	90
1961-1970	23 140	35	22 560	440	15	20	60
1971-1980	35 075	95	33 825	870	45	80	135
1981-1990	49 755	70	47 845	1 485	30	75	250
1991-1996	55 540	90	52 740	2 335	15	130	215
Total	183 375	335	176 225	5 515	140	340	750

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

Tableau 5**Connaissance du français et de l'anglais chez les immigrants à leur arrivée dans certaines provinces, jusqu'à 1996**

	Canada	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Alberta	C.-B.
Avant 1961	105 075	890	54 270	32 620	1 215	3 440	10 570
1961-1970	107 140	975	57 840	31 400	1 280	3 980	9 500
1971-1980	132 505	2 460	71 050	37 335	1 490	6 305	11 445
1981-1990	135 345	1 200	73 240	41 915	1 360	4 905	10 785
1991-1996	91 715	300	51 845	27 585	695	2 680	7 465
Total	571 785	5 825	308 245	170 855	6 040	21 310	49 765

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

de cette hausse, car il s'agit dans un cas de 30 % des arrivants et dans l'autre, de 8 %.

Il n'est pas surprenant de constater que le Québec attire de loin la plus grande part des immigrants qui ne connaissent que le français. Quatre-vingt-seize pour cent des immigrants unilingues francophones habitent au Québec. Pour ce qui est des immigrants qui déclarent connaître à la fois le français et l'anglais, ils sont quelque 54 % à habiter au Québec et, pendant la période allant de 1991 à 1996, ce chiffre s'élevait à 57 %. À une échelle beaucoup moindre, il y a eu un accroissement du nombre d'immigrants ne connaissant que le français en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Il appert que

bien peu d'immigrants qui ne connaissent que le français habitent à l'extérieur de la province de Québec, bien que les taux d'unilinguisme chez les immigrants puissent avoir été plus élevés au moment où ils se sont initialement installés dans une région donnée. Parmi les quelque 755 000 immigrants ayant déclaré connaître le français, environ les trois quarts parlent les deux langues officielles. Au Québec, environ 63 % des immigrants qui connaissent le français ont également affirmé être capables de parler l'anglais et, dans le reste du Canada, 98 % des immigrants sachant s'exprimer en français parlent l'anglais également. En résumé, bien peu des immigrants qui se sont établis dans le reste

du Canada continuent de parler uniquement le français, ce qui était déjà le cas des immigrants arrivés au pays entre 1991 et 1996.

Une quasi-majorité de ceux qui immigrèrent au Québec peut s'exprimer en français et en anglais. La probabilité qu'ils maîtrisent les deux langues augmente avec le nombre d'années écoulées depuis l'établissement, surtout s'ils possèdent déjà une bonne connaissance de l'une des deux langues. Quelque 53 % des immigrants arrivés au Québec entre 1971 et 1990 ont déclaré qu'ils pouvaient parler les deux langues, ce qui représente un taux global de bilinguisme plus élevé que celui de la population québécoise. La proportion des immigrants qui ne connaissent que le français a augmenté au cours des dix dernières années, ce qui reflète les changements concernant les sources d'immigration pour le Québec et la plus grande importance qu'accordent les nouveaux immigrants à la maîtrise de la langue française. Tandis que le pourcentage d'immigrants arrivés au Québec entre 1991 et 1996 et ayant déclaré connaître à la fois le français et l'anglais (35,4 %) demeure sensiblement égal au pourcentage total de personnes qui parlent les deux langues dans toute la province (37 %), la situation est bien différente dans le reste du Canada, où l'écart entre les immigrants qui affirment connaître les deux

langues (4,5 %) et la population prise dans son ensemble (10 %) est considérable.

2. *Première langue officielle parlée/Contact initial*

Afin de mieux comprendre la situation linguistique de la population immigrante, il faut examiner la connaissance des langues officielles de pair avec d'autres aspects de l'identification linguistique. Les données relatives à la connaissance des langues officielles chez les immigrants ne donnent pas d'indications quant au processus initial d'adaptation linguistique mis en branle dès l'arrivée. Ce genre d'information est évaluée de façon optimale lorsqu'elle est fondée sur les résultats issus de la question du recensement portant sur la première langue officielle parlée.

Le tableau 6 montre que le pourcentage et le nombre réel d'immigrants dont la première langue officielle parlée fut le français ont connu une légère augmentation au cours des décennies étudiées.

Il convient ici de souligner la différence observée entre le pourcentage de nouveaux immigrants qui connaissent le français et le nombre de ceux qui le parlaient au moment de leur arrivée. Pour ce qui est de la période de 1991 à 1996, quelque 55 000 immigrants ont déclaré

Tableau 6

Nombre total d'immigrants au Canada (en milliers) selon la première langue officielle parlée à leur arrivée, jusqu'à 1996

	Canada	Anglais	Français	Français et anglais
Avant 1961	1 054,9	963,0 (91,3 %)	42,1 (4,0 %)	19,4 (2,0 %)
1961-1970	788,5	675,7 (85,7 %)	52,2 (6,6 %)	20,0 (2,5 %)
1971-1980	996,1	836,1 (84,0 %)	75,3 (7,5 %)	29,3 (3,0 %)
1981-1990	1 093,4	865,2 (87,6 %)	86,8 (7,9 %)	50,0 (4,5 %)
1991-1996	1 038,9	786,2 (78,6 %)	80,7 (7,8 %)	41,9 (4,0 %)
Total	4 971,0	4 126,3 (83,0 %)	337,4 (6,8 %)	160,8 (3,2 %)

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

ne connaître que le français, alors que le français fut la première langue officielle parlée par plus de 80 000 nouveaux arrivants. Cette différence de près de 25 000 personnes dépend des personnes ayant déclaré connaître les deux langues officielles au moment de leur arrivée au Canada qui ont adopté le français comme première langue parlée une fois installées. Or, on ne connaît pas le nombre exact de francophones et d'anglophones chez les personnes ayant déclaré connaître les deux langues officielles. Toutefois, les omissions faites par les immigrants arrivés récemment pourraient constituer une autre explication.

Le Québec accueille quelque 80 % de ces immigrants, suivi par l'Ontario, qui attire en moyenne environ 16 % de ces nouveaux arrivants. Il faut savoir faire la distinction entre les immigrants qui ne parlaient que le français au moment de leur arrivée et les immigrants dont les premières langues officielles parlées étaient à la fois le français et l'anglais. En effet, de 1991 à 1996, quelque 90 % des immigrants qui ne parlaient que le français comme première langue officielle sont arrivés au Québec, ce qui représente une augmentation par rapport aux années 1960, où ce pourcentage était de 85 % (pour ce qui est des années antérieures à 1961, le pourcentage se situait aux alentours de 80 %). En revanche, le Québec reçoit aujourd'hui une moins grande part des immigrants dont les premières langues officielles parlées sont à la fois le français et l'anglais.

Au Québec, à l'exception de la période allant de 1981 à 1990, pour chaque tranche de trois immigrants ne parlant que le français, un immigrant parlait à la fois le français et l'anglais. Dans le reste du Canada, la situation est bien différente, puisque pour chaque immigrant ayant déclaré ne parler que le français au moment de son arrivée, plus de deux déclaraient parler à la fois le français et l'anglais. Cette situation représente une transition considérable au fil des

ans, car avant 1971, dans toutes les provinces, le nombre d'immigrants qui ne parlaient que le français au moment de leur arrivée était plus élevé que celui des immigrants qui s'exprimaient dans les deux langues. Encore une fois, l'environnement linguistique dans lequel sont plongés les immigrants serait plutôt à l'origine de cette situation que la composition proprement dite de la cohorte d'immigrants.

3. *Langue maternelle*

Comme on a pu le voir à la section précédente, il semble évident que la classification des immigrants qui déclarent à la fois le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées est absolument indissociable de la façon dont on détermine le nombre de francophones habitant dans un territoire donné. Les analystes tendent à affecter la moitié de ces personnes à la communauté anglophone, et l'autre moitié, à la communauté francophone. Avant que la question portant sur la première langue officielle parlée soit introduite dans le recensement de 1991, c'était la langue maternelle et, dans une mesure moins importante, la langue parlée à la maison, qui servaient à évaluer le nombre de francophones se trouvant dans un territoire donné. Tandis que la première langue officielle parlée a pour objet d'examiner le nombre de personnes qui pourraient faire appel à des services linguistiques minoritaires, ce qui inclut automatiquement toutes les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais mais qui utilisent une langue officielle ou encore les deux, la catégorie de la langue maternelle excluait d'emblée les allophones qui savaient utiliser une des langues officielles au moment de leur arrivée. En appliquant le critère de la première langue officielle parlée, on compte quelque 44 000 immigrants francophones établis au Canada ailleurs qu'au Québec, tandis qu'en appliquant celui de la langue maternelle, on en compte environ 39 000. Toutefois, la grande

différence se situe dans le nombre d'immigrants dont les langues maternelles sont à la fois le français et l'anglais, par rapport à ceux ayant déclaré à la fois le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées. En se basant sur la façon dont Statistique Canada répartit les personnes qui font ce genre de double déclaration, on compterait 27 000 immigrants de plus au Canada à l'extérieur du Québec dont la première langue officielle parlée est le français. En revanche, si le critère était la langue maternelle, un peu plus de 2 000 immigrants francophones s'ajouteraient à cette population.

Comme l'indique le tableau 7, plus de 20 % des immigrants au Canada de langue maternelle française résident à l'extérieur du Québec; ce pourcentage grimpe à près de 25 % lorsque l'on

compte les gens ayant déclaré avoir comme langues maternelles à la fois le français et l'anglais. Cela dit, la situation a évolué considérablement au cours des dernières décennies, tandis que le Québec a vu s'accroître de façon constante sa part d'immigrants dont la langue maternelle est le français. Entre 1961 et 1970, cette part se situait autour de 76 % et, entre 1991 et 1996, elle était d'environ 85 %. Il y a également eu des fluctuations dans la proportion d'immigrants de langue maternelle française s'étant établis en Ontario. Des quelque 15 % qu'ils étaient pendant la période allant de 1961 à 1970, on n'en comptait plus que 11 % une décennie plus tard. Bien qu'il n'y en ait pas eu en grand nombre, il y a eu une légère augmentation des immigrants de langue maternelle française

Tableau 7

Immigration par langue maternelle (français), Canada et certaines provinces, jusqu'à 1996

	Total	Avant 1961	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-1996
Canada						
Français	173 315	25 045	31 600	42 275	38 765	35 630
Français et anglais	9 060	1 320	1 170	2 215	2 415	1 940
Québec						
Français	134 635	16 930	23 810	33 175	31 030	29 705
Français et anglais	4 935	670	650	1 310	1 285	1 025
Ontario						
Français	23 190	4 565	4 720	4 795	4 995	4 115
Français et anglais	2 860	405	355	565	830	710
Nouveau-Brunswick						
Français	2 425	325	345	1 160	445	150
Français et anglais	90	15	-	35	25	15
Manitoba						
Français	1 285	360	255	315	250	100
Français et anglais	80	35	20	10	15	-
Alberta						
Français	2 995	720	620	800	560	260
Français et anglais	335	80	-	130	55	75
Colombie-Britannique						
Français	6 915	1 620	1 500	1 630	1 070	1 105
Français et anglais	630	90	120	150	155	110

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Dans les années 1970, environ un immigrant de langue maternelle française sur dix s'établissait ailleurs qu'au Québec et qu'en Ontario. Toutefois, depuis 1980, le Québec et l'Ontario ont accueilli à eux seuls 95 % de ces immigrants.

Principales constatations se dégageant des données

- Depuis 1961, la proportion d'immigrants qui connaissent le français est demeurée relativement la même (entre 16 % et 17 %).
- La proportion et le nombre réel d'immigrants dont la première langue officielle parlée fut le français ont connu une légère augmentation au cours des décennies étudiées, particulièrement pendant la période allant de 1981 à 1990.
- Quatre-vingt-seize pour cent des immigrants qui déclarent le français comme première langue officielle parlée habitent au Québec. Pour ce qui est des immigrants qui déclarent connaître à la fois le français et l'anglais, ils sont quelque 54 % à habiter au Québec.

4. Répartition hors Québec

Selon Maurice Beaudin, les francophones se divisent en deux groupes qui occupent chacun un univers bien différent au Canada (Beaudin, 1998). Le premier groupe est celui des communautés relativement bien établies ou enracinées (« de souche ») qui vivent dans les régions où les francophones se sont établis à l'origine. Le deuxième groupe est beaucoup plus

mobile; ses membres vivent et travaillent dans les grands centres urbains du pays où l'anglais est vraiment la langue dominante. La répartition des immigrants francophones ressemble grandement à celle qu'adopte la très grande majorité des personnes qui arrivent au Canada. L'Ontario reçoit le plus grand nombre de francophones à l'extérieur du Québec (13,4 %). Les nouveaux arrivants ont tendance à s'installer à Toronto et à Ottawa. Bien qu'un très petit nombre de francophones habite la Colombie-Britannique (1,5 %), une proportion des immigrants francophones relativement grande s'y installe (4 %). Au Nouveau-Brunswick en revanche, on remarque un écart considérable entre la proportion de francophones du Canada habitant cette province (3,5 %) et le pourcentage d'immigrants francophones que reçoit cette dernière (1,4 %).

Tout comme les autres immigrants, la plupart des immigrants qui parlent le français s'installent dans les grandes villes.

En fait, les régions dans lesquelles les immigrants choisissent aujourd'hui de s'établir ne correspondent pas nécessairement aux régions où est concentrée la population francophone du Canada, à l'extérieur du Québec. La très grande majorité des immigrants s'établit dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec et, plus particulièrement, dans les villes de Toronto, de Vancouver et de Montréal.

Depuis un certain temps déjà, les francophones sont touchés par le déplacement graduel vers les grandes métropoles, au détriment des villes de plus petite taille. Tout comme la majorité des immigrants, les arrivants francophones sont

principalement concentrés dans nos grands centres urbains.

Selon certains observateurs, si rien n'est fait, ce mouvement vers les centres urbains où l'anglais prédomine fera en sorte que les francophones perdront leur langue de plus en plus vite.

Selon Beaudin (1998), l'épanouissement de la langue française dépendra :

- de la revitalisation économique des régions moins urbanisées où les francophones sont établis depuis plus longtemps;
- du renforcement des liens et des échanges entre les habitants de ces régions et les minorités francophones des grands centres urbains;
- de la présence des francophones dans les grandes villes; les immigrants sont un maillon stratégique dans l'évolution de l'espace économique francophone.

Si Beaudin voit juste, les immigrants francophones pourraient donc contribuer de façon significative à l'épanouissement de la langue française.

5. *Enracinement*

L'immigration et la migration interprovinciale ont eu pour effet que dans les grandes villes, les francophones n'ont pas tous le même degré d'« enracinement », ou sentiment d'appartenance. La notion de communauté ou de société d'accueil (« de souche ») est de plus en plus difficile à définir dans une société multiculturelle accueillant un grand nombre d'immigrants. On présume que la population « de souche » a certaines racines qui la rattachent à la communauté. Dans les grands centres urbains, les nouveaux arrivants récents ont tendance à constituer une part plus importante de la population que la population dite « de souche », ce qui peut avoir des répercussions sur la

dynamique d'une communauté donnée. Comme l'illustre le tableau 8, c'est en Colombie-Britannique qu'on retrouve le pourcentage le plus élevé de personnes de langue maternelle française nées à l'extérieur du pays. Cette province compte en fait un plus grand nombre d'immigrants de langue maternelle française que de francophones qui y sont nés.

La migration interprovinciale a d'importantes répercussions sur l'enracinement des communautés qu'il faut examiner de plus près. Comme nous pouvons le constater, les migrations ont fait en sorte que la plupart des francophones qui habitent en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et en Alberta n'y sont pas nés.

Les immigrants francophones de Toronto et de Vancouver représentent près du quart de tous les francophones tandis qu'à Calgary, les immigrants francophones représentent plus de 10 % de la population francophone.

Ainsi, le nombre estimé de francophones dans une région donnée peut varier considérablement suivant le critère utilisé, soit celui de la langue maternelle ou celui de la première langue officielle parlée. Dans ce dernier cas, la présence d'immigrants francophones est un facteur très important. Dans les régions où le nombre d'immigrants est peu élevé, on compte un plus grand nombre de francophones de langue maternelle que de francophones dont le français est la première langue officielle parlée. Dans les régions où on compte un plus grand nombre d'immigrants, on retrouve un plus grand nombre de francophones dont la première langue officielle parlée est le français que de francophones de langue maternelle. L'immigration a parfois pour effet d'entraîner une croissance rapide d'une minorité francophone, ce qui augmente le pourcentage de francophones au sein d'une population donnée.

Tableau 8**Lieu de naissance des francophones de langue maternelle dans les provinces du Canada, 1996**

	Total	Nés dans la province	Nés ailleurs au Canada	Nés à l'étranger
Terre-Neuve	2 300	930 (40,0 %)	1 290 (59,8 %)	210 (2,1 %)
Nouveau-Brunswick	242 385	216 120 (90,1 %)	21 050 (8,7 %)	2 475 (1,0 %)
Nouvelle-Écosse	36 370	24 830 (70,6 %)	9 350 (26,6 %)	950 (2,5 %)
I.-P.-É.	5 725	3 865 (69,4 %)	1 605 (28,8 %)	90 (1,6 %)
Québec	5 728 290	5 442 160 (95,0 %)	144 280 (2,5 %)	134 655 (2,3 %)
Ontario	502 725	316 465 (65,3 %)	143 710 (29,6 %)	23 850 (4,9 %)
Manitoba	49 625	38 965 (81,5 %)	7 690 (16,0 %)	1 285 (2,7 %)
Saskatchewan	19 790	14 810 (76,8 %)	3 870 (20,0 %)	550 (2,9 %)
Alberta	55 675	21 670 (40,8 %)	28 275 (53,2 %)	2 955 (5,5 %)
C.-B.	57 345	5 170 (9,5 %)	41 655 (77,0 %)	6 915 (13,0 %)

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

Tableau 9**Lieu de naissance des francophones de langue maternelle dans quelques grandes villes canadiennes, 1996**

	Total	Nés dans la province	Nés ailleurs au Canada	Nés à l'étranger
Québec	476 590	462 695 (97,0 %)	6 775 (1,4 %)	6 530 (1,4 %)
Sherbrooke	117 320	113 580 (97,0 %)	1 585 (1,4 %)	1 955 (1,6 %)
Montréal	933 235	830 950 (89,0 %)	25 935 (3,0 %)	71 315 (8,0 %)
Ottawa-Carleton	111 530	69 675 (62,0 %)	36 315 (33,0 %)	5 315 (5,0 %)
Région de Toronto	47 290	14 045 (29,0 %)	22 695 (48,0 %)	10 855 (23,0 %)
Winnipeg	26 750	20 910 (78,0 %)	4 905 (18,0 %)	925 (4,0 %)
Edmonton	12 990	5 940 (46,0 %)	6 155 (47,0 %)	855 (7,0 %)
Calgary	11 600	1 580 (14,0 %)	8 810 (76,0 %)	1 210 (10,0 %)
Hamilton	6 425	2 685 (42,0 %)	3 075 (48,0 %)	615 (10,0 %)
Vancouver	24 070	2 505 (10,0 %)	16 865 (70,0 %)	4 460 (19,0 %)

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

Principales constatations se dégageant des données

- L'Ontario reçoit le plus grand nombre de francophones à l'extérieur du Québec (13,4 %). Les nouveaux arrivants ont tendance à s'installer à Toronto et à Ottawa. Le nombre d'immigrants francophones qui s'installent en Colombie-Britannique (4 %) dépasse de loin la proportion de francophones habitant cette province (1,5 %).
- Dans certains grands centres urbains, les francophones nés hors de la province sont plus nombreux que ceux qui y sont nés.
- L'immigration peut modifier favorablement la proportion de francophones au sein d'une population donnée.

- la pénurie mondiale de main-d'œuvre dans certains secteurs économiques clés;
- la concurrence sur le marché mondial;
- un changement dans les pays sources;
- une augmentation du nombre de migrants.

Ces facteurs jouent également dans le recrutement d'immigrants francophones. Les francophones sont considérés comme un groupe relativement mineur en matière d'immigration. Les trois principales sources d'immigration francophone sont l'Europe de l'Ouest, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne.

La majorité des personnes qui ont le français comme langue maternelle se trouve en Europe de l'Ouest. Même si le contexte économique de l'Afrique pousse plus de gens à émigrer, le français est dans bien des cas une langue seconde dans nombre de pays de cette région du monde. En effet, ce ne sont pas tous les immigrants des pays faisant partie de la francophonie mondiale qui ont le français comme langue maternelle.

Comme l'indique le tableau 10, l'Europe a été la principale source d'immigrants francophones au Canada. Les chiffres incluent les immigrants dont la première langue officielle parlée était le français ainsi que ceux qui parlaient à la fois le français et l'anglais (Statistique Canada a généralement alloué la moitié à chaque groupe pour estimer le total de chaque communauté linguistique).

Au Québec, environ 40 % de tous les immigrants francophones sont venus de pays d'Europe. Pendant les années 1990 par contre, la majorité des immigrants francophones qui sont arrivés au Québec n'étaient pas d'origine européenne et près des trois quarts de ces nouveaux arrivants appartenaient à une minorité visible. Entre la période allant de 1990 à 1994 et celle allant de 1995 à 1999, le pourcentage d'immigrants en provenance d'Europe et d'Afrique (en particulier de l'Afrique du Nord) a

B. Immigration francophone : Attraction et recrutement

1. Pays sources

Le visage linguistique de l'immigration s'est transformé ces dernières années, et cela dû au fait que les pays sources des nouveaux arrivants ne sont plus tout à fait les mêmes. Une politique d'immigration qui comporte certaines orientations démolinguistiques cible, dans une certaine mesure, des pays précis pour le recrutement d'immigrants. Dans son dernier plan d'immigration (février 2001), CIC fait état d'un certain nombre de tendances internationales qui ont une incidence sur ses programmes de sélection, dont :

- une augmentation des mouvements de non-immigrants;

Tableau 10

Nombre d'immigrants par pays ou continent d'origine au Canada, au Québec, en Ontario et dans les autres provinces combinées, 1996

	Canada		Québec		Ontario		Autres provinces	
	Français	Français/ Anglais	Français	Français/ Anglais	Français	Français/ Anglais	Français	Français/ Anglais
Total	337 400	160 815	293 855	105 430	28 210	40 660	15 335	14 725
États-Unis	14 430	990	10 400	625	1 290	225	2 740	140
Amérique du Sud et Amérique centrale	28 730	14 215	27 680	9 900	705	2 930	345	1 385
Caraïbes et Bermudes	47 785	3 155	44 470	2 690	2 960	415	355	50
Europe	140 425	70 020	119 020	45 735	12 415	17 835	8 990	6 450
Afrique	52 820	14 415	43 670	8 490	7 190	5 145	1 960	780
Asie	51 910	57 840	46 975	37 850	3 545	14 100	1 390	5 890
Asie du centre- ouest et Moyen-Orient	25 315	27 055	22 350	18 570	2 290	6 900	675	1 585
Asie du Sud-Est	19 860	15 025	18 520	11 070	810	2 550	530	1 405

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

augmenté et le nombre d'immigrants venant d'Asie et des Amériques a diminué.

De 1990 à 1994, les principaux pays sources ont été le Liban, Hong Kong et Haïti tandis que de 1995 à 1999, ce furent la France, la Chine et l'Algérie. Les sources d'immigrants francophones qui se sont installés dans d'autres parties du Canada ont suivi la même évolution.

Par rapport au Québec, l'Ontario reçoit proportionnellement moins d'immigrants francophones de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, des Caraïbes et des Bermudes. En Ontario, environ 25 % de tous les immigrants francophones viennent d'Afrique tandis qu'au Québec, les immigrants d'origine africaine représentent 15 % de l'immigration francophone. Ailleurs qu'en Ontario ou au Québec, les États-Unis sont la deuxième source d'immigrants francophones en importance et la

grande majorité de ces immigrants (1 820 d'entre eux) s'est installée au Nouveau-Brunswick.

Depuis qu'il joue un rôle plus important dans le recrutement des immigrants, le gouvernement du Québec est plus actif à cet égard dans les régions du globe où plus d'immigrants potentiels parlent le français. En 1989, une entente visant à favoriser l'immigration de francophones a été signée avec l'Office des migrations internationales (OMI) de la France. En vertu de cette entente, qui a été renouvelée en 1992, en 1995 et encore en 1999, les membres de la délégation du Québec en France organisent des sessions d'information destinées aux immigrants potentiels (MRCI, *Rapport annuel*, 2000).

Ailleurs dans le monde, en 1998, les services d'immigration du Québec ont organisé des sessions d'information destinées aux immigrants potentiels à Bruxelles; ils ont fait des activités de

promotion au Liban, ont fait paraître des annonces dans les journaux afin de joindre les francophones en Bulgarie et en Roumanie et ont conclu des partenariats avec les Alliances françaises au Mexique dans le but d'y recruter des travailleurs qualifiés.

Récemment, le MRCI a annoncé une réorganisation de ses services d'immigration à l'étranger. Il entend déménager ses services de Damas à Beyrouth et ouvrir un bureau à Rabat (au Maroc), qui est au cœur d'un important bassin d'immigration francophone.

Le gouvernement du Canada cherche activement à recruter des immigrants de la composante économique et possède des centres de coordination des gens d'affaires immigrants dans les villes suivantes : Pékin, Hong Kong, Londres, Paris, Berlin, Séoul, Singapour, Damas et Buffalo. Le Québec a son propre réseau de sélection outre-mer et ses bureaux des services d'immigration sont plutôt situés à Mexico, New York, Paris, Bruxelles, Vienne, Damas et Hong Kong. Le gouvernement fédéral ne prend aucune mesure directe pour recruter des immigrants francophones à l'étranger, bien que nous ayons déjà vu dans le cas du Manitoba que CIC semble prêt à aider les communautés locales dans leur recrutement.

2. Le Canada par rapport aux États-Unis

Le Québec s'efforce de recruter des immigrants francophones et fournit un milieu francophone sans pareil sur le continent. Il n'est pas surprenant qu'il attire le plus gros pourcentage de ces immigrants au Canada; plus de 4 sur 5 s'installent au Québec. Néanmoins, des immigrants francophones ont manifesté l'intérêt de s'installer dans certains des plus grands centres urbains du pays et du reste du continent. S'il est possible de comparer le nombre d'immigrants francophones qui ont choisi de s'établir au Québec avec celui du reste du Canada, il est par contre difficile de définir un

cadre afin d'évaluer dans quelle mesure le Canada réussit à attirer ce type d'immigrants.

Malgré la différence de taille des deux pays, de leurs orientations politiques et de leur capacité d'accueil de nouveaux immigrants, nous avons choisi d'examiner dans quelle mesure les États-Unis attirent les immigrants de certains pays francophones. Même si les États-Unis ne peuvent offrir de services en français comme le Canada, la force de l'économie américaine exerce un puissant attrait sur les immigrants de plusieurs régions du monde. Entre 1990 et 1998, quelque 220 000 immigrants (dont environ 160 000 d'origine haïtienne) ont été admis aux États-Unis à partir de pays francophones ou de pays où l'usage du français est très répandu.

Comme l'indique le tableau 11, pour la période allant de 1991 à 1996, les États-Unis ont réussi à attirer un assez grand nombre d'immigrants de pays francophones (182 029) par rapport au nombre ayant immigré au Canada (33 980). Nos voisins du sud ont su attirer des immigrants de France en dépit du fait que le Canada offre de meilleurs conditions socioculturelles pour les francophones. De 1980 à 1990, le nombre de francophones aux États-Unis a augmenté malgré des taux d'assimilation beaucoup plus élevés qu'au Canada, en grande partie en raison de l'arrivée de personnes nées en Haïti.

En dépit du taux de transfert linguistique qui s'élève en moyenne à 90 %, l'immigration de francophones aux États-Unis a contribué à une augmentation du nombre de personnes qui parlent français à la maison. (Une partie de cette augmentation, reflétée au tableau 12, est due à la migration de Canadiens-français aux É.-U.). Le recrutement d'immigrants par l'entremise de bureaux outre-mer et la diffusion de l'information aux candidats potentiels sont essentiels pour attirer des immigrants francophones. CIC reconnaît qu'il n'a pris aucune mesure directe pour recruter des immigrants francophones à l'étranger. Il se concentre sur la diffusion

d'information comme moyen pour attirer de tels immigrants.

Principales constatations se dégageant des données

- L'Europe a été la principale source d'immigrants francophones au Canada.
- Pendant les années 1990, la majorité des immigrants de langue française qui sont arrivés au Canada n'étaient pas d'origine européenne et près des trois quarts de ces nouveaux arrivants appartenaient à une minorité visible.
- Entre 1991 et 1996, les États-Unis ont réussi à attirer un nombre considérable d'immigrants de pays francophones par rapport au nombre ayant immigré au Canada.

3. Catégories d'immigrants

Le Plan d'immigration du gouvernement pour l'année 2000-2001 traduit les avantages socio-économiques découlant de l'immigration et maintient la longue tradition humanitaire du pays. Il assure un équilibre entre les immigrants de la composante économique et ceux de la catégorie de la famille, ce qui permet aux immigrants d'apporter une importante contribution sur le plan

économique, sans oublier d'accorder la priorité à la réunion des familles. Il y a trois principales catégories d'immigrants, soit :

La catégorie de la famille – ce sont les membres de la famille immédiate parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent, soit les conjoints, les fiancés, les enfants à charge, les parents et les grands-parents;

Les immigrants indépendants – sélectionnés pour leur contribution économique, soit les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires immigrants;

Les réfugiés – c'est-à-dire les réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies et les autres personnes déplacées sélectionnées à l'étranger aux fins de ré-établissement qui sont prises en charge par le gouvernement ou par le secteur privé, ainsi que les personnes qui ont revendiqué et obtenu le statut de réfugié au sens de la Convention au Canada.

Pour la première fois en 1978, le nombre combiné de personnes des catégories de la famille et des réfugiés était supérieur au nombre total d'immigrants indépendants. Parallèlement à ce changement, les pays sources d'immigrants traditionnels – les États-Unis, le Royaume-Uni et les pays de l'Europe de l'Ouest – ont été remplacés par les pays moins développés de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Afrique. On considère que ce changement a eu une incidence sur le processus d'adaptation des immigrants.

Tableau 11

Immigrants en provenance de l'Afrique du Nord, de la France et d'Haïti, vers les États-Unis et le Canada (Québec et le reste du Canada), de 1991 à 1996

	États-Unis	Canada	Québec	Reste du Canada
Afrique du Nord	11 785	10 505	9 080	1 425
France	29 063	11 890	9 890	2 000
Haïti	141 181	11 585	10 435	1 150

Source : Services d'immigration et de naturalisation des États-Unis, 1998 et Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

Tableau 12**Langue parlée à la maison par les immigrants aux États-Unis âgés de 5 ans et plus, 1980 et 1990**

Langue	1990	1980
Français (incluant le créole)	543 192	376 060
Français (excluant le créole)	387 915	359 870
Créole français (haïtien)	140 433	14 519

Source : Bureau de recensement des États-Unis, Recensement de 1980 et de 1990.

Sur le nombre total d'immigrants en 2000, le Canada a reçu 26,6 % de personnes de la catégorie de la famille, 13,2 % de réfugiés et 6 % de gens d'affaires; 51,9 % étaient des travailleurs qualifiés. Les autres catégories représentaient au total environ 2 % des immigrants. Cette ventilation diffère quelque peu de celle des immigrants francophones qui viennent s'installer au pays. L'écart est considérable entre le pourcentage de réfugiés qui ne parlaient que le français à leur arrivée et la proportion de réfugiés dans la population canadienne dans son ensemble. Le tableau 13 indique, au cours des dernières années, une diminution du nombre de réfugiés qui ne parlent que le français et une augmentation du nombre des travailleurs qualifiés francophones. Il importe d'examiner

Tableau 13**Immigrants ne connaissant que le français, par catégorie d'immigrants, exprimé en nombre et en pourcentage de l'immigration totale, de 1996 à 1999**

Catégorie	1996	1997	1998	1999
Famille	2 446 (25,6 %)	2 242 (27,6 %)	1 830 (22,0 %)	2 115 (22,3 %)
Réfugiés	3 363 (35,1 %)	2 412 (29,7 %)	2 050 (24,7 %)	2 672 (28,2 %)
Gens d'affaires	317 (3,3 %)	340 (4,1 %)	479 (5,1 %)	426 (4,5 %)
Travailleurs qualifiés	3 458 (36,1 %)	3 125 (38,5 %)	4 028 (48,2 %)	4 251 (45,0 %)
Total	9 584	8 119	8 377	9 464

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres*, 1996-2000.

Tableau 14**Immigrants déclarant connaître le français seulement et le français et l'anglais, par catégorie d'immigrants, exprimé en nombre et en pourcentage de l'immigration totale, 2000**

Catégorie	Immigration totale	Français seulement	Français et anglais
Famille	60 517 (30,2 %)	2 235 (22,3 %)	1 454 (14,8 %)
Réfugiés	30 044 (15,0 %)	2 661 (26,6 %)	825 (8,4 %)
Gens d'affaires	13 655 (6,8 %)	361 (3,6 %)	263 (2,6 %)
Travailleurs qualifiés	118 495 (59,2 %)	5 072 (50,0 %)	7 292 (74,3 %)
Total	222 711	10 329	9 834

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres*, 2000.

comment le processus de sélection des immigrants du Canada a une incidence sur l'admission de francophones.

Le tableau 14 fait ressortir d'importantes différences au chapitre de la connaissance des langues officielles selon que l'on appartient à une catégorie d'immigrants ou une autre. Par exemple, il y avait beaucoup plus de réfugiés qui ne connaissaient que le français à leur arrivée que de réfugiés connaissant les deux langues officielles, et le bilinguisme était de loin plus courant chez les travailleurs qualifiés.

D'importantes variations ont été relevées au niveau régional dans les catégories d'immigrants francophones venus s'installer au Canada. En 1999, la région de Montréal a reçu une proportion plus élevée de travailleurs qualifiés et d'investisseurs francophones (50,3 % de l'immigration francophone totale à Montréal) qu'Ottawa (30 %) ou que Toronto (39 %). Ottawa a accueilli une proportion élevée de réfugiés (42 %) parmi son pourcentage total d'immigrants francophones, tandis que Toronto avait une proportion plus grande d'immigrants de la catégorie de la famille (33,2 %).

Depuis la mise en place de ses nouveaux critères de sélection, le MRCI est plus à même de sélectionner les immigrants indépendants qui sont le plus susceptibles de contribuer à l'essor économique de la province, de participer pleinement à la société québécoise et d'exiger le moins d'aide de l'État. Selon les données du MRCI, quelque 60 % des immigrants indépendants connaissent le français (80 % si l'on exclut la catégorie des gens d'affaires). Cette proportion n'est que de 30 % pour la catégorie de la famille et de 25 % chez les réfugiés.

Principales constatations se dégageant des données

- Le pourcentage d'immigrants ne parlant que le français était moins élevé dans la catégorie des réfugiés que dans les autres catégories.
- Il y avait beaucoup plus de réfugiés qui ne connaissaient que le français à leur arrivée que de réfugiés connaissant les deux langues officielles, et le bilinguisme était de loin plus courant chez les travailleurs qualifiés.

C. Intégration et adaptation

1. Le Canada

Le Commissaire aux langues officielles a pu observer que dans les grands centres, les communautés de langue officielle ont mis sur pied des structures et des services visant à aider les nouveaux arrivants à s'adapter à la vie au Canada et à se sentir chez eux le plus rapidement possible (Commissaire aux langues officielles, 1989).

CIC juge prioritaire de bien intégrer les immigrants. Pour les immigrants comme pour les non-immigrants, l'insertion économique est la clé d'une intégration véritable. Il n'est donc pas étonnant que dans les sondages, les immigrants répondent que l'insertion économique est le principal problème auquel ils se heurtent lorsqu'ils arrivent au Canada.

CIC a déterminé que les facteurs suivants contribuent à leur intégration :

- maîtrise de l'une des deux langues officielles du Canada;
- capacité de trouver et de garder un emploi;

- capacité de transférer et de mettre à profit les compétences professionnelles et les titres de scolarité acquis précédemment;
- capacité d'intégrer les valeurs et les attitudes qui ont cours au Canada;
- capacité d'accéder aux institutions et associations s'adressant à l'ensemble des Canadiens et de participer pleinement à leurs activités (CIC, février 2001).

Les programmes canadiens d'établissement des immigrants cherchent surtout à amener les immigrants à devenir des membres à part entière de la société canadienne le plus rapidement possible. CIC s'intéresse à plusieurs aspects du processus d'adaptation des immigrants. Les cinq aspects principaux de ce processus sont peut-être l'emploi, le logement, l'éducation, la santé et la sécurité du revenu.

Dans une série de fiches de renseignements sur l'intégration produites par CIC (juin 1997), on souligne l'importance d'apprendre le français ou l'anglais pour trouver un emploi. Voici un extrait de la section portant sur l'emploi de l'une de ces fiches que nous considérons utile de relever dans le cadre de la présente étude.

Si vous exercez une profession ou un métier dans votre pays d'origine, vous devrez peut-être vous recycler pour répondre aux exigences canadiennes. Vos titres de compétences pourraient ne pas être reconnus tant que vous n'aurez pas de titres canadiens, que vous n'aurez pas suivi de formation ou que vous n'aurez pas acquis une certaine expérience de travail au Canada, et que vous n'aurez pas une bonne maîtrise du français ou de l'anglais.

CIC considère que la connaissance d'une des deux langues officielles est une condition essentielle à l'insertion économique des immigrants, soulignant toutefois que les exigences linguistiques varient d'une région à l'autre.

Si l'on veut créer chez les immigrants un sentiment d'appartenance à leur nouvelle communauté, il est nécessaire que des services d'orientation soient en place.

À plusieurs reprises pendant les années 1990, CIC a choisi de confier à des organismes représentant les communautés de langue officielle le mandat de fournir des services aux immigrants. Cependant, il n'est pas toujours simple de déterminer à qui ou à quel groupe l'aide devrait être offerte. Outre les services linguistiques, beaucoup d'immigrants francophones ont certains besoins liés à leur bagage ethnoculturel. Voilà pourquoi on s'interroge abondamment sur la composante de la communauté linguistique qui devrait être responsable d'accueillir les immigrants et, selon la réponse à laquelle on en arrive, sur la façon dont les ressources devraient ensuite être affectées.

2. Le Québec

L'orientation des immigrants vers les institutions francophones du Québec a amené les instances provinciales à développer une expertise en adaptation des nouveaux arrivants. Dans son énoncé de politique de 1990 sur l'immigration, le Québec a adopté les principes suivants en ce qui a trait à l'intégration des nouveaux arrivants :

- l'intégration influe sur tous les aspects de la vie communautaire;
- l'intégration exige un engagement de l'immigrant et de toute la société d'accueil;
- l'intégration est un processus d'adaptation à long terme qui évolue à un rythme variable.

Les responsables de la politique québécoise ajoutent que la dimension linguistique de l'intégration des immigrants dépend en grande

partie du milieu socio-économique, du niveau de participation aux institutions de la société d'accueil, et de la qualité de la relation interpersonnelle établie entre l'immigrant et les membres de la société d'accueil. On croit que tous ces facteurs se répercutent sur les possibilités qui s'offrent à l'immigrant de parler la langue et sur l'attitude qu'il adopte à l'égard de celle-ci. Au Québec comme ailleurs, le processus d'intégration soulève de nombreuses questions quant aux rôles et responsabilités de l'immigrant et de la communauté d'accueil.

Au cours des années 1990, la stratégie d'intégration des immigrants du Québec était articulée autour du concept des Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI). Les COFI avaient pour fonction principale l'enseignement du français et la prestation de services aux immigrants non francophones. Ils se voulaient un guichet unique pour la francisation des nouveaux arrivants.

L'étendue du contact que les immigrants ont avec les francophones qui les entourent au cours des premières années d'établissement est considérée comme étant déterminante dans l'apprentissage du français. Une étude commandée par le MRCI révèle que l'absence de contact avec des francophones est un obstacle majeur à l'apprentissage du français, et cela est particulièrement vrai chez les personnes qui sont entrées rapidement sur le marché du travail.

Un groupe de travail sur les services d'intégration gouvernementaux a recommandé qu'on accorde un soutien plus individuel à l'immigrant pendant la phase d'adaptation qui suit celles de la francisation et de l'insertion sociale et économique. Ainsi, un conseiller suivrait de près le processus d'intégration de l'immigrant et lui apporterait le soutien nécessaire selon l'évolution de ses circonstances particulières (MRCI, 1998).

En novembre 1999, le MRCI a amorcé une réforme qui modifie les services d'accueil et d'intégration offerts aux nouveaux immigrants. La principale mesure adoptée a été le remplacement des Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) par des Carrefours d'intégration. Ces derniers offrent aux immigrants une vaste gamme de services d'accueil et d'intégration à leur nouvel environnement.

Chaque carrefour offrira aux nouveaux immigrants l'accès aux services et aux renseignements nécessaires concernant

- la prise de contact;
- le processus d'établissement au Québec, notamment au chapitre de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

Pour ce qui est de la francisation, les carrefours évalueront les besoins des nouveaux immigrants et leur donneront accès à la formation appropriée, que ce soit sur place, dans un établissement ou dans un cadre communautaire (MRCI, *Rapport annuel*, 2000).

La réforme visait à intégrer davantage les services de francisation et d'immigration au réseau institutionnel général déjà en place dans la province. Ainsi, le ministère offrira des services de francisation dans le réseau des collèges et universités afin d'offrir la formation qui correspond le mieux aux besoins de la clientèle immigrante. La situation d'apprentissage du français sera davantage au diapason du degré d'intégration de l'immigrant et tiendra compte du contexte auquel le nouvel arrivant doit s'adapter. Quant à eux, les services d'intégration seront davantage harmonisés à l'ensemble des services offerts sur un territoire donné. On mettra l'accent sur des partenariats avec des institutions s'adressant à la population québécoise en général, soit le centre d'emploi local, le centre de santé local, l'école, la municipalité et l'organisme communautaire local (le MRCI a établi des

partenariats avec de nombreux organismes communautaires publics et parapublics pour la prestation de services aux immigrants). Le processus de francisation, qui consiste à placer l'immigrant au centre des institutions de la communauté francophone, est considéré comme étant un élément essentiel de l'intégration (MRCI, *Les carrefours...*, 2000).

3. *Les communautés minoritaires francophones*

Tous les ordres de gouvernement offrent des services dans les deux langues officielles dans un certain nombre de domaines. Cependant, nous ne savons pas si les immigrants francophones éprouvent plus de difficulté à avoir accès à certains services gouvernementaux offerts en français que les francophones non immigrants. Il serait utile de faire des études dans ce domaine.

Il y a plus de trente ans, le gouvernement de l'Ontario a reconnu le besoin d'offrir des services en français aux francophones de la province. En novembre 1989, la province a adopté une loi qui garantissait la prestation de services en français. Ainsi, tous les citoyens et citoyennes qui en faisaient la demande pouvaient être servis en français dans les bureaux principaux des ministères et organismes du gouvernement provincial dans 23 régions désignées.

L'Office des affaires francophones du gouvernement de l'Ontario estime qu'environ 85 % de la population francophone de la province a accès à de tels services. Le sondage de Larocque (1997) montre que ce sont les services de santé qui sont le plus en demande chez les immigrants francophones.

La vaste majorité des immigrants francophones ont cherché à obtenir des services en français. Dans ce groupe, près de une personne sur quatre a pu obtenir des services en français, environ le tiers n'a obtenu satisfaction qu'en partie et un peu moins du tiers n'a pas pu obtenir de services en français.

On trouvera au tableau 15 la liste des services que les immigrants francophones ont trouvé particulièrement difficiles à obtenir en français.

Ailleurs qu'au Québec, les services d'intégration et d'établissement s'adressant aux immigrants francophones ne sont pas encore tout à fait en place; on est à ajuster les structures en place en fonction du nombre de ces immigrants et de leurs pays sources.

Les communautés francophones hors Québec ont des stratégies d'accueil des nouveaux arrivants depuis surtout les vingt dernières années. Il est important de souligner que leurs initiatives ont coïncidé avec une période pendant laquelle plusieurs communautés francophones luttait pour avoir le contrôle de leurs écoles et d'autres institutions. La gestion des écoles de langue française par les francophones est essentielle à l'intégration des nouveaux immigrants.

Des consultations menées en 1998 en Ontario pour le compte de CIC ont révélé qu'indépendamment des différences ethniques et/ou linguistiques, beaucoup de nouveaux immigrants ont les mêmes préoccupations fondamentales en ce qui a trait à leur

Tableau 15

Services qu'on n'a pu obtenir en français

	%
Services médicaux	21,3
Services juridiques	14,7
Éducation	13,3
Immigration	12,0
Services sociaux	10,7
Emploi	9,3
Tous les services	8,0

Source : Daniel Larocque, Sondage effectué dans la communauté urbaine de Toronto, pour CIC, région de l'Ontario et Patrimoine canadien, 1997.

établissement. Des réunions spéciales organisées avec des immigrants francophones ont permis de constater que les besoins de ces derniers sont semblables à ceux des immigrants non francophones (Institut canadien des affaires culturelles, 1998). Voici certaines de leurs grandes préoccupations.

- Sensibiliser les responsables des services d'intégration offerts en anglais à l'existence et à l'importance de la communauté francophone et des services qu'elle offre.
- Veiller à ce que les immigrants sachent qu'il existe des services en français.
- Soutenir la recherche qui aide à trouver les moyens d'intégration déjà utilisés pour les francophones, et à les adapter au contexte franco-ontarien.
- Établir des liens entre les fournisseurs de services en français et diffuser largement l'information auprès des immigrants francophones.
- Montrer plus d'ouverture envers les nouvelles organisations qui peuvent être créées par les immigrants eux-mêmes.
- Créer un centre de ressources à l'intention des immigrants francophones venant d'Afrique.
- Trouver des façons de refléter la diversité des besoins de l'ensemble des immigrants francophones.
- Établir des partenariats avec des employeurs susceptibles d'avoir besoin d'employés parlant français.

Une étude des services d'établissement auprès de la communauté africaine de l'Ontario mentionne certaines des préoccupations soulevées plus tôt sur l'adaptation des immigrants. George et Mwarigha (1999) mentionnent les difficultés que vivent à Toronto les immigrants venant de l'Afrique francophone en raison de services

bilingues inadéquats. Au cours d'une consultation, des participants ont déploré l'absence de personnel francophone dans bon nombre d'organismes qui assurent des services d'établissement et le fait que des clients ne reçoivent pas de services ou encore doivent subir de longues périodes d'attente. Une capacité limitée de parler l'anglais ou l'absence de services en français ralentissent le processus d'établissement et d'intégration des immigrants touchés. Les Africains francophones vivent souvent une expérience d'établissement difficile, même s'ils ont des aptitudes et des compétences professionnelles très en demande.

Les participants des groupes de consultation ont indiqué qu'il n'y avait pas suffisamment d'information sur les services de soutien à l'établissement tels ceux visant les soins de santé et de garde, l'éducation et le système juridique canadien. Les francophones ont exprimé le besoin de disposer d'un centre de ressources qui leur permettrait d'obtenir les informations jugées importantes et nécessaires (George et Mwarigha, 1999).

Des recommandations du même ordre ont été formulées ailleurs au Canada. La Société franco-manitobaine (SFM) estime que les plus importants défis en matière d'immigration au Manitoba sont les suivants.

Défi linguistique

- La majorité des immigrants francophones connaissent très peu l'anglais, alors qu'au Manitoba, il faut avoir une connaissance au moins équivalente des deux langues officielles pour être en mesure de fonctionner et de se trouver un emploi (cela peut prendre de 6 à 12 mois avant d'atteindre un niveau d'anglais suffisant pour entrer sur le marché du travail).
- Aucun cours de français n'est offert aux immigrants (pourquoi des cours d'anglais langue seconde seulement ?).

- L'évaluation linguistique pour les cours d'anglais (p. ex., le service à la réception est offert en anglais seulement; les clients doivent signer un contrat rédigé en anglais seulement).
- Il y a un sérieux manque de personnel bilingue dans bien des bureaux des gouvernements fédéral et provincial.

Emploi

- Aide pour la traduction des CV vers l'anglais.
- Mise en contact des nouveaux arrivants avec des employeurs.
- Service d'évaluation des attestations professionnelles (même en présence d'un cas exceptionnel, le service n'est offert qu'en anglais). Il arrive souvent que les diplômes et attestations ne soient pas l'équivalent de ceux que l'on retrouve au Manitoba et que le client doive retourner aux études.
- Formation dans des domaines professionnels.

Logement

- Il y a une pénurie de logements dans le quartier francophone de Saint-Boniface et près des écoles de langue française.

Écoles

- Les écoles doivent offrir plus de services d'appui aux nouveaux élèves (la SFM songe déjà à un plan d'action).
- Il faut élaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation des enseignants et autres intervenants du secteur de l'éducation aux besoins des immigrants (SFM, 2000).

L'immigration peut avoir pour effet d'entraîner une croissance rapide d'une communauté minoritaire, mais peut également produire chez elle des changements au plan social et culturel.

D. Les institutions

1. Organismes nationaux

À l'extérieur du Québec, c'est peut-être en Ontario que le débat sur l'incidence de l'immigration francophone dans les communautés établies a été le plus animé. Les communautés francophones n'ont offert que très peu d'aide aux immigrants. D'après une analyste, à partir des années 1960, la population franco-ontarienne a graduellement commencé à comprendre les défis de la diversité culturelle et s'est inquiétée du fait que la présence d'immigrants finirait par entraîner une remise en question de la notion des deux peuples fondateurs du Canada (Martel, 1995).

Cependant, en 1990, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada a adopté une série de résolutions visant à répondre au phénomène du pluralisme tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des communautés de langue officielle. Dans une déclaration de principes sur la question du pluralisme et de l'immigration, la FCFA a souligné ce qui suit.

Étant donné :

que le Canada est à l'aube de transformations démographiques irréversibles et que dans quelques années, la population dite « ethnoculturelle » sera plus nombreuse que les populations anglophone et francophone dites « de souche », il importe pour les communautés francophones et acadienne que :

- les immigrantes et immigrants, anciens et nouveaux, adhèrent de leur plein gré et sans aliénation à la caractéristique nationale fondamentale de la dualité linguistique, indépendamment de la communauté linguistique à laquelle ils s'intègrent;
- les néo-francophones de même que les immigrantes et immigrants qui optent pour apprendre le français aient toutes les chances et les moyens de s'intégrer aux communautés francophones et acadienne;
- que la francophonie canadienne peut et devra s'adapter aux transformations à venir afin de renflouer le nombre de Canadiennes et Canadiens d'expression française désireux de participer pleinement au développement des communautés francophones et acadienne (Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991).

Une publication commandée par la FCFA sur la question du pluralisme et de la francophonie canadienne fait état d'un certain nombre de suggestions pour renforcer le lien entre pluralisme et immigration, dont :

- Il y a lieu d'améliorer l'accueil offert par les organismes communautaires francophones aux immigrants francophones.

On retrouve les suggestions suivantes en ce qui concerne les politiques multiculturelles.

- En collaboration avec les associations provinciales membres, élaborer des programmes conjoints visant la coopération avec différents groupes raciaux ou ethnoculturels pour améliorer la compréhension mutuelle et, en particulier, promouvoir la protection des droits de la personne et des membres des groupes minoritaires dans une société multiculturelle.

- Poursuivre les discussions sur la façon d'intégrer au mieux les néo-Canadiens francophones au sein des communautés francophones et acadienne du Canada. Les associations francophones provinciales devraient mettre l'accent sur leur volonté de trouver des modes d'interaction qui, dans un esprit d'ouverture, respectent les différences culturelles des immigrants (Churchill et Kaprielian-Churchill, 1991).

Au niveau national, les leaders de la francophonie canadienne ont évolué vers une plus grande ouverture face à l'immigration et au multiculturalisme. En effet, la FCFA a récemment lancé une initiative appelée « Dialogue » par laquelle on tente de sensibiliser les différents segments de la population, incluant les communautés ethniques, aux préoccupations des francophones du Canada (FCFA, 1999).

En ce qui a trait aux stratégies, on soutient que les Canadiens francophones et les Acadiens pourraient insister pour prendre part au recrutement et à l'établissement d'immigrants qui parlent le français. Les communautés acadienne et francophones peuvent effectivement prendre des mesures en collaboration avec CIC par l'entremise de leurs organisations locales et de leurs associations provinciales et territoriales.

Il importe certes que l'organisme national représentant les francophones du Canada réfléchisse à la façon dont l'immigration peut contribuer à l'épanouissement des communautés régionales et locales, et mène des initiatives en rapport avec cette question. Il faut trouver des façons de faciliter la participation active des immigrants francophones dans les organismes nationaux et de s'assurer que les structures rendent compte de leur présence.

2. *Éducation*

Bien que le droit à l'enseignement en français ne leur soit pas conféré automatiquement, il y a peu de preuves que des enfants d'immigrants se soient vu refuser l'accès à l'école de langue française hors Québec, dans les cas où les parents ont exprimé le désir d'obtenir un tel enseignement. Il reste que la difficulté d'avoir accès à l'école de langue française pourrait avoir un effet dissuasif.

En Ontario, si tel est le choix des parents et s'il y a des places, la *Loi sur l'éducation* prévoit une procédure qui permet à des non-ayants droit d'avoir accès à l'enseignement en français en présentant une demande au comité d'admission du conseil scolaire francophone concerné. L'admission se fait selon les critères établis par le conseil scolaire; ces critères peuvent comprendre le niveau de connaissance de la langue française du nouvel arrivant ou l'attitude des parents à l'égard du mandat de l'éducation franco-ontarienne.

En Saskatchewan aussi on a exprimé des préoccupations au sujet de la question de l'accès des enfants d'immigrants francophones aux écoles de langue française. Citons ici un cas récent mettant en cause deux familles immigrantes francophones qui voulaient inscrire leurs enfants dans une école de langue française. Pour y être admissibles, elles devaient obtenir une permission du conseil de l'école en question, l'approbation du conseil scolaire francophone local et le consentement de l'école de la majorité anglophone du district.

Même si les francophones ont le contrôle de leurs écoles, un immigrant francophone doit obtenir l'autorisation du secteur anglophone pour inscrire son enfant, s'il n'est pas visé par les dispositions de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La division des écoles de langue française de la Saskatchewan examine présentement la relation entre la loi

provinciale – le projet de loi 144 – qui couvre la gestion des écoles de langue française en Saskatchewan et l'article pertinent de la *Charte* (Radio-Canada, Saskatchewan, 2001).

De façon significative, c'est au Québec (notamment dans la région de Montréal) et en Ontario (en particulier à Toronto et à Ottawa) que les écoles de langue française ont dû faire face à la réalité du pluralisme. Au Québec, la *Charte de la langue française* a obligé presque tous les enfants d'immigrants à fréquenter l'école de langue française, de sorte que dans la région de Montréal, bon nombre de ces écoles comptent en majorité des enfants d'immigrants. Dans les villes de Toronto et d'Ottawa, il y a aussi des écoles où la plupart des élèves sont des enfants d'immigrants, mais elles sont l'exception. Au cours de la seule année 1989-1990, le pourcentage des élèves non immigrants dans une des grandes écoles secondaires de langue française d'Ottawa est passé de 30 % à la majorité de l'effectif.

En 1995, la Commission royale sur l'éducation du gouvernement de l'Ontario a conclu que « l'impatience et les frustrations des nouveaux arrivants francophones étaient certes légitimes, mais que la résistance au changement ou sa lenteur chez certains éléments de la communauté franco-ontarienne sont aussi compréhensibles dans le contexte provincial de l'éducation ». La Commission a souligné que les mémoires de la plupart des groupes clés engagés dans l'enseignement en langue française ont souligné l'importance de l'ouverture aux communautés ethnoculturelles francophones.

L'année suivante, on organisait dans la province une série de consultations complémentaires afin d'examiner les préoccupations des francophones des communautés ethnoculturelles. Les recommandations suivantes ont été faites.

- Mettre en place des programmes scolaires qui répondent aux besoins d'une population francophone multiculturelle. Ceci devrait se refléter dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie ainsi que de la littérature où l'on devrait mettre l'accent sur la francophonie canadienne et internationale.
- Refléter la diversité ethnoculturelle de la population étudiante au sein du personnel enseignant et administratif des écoles de langue française, en particulier dans les écoles qui présentent une importante diversité ethnoculturelle.
- Favoriser la confiance en soi chez les élèves en leur fournissant des exemples de gens qui ont réussi dans leur vie professionnelle.
- Mettre en place une structure provinciale crédible afin de représenter les préoccupations des francophones ethnoculturels auprès des conseils scolaires, des instances régionales, de l'administration provinciale et d'autres instances gouvernementales (États généraux complémentaires, province de l'Ontario, 1998).

Une étude réalisée en 1991 par le Comité canadien francophone pour l'éducation interculturelle démontre qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour introduire la notion d'enseignement multiculturel dans les écoles de la minorité linguistique à la fois dans les grands centres urbains et dans les régions où il y a moins de francophones ethnoculturels dans le système scolaire. Pour beaucoup de Franco-

Dans les communautés minoritaires, l'école joue un rôle de premier plan dans l'intégration des immigrants.

Ontariens, la diversité ethnoculturelle est un phénomène relativement récent. Les francophones s'en remettent très souvent aux stratégies adoptées par le secteur anglophone face au pluralisme ethnoculturel.

Dans certains cas, les écoles dont la composition s'est modifiée rapidement ressentent le besoin de réviser leur mission et de se réorienter afin de reconnaître la valeur du français international dans un contexte multi-ethnique et souvent multilingue. Tout ceci survient alors que beaucoup d'établissements de langue française doivent composer avec un sentiment croissant de biculturalisme parmi la population étudiante francophone (Lafontant, 2000).

Dans une publication de la FCFA, Stacy Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill (1991) proposent que l'organisme national « ... [fasse la promotion active du] rôle de l'école française comme lieu d'accueil et de première insertion des enfants d'immigrants francophones pour aider les familles à s'identifier de près à la communauté francophone locale ».

Bien que la plupart de l'attention et des ressources sont principalement axées sur l'Ontario, les problèmes que nous avons décrits plus tôt ne sont pas le seul fait des écoles de l'Ontario. En Alberta, malgré l'appui du gouvernement à l'égard du financement des écoles de langue française, on croit que les besoins des nouveaux immigrants ne reçoivent pas toute l'attention méritée. En plus du manque de choix dans les établissements d'enseignement, il y a trop peu d'enseignants dans les écoles de langue française compte tenu du nombre d'étudiants (Couture et al., 2001). En 1996, on ouvrait des écoles francophones non confessionnelles à Calgary et à Edmonton parce que souvent, les immigrants qui envoient leurs enfants dans les écoles de langue française ne sont pas de religion chrétienne et n'ont donc pas accès à l'école catholique. Selon Robert Stebbins,

on ne sait pas « comment se sentent les francophones nés au Canada et habitant à Calgary et à Edmonton, à propos de ces nouveaux arrivants dans leur milieu, la plupart ayant des racines raciales et religieuses différentes mais aussi une bonne maîtrise du français, même si souvent ils le parlent avec un accent peu familier » (Stebbins, 2000).

3. *Pluralisme*

Les conflits entre les membres établis d'une communauté et les nouveaux arrivants sont assez courants, surtout là où la situation démographique évolue rapidement et où l'identité de la communauté fluctue en raison des changements qui se produisent autour d'elle. Ceux qui croient que la défense des droits des francophones au Canada repose essentiellement sur la notion des deux peuples fondateurs pourraient avoir du mal à situer les immigrants francophones dans ce paradigme. La présence même de ces immigrants fait en sorte que le lien que beaucoup de francophones « de souche » ont toujours établi entre la langue et l'ethnicité n'est plus aussi évident.

Plus la diversité ethnique s'accroît au sein des minorités francophones des centres urbains où l'anglais prédomine, plus l'opposition censée exister entre dualité linguistique et multiculturalisme s'atténue. Des sondages récents montrent que les politiques de multiculturalisme n'amènent pas les Canadiens non francophones à moins appuyer la langue française hors Québec. Ces politiques ne découragent pas non plus les Canadiens non francophones d'apprendre le français (Jedwab, *Ethnic Identification...*, 2000). Beaucoup plus pourrait être fait à cet égard. Le phénomène du multiculturalisme s'accroît au sein de la population francophone. À l'avenir, le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien devrait appuyer davantage le fait français.

Les francophones appartenant à une minorité visible représentent une proportion relativement faible de l'ensemble des personnes qui ont le français pour langue maternelle : moins de 1,5 % au Québec, un peu plus de 2 % en Ontario et environ 2,5 % en Colombie-Britannique. Cependant, étant donné que presque tous les francophones appartenant à une minorité visible habitent les grands centres urbains, ils constituent une proportion passablement différente de la population francophone minoritaire en région métropolitaine. Lorsque le critère utilisé est la première langue officielle parlée, il y a une légère augmentation du nombre de francophones appartenant à une minorité visible. Par exemple, plus de 12 % des personnes dont la langue maternelle est le français à Toronto (y compris les régions de York et de Peel) sont membres de minorités visibles; par contre, lorsque le critère utilisé est la première langue officielle parlée, cette proportion passe à plus de 20 %.

Une analyste a déterminé trois types de francophones dans les écoles à caractère multi-ethnique : les francophones que l'on pourrait qualifier « de souche », c'est-à-dire qui sont nés au Canada et qui forment eux-mêmes une minorité à l'intérieur de la société anglophone majoritaire; les membres des groupes d'immigrants ethnoculturels francophones qui se sont joints au groupe minoritaire francophone, faisant de ce dernier le groupe dominant d'un point de vue interethnique et enfin, un troisième groupe constitué de ces groupes ethnoculturels et de ces francophones dits « de souche » qui ensemble se perçoivent comme une communauté minoritaire dans ses rapports avec le groupe majoritaire anglophone (Gérin-Lajoie, 1995).

Ces catégories reflètent la rencontre entre les identités linguistiques, ethnoculturelles et raciales et l'importance respective que les élèves accordent à leurs diverses appartenances. La cohabitation d'élèves qui ont des antécédents culturels différents soulève de nouvelles

questions sur l'appartenance à la communauté, la formation de la communauté et la solidarité. Par exemple, une observatrice voit une contradiction dans la perception qu'ont les francophones de souche qui estiment ne pas recevoir comme groupe un traitement équitable de la part des anglophones, et les francophones ethnoculturels qui ont un sentiment d'inégalité à l'intérieur de la grande communauté francophone. Monica Heller affirme que « cela devient de plus en plus difficile de rallier toutes les composantes de la population pour la cause franco-ontarienne qui est de lutter contre l'oppression commune quand certains groupes au sein de cette population se sentent opprimés par d'autres; ceci est notamment le cas de groupes d'immigrants qui se sentent exclus du processus éducationnel par la population locale » (Heller, 1994).

Une grande partie du débat intercommunautaire qui a cours chez les francophones dans un environnement multi-ethnique tourne autour de la définition changeante de la société d'accueil. Quels sont les responsabilités et les rôles réciproques de la communauté francophone établie et des nouveaux arrivants ? Il est difficile de parler de l'intégration des francophones ethnoculturels au sein de la minorité francophone dans son ensemble quand les deux communautés sont chacune à sa manière en processus de redéfinition.

Bon nombre d'immigrants francophones se sont plaints du fait que la collaboration avec la communauté établie n'était pas suffisante (Quell, 2000). Très souvent, les efforts faits pour intégrer les francophones ethnoculturels sont jugés insatisfaisants, et beaucoup croient que les ressources ne sont pas bien réparties au sein de la communauté. Il ne faut donc pas se surprendre si les francophones ethnoculturels et ethnoraciaux sont souvent sceptiques devant les appels à l'unité de certains leaders francophones établis. Pour les premiers, l'impossibilité de créer une

communauté d'esprit n'a jamais été aussi évidente que dans la distinction que l'on fait entre les francophones ethnoraciaux et les francophones établis (« de souche »). Le débat autour de ces questions identitaires, et la façon de s'y prendre pour en tirer une formule équitable de répartition des ressources, est très complexe du fait qu'aucun des partis qui compose la communauté linguistique n'est monolithique.

Robert Choquette reconnaît que les institutions franco-ontariennes n'ont pas toujours accueilli les immigrants francophones à bras ouverts et que, de ce fait, de nombreuses associations ont été créées par les communautés ethnoculturelles francophones. Par exemple, le fait que c'est la ténacité des Franco-Ontariens établis qui a mené au renforcement du réseau institutionnel dont se sont dotés les francophones de la province est une source de tension. Choquette croit qu'un dialogue est essentiel entre les immigrants et les non-immigrants et qu'un rapprochement exige que tous fassent des compromis afin de poursuivre certains projets en collaboration et de développer des stratégies communes (Choquette, 2000).

Une communauté linguistique peut comprendre de nombreuses ethnies tout comme un groupe ethnique peut utiliser plus d'une langue. Par contre, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral de promouvoir l'épanouissement linguistique des communautés de langue officielle ne suppose pas qu'il doive appuyer l'expression ethnoculturelle de l'identité des groupes. Ce genre d'aide peut être consenti dans le cadre du Programme du multiculturalisme, bien que l'argent fourni par ce dernier aux groupes mono-ethniques ne soit plus aussi élevé qu'auparavant. Recourir au budget des langues officielles pour promouvoir l'identité ethnique est donc difficile à justifier. D'un autre côté, il est essentiel que ceux qui reçoivent une aide gouvernementale pour la promotion des

langues officielles n'excluent personne et reflètent la diversité des communautés qu'ils représentent.

Le Programme du multiculturalisme peut, pour sa part, favoriser le dialogue entre les francophones de différentes origines. Des partenariats ont été tentés en Ontario entre les organisations francophones provinciales et les francophones ethnoculturels et ethnoraciaux. Même si ces partenariats n'ont pas tous été fructueux, il est important de continuer d'encourager une telle coopération. Une trop grande fragmentation n'est pas toujours compatible avec l'objectif de favoriser l'épanouissement, puisqu'elle peut faire en sorte qu'il soit difficile de cerner tous les besoins de la population francophone et de déterminer les secteurs où les services ont pu être négligés. Le désir commun de recevoir des services en français est une très bonne raison de conjuguer ses efforts. Les communautés ethnoculturelles et ethnoraciales peuvent contribuer à susciter un plus grand engagement à l'égard de ces objectifs au sein de la population ethnique non francophone dans son ensemble. En plus de renforcer la langue française en Ontario, les francophones ethnoculturels et ethnoraciaux peuvent créer des occasions de participer davantage à la francophonie internationale.

Des tentatives ont été faites pour jeter les bases d'un dialogue communautaire axé sur les valeurs et l'identité de la communauté francophone. Faute d'un désir de coopération et d'un sentiment d'appartenance à la communauté linguistique francophone, il y a des risques que les immigrants, du fait de leur appartenance ethnique et raciale, cherchent à s'intégrer de telle façon que, dans certains cas, ils se considèrent surtout comme une minorité linguistique à l'intérieur de leur communauté ethnoculturelle ou ethnoraciale dans son ensemble. Par contre, pour bon nombre de ces immigrants, la langue française constitue une expression importante de leur identité

culturelle. Par exemple, de nombreux Africains francophones sont déterminés à ne pas perdre leur particularité linguistique. Si l'on ne poursuit pas l'objectif d'une participation à part entière, le risque que les immigrants perdent leur langue est encore plus grand, ce qui ne tend pas à favoriser l'épanouissement de la communauté.

Le Programme du multiculturalisme peut favoriser le dialogue entre francophones d'origines diverses.

Un certain nombre d'organismes qui répondent aux besoins des francophones ethnoculturels reçoivent l'appui de CIC et de Patrimoine canadien. La direction de l'Ontario de ce dernier a montré son désir d'aider les francophones ethnoculturels à mettre au point un modèle institutionnel qui tiendra compte de leurs besoins. Des membres de la communauté ethnoraciale francophone de l'Ontario ont attiré l'attention du gouvernement sur les enjeux suivants.

- Méfiance à l'égard de différents organismes francophones provinciaux et nationaux et remise en question de leur leadership.
- Difficulté à évaluer la mesure dans laquelle les organismes francophones ethnoraciaux répondent aux besoins des membres de la communauté, en particulier dans les domaines de l'emploi et de la formation.
- Accès limité à l'information fournie par les ministères et organismes gouvernementaux.

En 1994, Patrimoine canadien a rencontré les représentants d'organismes francophones de l'Ontario afin de discuter de nouvelles façons de distribuer le financement aux groupes de la minorité linguistique. Une nouvelle structure

devait être établie qui aurait pour nom la Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario. Certains groupes ethnoculturels francophones qui ont participé à la réunion ont senti qu'on les forçait à accepter le contrôle des organismes traditionnels sur le financement et la répartition des services.

En 1996, Patrimoine canadien incluait le soutien de francophones en situation de minorité raciale dans son accord pluriannuel de soutien aux communautés de langue officielle dans la province de l'Ontario. En fait, la ministre s'est engagée à porter une attention spéciale à la question. Un rapport récent portait sur les besoins des communautés francophones ethnoraciales dans la province de l'Ontario. Ces communautés apportent une contribution vitale à la diversité de la population francophone de l'Ontario. L'accord Canada-communauté pour la province de l'Ontario a reconnu la contribution des minorités raciales et ethniques à la francophonie ontarienne; il fallait donc un plan d'action afin de concrétiser une telle reconnaissance.

Une des principales questions au sujet de l'intégration porte sur les types de coopération nécessaire entre francophones immigrants et non immigrants pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants. On a envisagé trois types de partenariats pour les groupes : 1) des partenariats entre des organismes qui représentent des minorités raciales et ethnoculturelles pour mieux harmoniser les efforts et éviter le double emploi; 2) des partenariats avec des établissements et des organismes francophones existants, dans lesquels on ne se limiterait pas à la nomination d'un représentant de minorités raciales ou ethnoculturelles au sein des conseils et autres comités mais qui viseraient une représentation équitable des membres de ces communautés; 3) des partenariats avec les divers ordres de gouvernement et avec le secteur privé. Les

fonctionnaires du gouvernement croient que l'on n'a pas examiné pleinement le potentiel de telles initiatives (Muse et al., 1999).

E. Mobilité

1. Emploi et revenu

Un peu plus haut, nous nous sommes penchés sur l'importance que CIC accorde à la connaissance des langues officielles dans la sélection des immigrants. La pertinence de ce critère repose souvent sur l'évaluation du niveau d'adaptation économique des immigrants après plusieurs années. D'après les études effectuées par CIC, la connaissance d'une langue officielle se traduit généralement par des revenus plus élevés. En fait, un travailleur qualifié qui ne parle aucune des deux langues officielles gagne en moyenne moins que la personne moins qualifiée mais qui connaît le français ou l'anglais. En outre, les personnes qui maîtrisent le mieux les deux langues officielles sont les plus susceptibles de travailler pendant toute la durée de leur vie professionnelle. Il y a malgré tout des différences d'une région à l'autre, selon la conjoncture économique qui prévaut et la langue officielle concernée. Par conséquent, dans la plupart des régions du pays à l'extérieur du Québec, les personnes qui parlent français n'amélioreront pas de façon significative leur situation si elles ne possèdent pas aussi une certaine connaissance de l'anglais.

Le rapport qui existe entre les compétences linguistiques et l'insertion économique peut être évalué de différentes façons, et les résultats obtenus dépendent souvent des aspects examinés.

Sur le plan linguistique, les progrès économiques considérables réalisés par les francophones partout au Canada sont l'un des faits marquants des quatre dernières décennies.

À leur arrivée, les immigrants ont un revenu inférieur à celui des non-immigrants, mais bon nombre d'analystes prétendent que les nouveaux

arrivants finissent par combler cet écart avec le temps. Quoi qu'il en soit, les critères de sélection établis par les décideurs en fonction des besoins économiques présumés du Canada et de ses obligations humanitaires sont fortement influencés par le temps que ces décideurs estiment qu'il faudra aux immigrants pour atteindre un certain degré de parité économique.

Selon l'étude sur les immigrants francophones de Toronto dont nous avons parlé précédemment, 94 % des nouveaux arrivants n'avaient pas d'emploi qui les attendait à leur arrivée au Canada.

Environ 30 % des personnes à la recherche d'un emploi ont mis un mois à se trouver du travail, 12 % ont mis un an à s'en trouver, et 9,6 % ont été incapables d'en trouver, ce qui correspond à peu près au taux de chômage national au moment où l'étude a été réalisée. Près d'une personne sur quatre (24,7 %) n'a eu aucune aide dans la recherche d'un emploi, tandis que les autres ont eu l'aide de la famille, d'amis, ou encore se sont tournés vers les journaux, les bureaux d'emploi ou des membres de leur communauté ethnique.

Un certain nombre d'études empiriques montrent que les cohortes récentes d'immigrants s'en tirent moins bien sur le marché du travail que dans le passé. Ces résultats vont dans le même sens que l'observation selon laquelle depuis les années 1980 environ, la composition des cohortes de nouveaux arrivants a changé et s'est accompagnée d'un déclin de leur niveau d'adaptation économique, si l'on en juge par le revenu moyen et le taux d'emploi. Il reste que les raisons d'une telle érosion ne sont pas toujours clairement expliquées et que certains observateurs attribuent peut-être trop vite cette situation à une baisse du niveau général de compétences des immigrants.

Au Québec, certains changements importants relativement à l'écart de revenu entre les

immigrants et les non-immigrants dépendent en grande partie de la période où les immigrants se sont établis au Canada. En gros, les immigrants qui sont arrivés entre 1971 et 1981 ont un revenu qui se rapproche davantage de celui des non-immigrants que ce n'est le cas pour les immigrants arrivés plus récemment. Si l'écart général de revenu s'est accentué entre les immigrants et les non-immigrants, c'est que les immigrants venus d'ailleurs que d'Europe gagnent moins que les immigrants venus d'Europe et que les non-immigrants.

Au Canada dans son ensemble, on peut constater que les immigrants qui ne connaissaient que le français à leur arrivée ont un revenu légèrement supérieur à ceux qui ne connaissaient ni l'une ni l'autre des langues officielles, et que leur taux de chômage est supérieur à celui des autres immigrants, bien qu'ils soient moins nombreux à déclarer toucher des prestations d'aide sociale que les nouveaux arrivants qui ne connaissaient ni le français ni l'anglais. Toutefois, il y a des différences considérables entre les grands centres urbains. Comme on le verra plus loin, les immigrants résidant ailleurs qu'au Québec et qui ne connaissaient que le français à leur arrivée ne sont pas plus pénalisés sur le plan économique que ceux qui s'installent au Québec.

Plusieurs facteurs méritent d'être examinés de plus près en ce qui a trait aux écarts de taux d'emploi et de revenu chez les immigrants. Notre objectif se limite ici à examiner les conclusions qui se dégagent des données longitudinales. Il faudrait faire des études plus poussées pour mieux comprendre la façon dont se fait l'adaptation économique des immigrants francophones dans les différentes régions du pays.

Les porte-parole des groupes francophones ethnoraciaux de Toronto soutiennent que leurs membres ont de la difficulté à trouver du travail correspondant à leur niveau de scolarité. Qu'ils soient francophones ou anglophones, l'écart de

Tableau 16

Conditions socio-économiques des contribuables immigrants de 18 ans et plus à leur arrivée, selon le nombre d'années écoulées depuis leur arrivée et leur connaissance des langues officielles, 1995

Années écoulées depuis l'arrivée	Revenu d'emploi moyen				Touchant des prestations d'assurance-chômage				Touchant de l'aide sociale			
	Anglais	Français	Les deux	Aucun	Anglais	Français	Les deux	Aucun	Anglais	Français	Les deux	Aucun
1	16 423	12 798	18 865	10 498	10 %	16 %	11 %	14 %	10 %	29 %	20 %	12 %
5	23 418	16 028	23 878	17 023	15 %	20 %	16 %	20 %	11 %	21 %	11 %	18 %
10	28 242	21 961	33 599	21 108	13 %	17 %	13 %	17 %	12 %	25 %	9 %	20 %
15	36 158	25 446	39 187	24 995	9 %	15 %	9 %	14 %	8 %	14 %	5 %	18 %

Source : CIC et Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1998.

Tableau 17

Pourcentage de contribuables immigrants de 18 ans et plus à leur arrivée ayant déclaré toucher des prestations d'assurance-chômage, selon le nombre d'années écoulées depuis leur arrivée et leur connaissance des langues officielles, 1995

Années écoulées depuis l'arrivée	Colombie-Britannique				Québec				Ontario			
	Anglais	Français	Les deux	Aucun	Anglais	Français	Les deux	Aucun	Anglais	Français	Les deux	Aucun
5	15 %	19 %	18 %	26 %	17 %	20 %	16 %	21 %	15 %	18 %	16 %	18 %
10	13 %	19 %	9 %	21 %	16 %	18 %	16 %	20 %	12 %	13 %	11 %	14 %
15	10 %	14 %	8 %	18 %	9 %	15 %	11 %	17 %	9 %	12 %	7 %	13 %

Source : CIC et Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1998.

Tableau 18

Revenu d'emploi moyen des contribuables immigrants de 18 ans et plus à leur arrivée, selon le nombre d'années écoulées depuis leur arrivée et leur connaissance des langues officielles, 1995

Années écoulées depuis l'arrivée	Colombie-Britannique				Québec				Ontario			
	Anglais	Français	Les deux	Aucun	Anglais	Français	Les deux	Aucun	Anglais	Français	Les deux	Aucun
1	16 648	15 088	18 461	10 438	14 264	12 633	17 182	9 383	16 618	14 292	21 729	11 077
5	23 828	20 242	25 148	15 147	18 420	15 383	21 028	13 380	24 158	17 617	28 228	18 597
10	28 414	23 593	32 663	18 232	25 305	20 852	31 877	17 187	28 998	28 862	36 023	23 481
15	34 878	24 971	35 995	23 473	34 612	24 223	37 193	20 116	37 567	31 461	42 377	27 512

Source : CIC et Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1998.

revenu avec les non-immigrants est beaucoup plus marqué dans le cas des immigrants d'origine non européenne que dans celui des immigrants européens. Selon certains analystes, l'écart grandissant qui existe entre les immigrants appartenant à une minorité visible et les immigrants d'origine européenne (d'après les différences de taux de chômage et de revenu d'emploi) tient peut-être aux facteurs suivants.

- Un nombre de plus en plus grand d'immigrants appartenant à différents groupes ethnoculturels ont des attributs socio-économiques différents lorsqu'ils arrivent au Canada (par exemple sur le plan de l'éducation et des compétences linguistiques); leur situation socio-économique découlera de ces attributs.
- Un nombre plus grand de groupes ethnoculturels proviennent de régions qui étaient peu représentées auparavant.
- L'aide à l'établissement a diminué, ce qui signifie que les immigrants arrivés plus récemment n'ont pas toutes les connaissances et compétences qu'il faut pour mieux s'intégrer à la vie socio-économique, et n'ont pas accès au même soutien organisationnel qu'avant.
- Les immigrants appartenant à des groupes ethnoculturels qui ont un réseau d'aide communautaire bien en place s'en tirent mieux que ceux qui n'en ont pas, ce qui creuse encore le fossé socio-économique entre différents groupes.

Principales constatations se dégageant des données

- Sur les trois provinces étudiées (l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique), c'est en Ontario que les immigrants qui ne connaissaient que le français à leur arrivée avaient le taux de chômage le plus bas.
- C'est également en Ontario qu'on rapporte les revenus annuels les plus élevés chez les immigrants qui ne connaissaient que le français à leur arrivée, quoique ceux installés très récemment en Colombie-Britannique aient affiché un revenu légèrement plus élevé.
- Les immigrants qui connaissaient les deux langues officielles ont réalisé des gains importants sur le plan de l'emploi au cours des quinze années visées, et ceux qui vivent en Ontario et en Colombie-Britannique ont le taux de chômage le plus bas.
- Les immigrants qui ne connaissaient que le français à leur arrivée ont un taux de chômage légèrement plus élevé que la moyenne dans les trois provinces étudiées, mais ils s'en tirent mieux que ceux qui ne connaissaient ni l'anglais ni le français.

Daniel Larocque s'est demandé si les emplois décrochés par les francophones immigrants correspondent à leur domaine d'étude. Dans son enquête, les réponses vont autant dans un sens que dans l'autre, car environ 48,7 % des répondants ont indiqué que leur travail ne correspondait pas à leur domaine de compétence, et un pourcentage identique ont répondu que leur emploi cadrait avec leur formation (y compris 1,3 % de personnes estimant avoir trouvé un emploi meilleur que ce à quoi elles s'attendaient).

Les immigrants en provenance d'Asie sont ceux qui trouvent que leur emploi cadre le plus avec leur formation (50 %), suivis de près par les immigrants venant d'Europe (46,5 %). Ce pourcentage diminue rapidement avec les immigrants en provenance des Amériques (23,1 %), de l'Afrique centrale et méridionale (20,6 %), et finalement de l'Afrique du Nord/Moyen-Orient (5,3 %).

Comme le montrent les données de CIC, les immigrants qui ne connaissaient que le français à leur arrivée sont moins instruits que ceux qui ne connaissaient que l'anglais. Ceux qui connaissaient les deux langues officielles à leur arrivée possédaient en général un niveau de scolarité beaucoup plus élevé que les autres.

L'écart entre les immigrants qui ont un niveau de scolarité plus élevé et qui ne connaissent que le français à leur arrivée et ceux qui ont un niveau de scolarité moins élevé a néanmoins diminué quelque peu depuis 1980. La majorité des immigrants qui connaissaient les deux langues officielles à leur arrivée avaient en général un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les différences liées à la scolarité expliquent peut-être en partie les différences observées entre les deux groupes linguistiques au chapitre de l'emploi et du revenu. À Toronto, une proportion plus élevée d'immigrants possédaient un certificat d'une école de métiers ou un diplôme non universitaire.

Tableau 19

Immigrants dont la langue maternelle et la langue parlée à la maison est le français, dans certaines provinces, jusqu'à 1996

	Nouveau-Brunswick			Québec			Ontario		
	LM	LPM	DIFF. (%)	LM	LPM	DIFF. (%)	LM	LPM	DIFF. (%)
Avant 1961	320	320	0,0	16 115	22 915	+40,0	3 920	1 515	-61,0
1961-1970	330	360	+9,8	22 205	30 695	+37,1	4 160	2 170	-48,0
1971-1980	1 150	1 290	+12,5	29 150	44 525	+40,0	3 970	2 395	-40,0
1981-1990	430	480	+11,0	25 110	41 905	+60,0	4 035	3 005	-23,7
1991-1996	150	175	+16,8	24 415	36 290	+50,0	3 040	2 805	-6,7
Total	2 380	2 625	+10,3	116 995	176 330	+52,0	19 120	11 890	-37,5
	Manitoba			Alberta			Colombie-Britannique		
	LM	LPM	DIFF. (%)	LM	LPM	DIFF. (%)	LM	LPM	DIFF. (%)
Avant 1961	340	115	-66,2	615	185	-70,0	1 460	470	-68,0
1961-1970	230	130	-43,5	575	240	-57,9	1 350	460	-66,0
1971-1980	260	195	-25,0	720	280	-61,2	1 470	570	-61,3
1981-1990	225	175	-20,5	430	185	-57,0	955	600	-37,2
1991-1996	85	85	0,0	205	195	-5,0	975	625	-35,9
Total	1 150	710	-38,3	2 545	1 090	-57,1	6 220	2 730	-56,2

(LM) Langue maternelle
(LPM) Langue parlée à la maison
(DIFF.) Différence

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

Cette situation de sous-emploi est en partie attribuée à la non-reconnaissance de la formation et des diplômes reçus à l'étranger, à l'obligation d'avoir une expérience de travail au Canada et à la situation économique (beaucoup de Canadiens, qu'ils soient nés ici ou à l'étranger, ont de la difficulté à trouver un travail qui cadre avec leurs compétences et leur formation). Relativement à la question de l'emploi, il importe de se rappeler que la situation économique d'une province à un moment donné influe évidemment sur la situation générale du marché du travail.

2. *Transfert linguistique*

Le phénomène de perte de la langue a des répercussions profondes sur la plupart des communautés francophones hors Québec. Il est communément admis que la perte du français est le principal obstacle à l'épanouissement linguistique des francophones hors Québec, et que ce phénomène touche de façon égale les immigrants et les non-immigrants d'expression française. Les transferts linguistiques au sein de la population immigrante francophone sont le reflet d'un phénomène qui existe au sein de la population francophone dans son ensemble. Comme le montre le tableau 19, le degré de transfert linguistique varie d'une région du pays à l'autre. Au Nouveau-Brunswick et au Québec, il semble y avoir eu peu de transferts linguistiques chez les immigrants de langue maternelle française et par ailleurs la population francophone s'est enrichie d'un certain nombre de nouveaux arrivants dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais, et qui ont fini par adopter le français à la maison.

Dans les provinces situées à l'ouest du Québec, le taux de transfert linguistique chez les immigrants est notable, particulièrement après une période de dix ans. Cela est en partie attribuable au fait qu'au début de la période visée, la grande majorité des immigrants, y compris ceux dont le français était la langue

maternelle, se tournaient vers les institutions de langue anglaise. Ils n'avaient guère la possibilité de participer à la vie institutionnelle de minorités francophones qui luttait pour leur sauvegarde. Les taux de transfert linguistique sont beaucoup moins élevés chez ceux qui sont arrivés plus récemment. Toutefois, si l'on veut lutter contre le phénomène du transfert linguistique chez les immigrants francophones, il faudra absolument amener ceux-ci à se tourner vers les institutions francophones.

Fait intéressant, en Ontario, la tendance récente au chapitre du transfert linguistique est plus forte à l'extérieur d'Ottawa et de Toronto que dans ces deux villes. Dans le cas d'Ottawa, l'arrivée d'immigrants francophones se traduit par un gain net pour la population francophone, ce qui s'explique principalement par le fait que certains allophones adoptent le français.

Environ la moitié des immigrants francophones qui s'installent à l'ouest du Québec effectuent un transfert linguistique, c'est-à-dire qu'ils adoptent l'anglais comme langue d'usage.

Le tableau 20 fait état du phénomène de transfert linguistique par pays ou région d'origine chez les immigrants dont le français est la langue maternelle. Pour faire les comparaisons, nous avons choisi la France, l'Afrique du Nord et l'Afrique continentale. Tout comme dans les tableaux précédents, il ressort que l'accélération du transfert linguistique peut se produire après une période de dix ans et qu'à l'extérieur du Québec, environ un immigrant sur deux fait ce transfert après dix ans. De toute évidence, dans le cas des immigrants qui continuent de parler français à la maison à l'extérieur du Québec, le pays d'origine ne fait pas une grande différence.

Tableau 20

Transferts linguistiques chez les immigrants francophones, selon la région d'origine

Canada

	France			Afrique du Nord			Afrique continentale		
	MT	LSH	DIFF.(%)	MT	LSH	DIFF.(%)	MT	LSH	DIFF.(%)
1981-1985	3 525	3 060	-13,2	1 375	1 120	-18,5	705	505	-28,4
1986-1990	4 830	4 185	-13,4	2 100	1 710	-18,6	1 720	1 240	-27,9
1991-1995	10 875	10 370	-4,6	2 255	1 835	-18,6	3 570	2 950	-17,4

Québec

	France			Afrique du Nord			Afrique continentale		
	MT	LSH	DIFF.(%)	MT	LSH	DIFF.(%)	MT	LSH	DIFF.(%)
1981-1985	2 800	2 725	-2,7	1 115	995	-10,8	415	370	-10,8
1986-1990	3 835	3 690	-3,8	1 885	1 615	-14,3	1 010	865	-14,4
1991-1995	9 345	9 140	-2,2	2 035	1 740	-14,5	2 365	2 135	-9,7

Reste du Canada

	France			Afrique du Nord			Afrique continentale		
	MT	LSH	DIFF.(%)	MT	LSH	DIFF.(%)	MT	LSH	DIFF.(%)
1981-1985	725	335	-53,8	260	125	-51,9	290	135	-53,4
1986-1990	1 000	500	-50,0	215	95	-55,8	710	375	-47,2
1991-1995	1 540	930	-39,6	220	95	-56,8	1 205	815	-32,4

Source : Statistique Canada, Compilation spéciale sur l'immigration, Recensement du Canada, 1996.

3. Migration interprovinciale

La mobilité ou migration interprovinciale a des conséquences importantes sur la situation démographique des communautés francophones. Il est juste de croire que lorsque la migration interprovinciale des immigrants est limitée, leur adaptation en est grandement facilitée. Un analyste qui suit ces mouvements a constaté que de 15 à 20 % des immigrants changent de province dans les six années qui suivent leur arrivée au Canada (Dougherty, 1994). De plus, les immigrants semblent assez sensibles aux conditions économiques lorsqu'ils choisissent leur destination. Les conclusions auxquelles en vient Dougherty font croire que le lien important qui existe entre le revenu régional et la dispropotion de sans-emploi parmi les immigrants se traduira par une mobilité accrue

chez les immigrants dont la destination initiale a été choisie en fonction d'autres facteurs.

De 1980 à 1995, quelque 1 020 immigrants qui ne parlaient que le français à leur arrivée et s'étaient établis dans le reste du Canada ont finalement déménagé au Québec, alors qu'environ 2 750 immigrants qui s'étaient d'abord installés au Québec ont déménagé ailleurs au Canada. Les données permettent de conclure que les grands centres urbains hors Québec retiennent une bonne proportion d'immigrants francophones. Par contre, les centres de plus petite taille ont vu partir un nombre important des immigrants francophones qu'ils avaient été les premiers à accueillir.

Enfin, on peut voir qu'au Québec, environ le tiers des immigrants qui ne connaissaient que l'anglais à leur arrivée ont quitté la province dans les années qui ont suivi.

Principales constatations se dégageant des données

- Dans les provinces situées à l'ouest du Québec, le taux de transfert linguistique chez les immigrants est notable, particulièrement après une période de dix ans.
- L'accélération du transfert linguistique peut se produire après une période de dix ans; à l'extérieur du Québec, environ un immigrant sur deux fait ce transfert après dix ans.
- Dans le cas des immigrants qui continuent de parler français à la maison à l'extérieur du Québec, le pays d'origine ne fait pas une grande différence.
- Les grands centres urbains hors Québec retiennent une bonne proportion d'immigrants francophones. Par contre, les centres de plus petite taille ont vu partir un nombre important des immigrants francophones qu'ils avaient été les premiers à accueillir.

Tableau 21

Mobilité interprovinciale chez les immigrants, selon leur connaissance des langues officielles et par province à l'arrivée, de 1980 à 1995

Destination à l'arrivée		Arrivés de l'étranger	Déménagés ailleurs au Canada	Venus d'ailleurs au Canada	Nombre net	% net
Atlantique	Anglais	14 180	5 820	1 945	-3 875	-27,3
	Français	320	150	70	-80	-25,0
	Les deux	1 020	355	215	-140	-13,7
Québec	Anglais	56 965	19 320	5 515	-13 805	-24,2
	Français	47 175	2 750	1 020	-1 730	-3,7
	Les deux	31 865	3 905	1 760	-2 145	-6,7
Ontario	Anglais	393 795	22 655	37 135	+14 480	3,7
	Français	6 180	910	2 335	+1 425	23,1
	Les deux	14 215	2 160	3 725	+1 565	11,0
Manitoba	Anglais	21 900	6 505	1 645	-4 860	-22,2
	Français	250	85	35	-50	-20,0
	Les deux	505	220	100	-120	-23,8
Saskatchewan	Anglais	8 000	3 920	1 160	-2 760	-34,5
	Français	95	60	10	-50	-52,6
	Les deux	285	155	60	-95	-33,3
Alberta	Anglais	61 480	15 560	8 585	-6 975	-11,3
	Français	780	250	185	-65	-8,3
	Les deux	1 850	615	415	-200	-10,8
Colombie-Britannique	Anglais	101 975	10 025	27 150	+17 125	16,8
	Français	815	130	655	+525	64,4
	Les deux	3 250	520	1 545	+1 025	31,5

Source : CIC et Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 2000.

Discussion/Incidence sur les politiques

Le recrutement d'immigrants francophones

Les données exposées au présent chapitre (au tableau 2) font ressortir un écart important entre le nombre d'immigrants francophones et le nombre d'immigrants anglophones : 3,6 % des immigrants ne parlant que le français, contre 78,8 % des immigrants ne parlant que l'anglais. La hausse du pourcentage d'immigrants ne parlant que le français à leur arrivée au Canada constatée depuis 1961 (pour la période 1991-1996, 5,4 %, contre 73,3 % des immigrants ne parlant que l'anglais) est attribuable aux efforts que le gouvernement québécois a faits pour recruter davantage d'immigrants francophones dans le but de favoriser l'épanouissement de la langue française au Québec. Contrairement au Québec, le Canada ne prend aucune mesure directe pour recruter des immigrants francophones à l'étranger; CIC pourrait en faire beaucoup plus à cet égard. Des délégations de francophones issus de communautés de langue officielle pourraient se rendre dans les pays sources d'immigrants potentiels et fournir des renseignements sur les conditions de vie et les débouchés qui existent dans ces communautés. On pourrait mettre des ressources en place dans les pays où il existe un potentiel de recrutement et conclure des ententes avec des organismes internationaux qui travaillent dans le domaine des migrations. CIC devrait établir des cibles relativement au nombre d'immigrants francophones que le Canada accueille chaque année et évaluer les progrès réalisés annuellement. Il est essentiel de se préparer à l'arrivée des immigrants et d'établir des structures capables de répondre à leurs besoins initiaux. Cela devrait se faire en étroite collaboration avec les communautés de langue officielle et, dans la mesure du possible, en fonction de propositions qu'elles auraient soumises. Ces propositions décriraient ce dont on a besoin pour favoriser l'établissement des immigrants et leur processus d'adaptation.

Établissement et intégration

La répartition des immigrants francophones s'apparente à celle de la majorité des arrivants au Canada; en bref, ils ne choisissent pas nécessairement de s'installer là où la population francophone au Canada hors Québec est concentrée. Il serait fort utile d'effectuer un vaste sondage auprès des immigrants francophones à l'échelle nationale afin de déterminer leurs besoins ainsi que les manquements au plan des services auxquels ils sont confrontés dans diverses parties du pays. Leur intégration éventuelle aux communautés de langue officielle est liée à l'épanouissement des institutions de ces communautés. La capacité d'accueillir des immigrants dépend beaucoup des ressources, des institutions et des structures en place pour répondre aux besoins de ces immigrants. Il faut donner aux communautés les moyens de s'épanouir, y compris les outils dont elles ont besoin pour favoriser l'intégration des immigrants. L'immigrant qui appartient à une minorité de langue officielle doit non seulement pouvoir participer pleinement à la vie de la société dans son ensemble mais voudra sans doute aussi contribuer à la vie de la communauté minoritaire. L'absence d'institutions permettant de répondre à ce dernier objectif freinera sans aucun doute la participation des immigrants à la vie communautaire et nuira à l'engagement à favoriser l'épanouissement de la minorité de langue officielle.

Attirer les immigrants vers les institutions traditionnelles de la communauté francophone pose tout un défi. De nombreux immigrants francophones ont exprimé leur déception au sujet de leur expérience initiale au Canada. L'insertion des immigrants dépend fortement de la connaissance des services offerts et des premiers contacts faits au moment de l'arrivée dans le nouvel environnement. De nombreuses communautés francophones de partout au pays pourraient reprendre à leur compte le modèle des Carrefours d'intégration conçu au Québec (examiné à la section C2 du présent chapitre) comme moyen d'attirer les immigrants vers elles. Les communautés francophones ont demandé la création de centres de ressources pour faciliter l'adaptation des immigrants.

Il faudrait éliminer les obstacles à l'accès des enfants des immigrants francophones aux écoles de langue française. Pour nombre de communautés francophones du Canada, les écoles de langue française constituent le seul milieu hors de la famille où les gens peuvent parler français. Conséquemment, l'intégration linguistique des enfants d'immigrants est en grande partie conditionnée par la langue d'enseignement choisie par les parents. Bon nombre d'études ont permis d'observer l'impact socioculturel de la présence d'immigrants francophones dans les écoles de langue française à l'extérieur du Québec; cependant, aucune étude n'a encore permis d'analyser les taux d'attraction et de rétention des enfants d'immigrants francophones dans ces établissements. Une telle étude nous aiderait à comprendre le désir d'immigrants francophones d'inscrire leurs enfants dans ces écoles et le profil de ceux qui les choisissent.

Il est par ailleurs important de prendre les mesures nécessaires pour que les compétences professionnelles des immigrants soient pleinement reconnues. Le rôle des ordres regroupant médecins, ingénieurs, psychologues et autres professionnels dans l'accréditation des professionnels qui souhaitent immigrer au Canada est important. Encore beaucoup de réflexion et d'ajustements s'imposent pour reconnaître à leur juste titre les acquis des candidats à l'immigration.

Chez les immigrants francophones, les transferts linguistiques suivent les mêmes courbes que chez la population francophone dans son ensemble. Attirer des immigrants vers la communauté francophone aidera tous les francophones, les immigrants comme les non-immigrants, à mieux faire face au phénomène du transfert linguistique.

L'intégration est un processus à deux sens qui implique un changement d'identité tant pour les nouveaux arrivants que pour la communauté d'accueil. Les immigrants francophones introduisent souvent une diversité ethnique dans les communautés linguistiques « établies » (ou « de souche »). En outre, au cours des quatre dernières décennies, l'identification à la province/région et l'appartenance à la localité/municipalité ont pris de l'importance. La présence d'immigrants francophones invite à une réflexion sur les éléments qui définiront les communautés francophones du Canada de l'avenir, notamment en ce qui a trait à la dimension ethn raciale. Il sera essentiel que les immigrants francophones soient davantage représentés au sein des organisations francophones locales, régionales et nationales. Les institutions francophones seront confrontées à la nécessité de tenir compte des besoins diversifiés des francophones ethn raciaux. Les programmes qui visent à

sensibiliser au multiculturalisme les fournisseurs de services aux institutions francophones devraient être amplifiés. Il existe une expertise dans ce domaine un peu partout au pays, et il faudrait l'employer à cette fin. Par ailleurs, il faudrait mettre sur pied des initiatives qui contribueraient à une meilleure harmonisation des politiques en matière de multiculturalisme et de promotion des communautés de langue officielle. Les personnes responsables du Programme du multiculturalisme devraient favoriser l'épanouissement des communautés francophones par le truchement d'initiatives interculturelles qui rassemblent des francophones immigrants et non immigrants ainsi que la population dans son ensemble. L'initiative « Dialogue » menée par la FCFA est un bon exemple d'initiative interculturelle.

IV. LES ANGLOPHONES AU QUÉBEC : IMMIGRATION ET ÉPANOUISSEMENT

Peu d'études ont examiné ce que pourrait exiger le soutien de l'épanouissement linguistique des anglophones du Québec. Il ne fait aucun doute qu'étant donné les pertes attribuables à la migration interprovinciale des anglophones, l'arrivée de nouveaux immigrants revêt une importance encore plus grande pour assurer l'épanouissement de la communauté. L'immigration des anglophones et celle des allophones qui adoptent ultérieurement l'anglais comme langue d'usage à la maison ont non seulement eu une incidence démographique profonde sur la communauté, mais elles ont aussi affecté l'identité de la population anglophone.

Malgré tout, l'incidence de l'immigration internationale sur la communauté anglophone du Québec au cours des vingt dernières années a rarement attiré l'attention. Cela est attribuable en partie au fait que l'on s'est beaucoup plus intéressé à ceux qui quittaient la province et aux conséquences démographiques et institutionnelles de leur départ. Cela est également attribuable aux transferts de responsabilités concernant l'intégration des nouveaux immigrants des institutions anglophones aux institutions francophones. Dans ce qui suit, nous examinons les incidences démographiques de l'immigration anglophone au Québec et nous abordons plusieurs aspects de l'intégration linguistique, économique et sociale des immigrants anglophones.

A. Immigration et démographie

De 1945 à 1970, la croissance de la communauté anglophone était principalement attribuable à l'arrivée d'immigrants européens qui, pour la plupart, adoptaient la langue anglaise et étaient intégrés, en partie du moins, par les institutions de langue anglaise. La population anglophone a énormément bénéficié de l'arrivée des enfants immigrants, dont la

grande majorité a fréquenté les écoles de langue anglaise. En raison du nouveau profil de l'immigration qui est apparu au début des années 1970 et de l'adoption de la *Charte de la langue française*, qui rendait désormais obligatoire la fréquentation des écoles de langue française par les enfants des nouveaux immigrants, l'immigration est devenue une source de moins en moins importante de croissance pour la communauté anglophone. Depuis le transfert des services de sélection et d'intégration des immigrants au gouvernement du Québec, la communauté anglophone a joué un rôle très limité dans l'insertion des immigrants.

Entre 1996 et 2000, les immigrants au Québec pour qui l'anglais était la seule langue officielle parlée représentaient environ 20 % de l'immigration provinciale totale. Cette proportion dépasse le pourcentage de la population de langue maternelle anglaise du Québec, qui représente un peu moins de 10 % de la population. La grande majorité s'installant dans la région de Montréal, le pourcentage de l'immigration par rapport à la population anglophone de Montréal est encore plus élevé. Il serait bon d'examiner si davantage d'immigrants anglophones aimeraient s'établir dans des régions à l'extérieur de Montréal, dont les communautés pourraient profiter d'un tel apport.

La présence d'immigrants dans la communauté anglophone se reflète dans les transferts linguistiques de personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. En 1996, plus de 700 000 personnes déclaraient ne parler que l'anglais à la maison, malgré le fait que l'anglais était la langue maternelle de seulement 586 000 personnes. Si l'on tient compte des personnes qui parlent l'anglais à la maison parmi les personnes qui déclarent parler les deux langues, la population anglophone se chiffre à près de 820 000

personnes. Et si l'on tient compte de la première langue officielle parlée (PLOP), cette population passe à 900 000 personnes.

1. Connaissance des langues officielles

Dans les années 1970, la proportion d'immigrants ne parlant que le français dépassait de beaucoup celle d'immigrants ne parlant que l'anglais. Le profil de la connaissance des langues officielles est demeuré relativement stable au cours des dernières années, un peu plus du quart des arrivants ayant déclaré ne parler que le français, près du cinquième ayant déclaré ne parler que l'anglais et environ le sixième ayant déclaré parler les deux langues officielles. Pour tenter d'attirer plus de francophones au Québec, le gouvernement de la province combine le nombre et le pourcentage d'immigrants qui ne parlent que le français et ceux des immigrants qui parlent à la fois le français et l'anglais. Le nombre d'immigrants qui parlent le français a augmenté entre 1997 et 2000, et celui des nouveaux arrivants qui parlent l'anglais a lui aussi augmenté. De fait, la majorité des immigrants qui s'établissent au Québec connaissent l'anglais.

L'immigration anglophone au Québec a fortement compensé la migration d'anglophones vers d'autres provinces.

Entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, il est arrivé un nombre accru de candidats potentiels pour la communauté anglophone. Cela est dû non pas à l'augmentation du pourcentage de l'immigration anglophone, mais plutôt à l'augmentation du nombre total d'immigrants arrivés au Québec durant cette période. Au milieu des années 1970, la population anglophone était plus nombreuse et le nombre de candidats potentiels plus faible. Une décennie plus tard, la population anglophone est moins nombreuse et elle reçoit le double du nombre d'immigrants anglophones. L'immigration a donc une incidence beaucoup plus importante sur la communauté qu'il y a deux décennies. On observe cependant ces dernières années une baisse du nombre réel d'immigrants qui connaissaient l'anglais à leur arrivée (en moyenne 28 000 personnes par année entre 1995 et 1999, contre 45 000 personnes en moyenne durant les cinq années précédentes). On peut observer au tableau 23

Tableau 22

Nombre d'immigrants au Québec, selon leur connaissance des langues officielles, jusqu'à 1996

	Total	%	Anglais	%	Français	%	Français et anglais	%	Ni l'un ni l'autre	%
Avant 1961	113 870	17,6	34 860	25,6	19 255	10,9	54 270	17,6	5 485	12,7
1961-1970	109 510	17,0	22 000	16,1	22 560	12,8	57 840	18,7	7 105	16,5
1971-1980	132 370	20,5	20 820	15,3	33 825	19,2	71 050	23,0	6 675	15,5
1981-1990	137 830	21,3	26 515	19,4	47 845	27,1	73 240	23,7	10 235	23,7
1991-1996	150 915	23,4	32 755	24,0	52 740	29,9	51 845	16,8	13 570	31,5
Total	644 495		136 950		176 220		308 250		43 075	

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

que la proportion d'immigrants pour qui l'anglais était la seule langue officielle parlée à l'arrivée a diminué, passant d'environ 23 % à 20 %.

2. Langue maternelle/Première langue officielle parlée/Enracinement

La plupart des immigrants arrivant au Québec n'ont pour langue maternelle ni le français ni l'anglais; en effet, de 1996 à 2000, environ

Tableau 23

Connaissance de l'anglais seulement et du français et de l'anglais chez les immigrants à leur arrivée au Québec, 1991-1995 et 1996-2000

	Total	Anglais seulement	Français et anglais
1991-1995	200 258	46 293 (23,1 %)	27 937 (13,9 %)
1996-2000	145 619	28 841 (19,8 %)	20 297 (13,9 %)

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

85 % des nouveaux arrivants étaient des allophones. En 2000, environ 13,5 % des immigrants avaient le français pour langue maternelle, et environ 2,5 % des immigrants (contre 3,8 % en 1996) avaient l'anglais pour

Tableau 24

Nombre et pourcentage d'immigrants dont l'anglais est la première langue officielle parlée (PLOP), au Québec, jusqu'à 1996

	Nombre total d'immigrants parlant une langue officielle	Nombre d'immigrants dont la PLOP est l'anglais	%
Total	664 495	275 000	41,4
Avant 1961	113 870	66 510	58,8
1961-1970	109 510	50 800	46,6
1971-1980	132 370	50 500	38,2
1981-1990	157 830	55 400	35,2
1991-1996	150 910	53 250	35,5

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

Tableau 25

Anglophones selon la langue maternelle et la première langue officielle parlée (PLOP), au Québec, 1996

Statut	PLOP Anglais	Langue maternelle Anglais	PLOP Anglais et français	Langue maternelle Anglais et français
Total	842 105	602 865	167 460	56 345
Non-immigrants	603 665 (71,6 %)	514 485 (85,6 %)	57 960 (34,6 %)	51 145 (90,8 %)
Nés dans la province de résidence	492 345 (58,4 %)	410 245 (68,3 %)	54 320 (32,5 %)	44 780 (79,5 %)
Nés hors de la province de résidence	111 320 (13,2 %)	104 240 (17,3 %)	3 645 (2,1 %)	6 365 (11,3 %)
Immigrants	223 855 (28,4 %)	83 670 (14,4 %)	105 430 (63,1 %)	4 940 (8,7 %)

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

langue maternelle. Quant à la première langue officielle parlée, le tableau 24 montre que de 1991 à 1996, plus du tiers des immigrants parlaient l'anglais à leur arrivée.

Que l'anglais soit leur langue maternelle ou la première langue officielle parlée (PLOP), les immigrants forment une part appréciable de la communauté anglophone du Québec. Comme on peut le constater au tableau 25, les immigrants constituent quelque 28 % des anglophones du Québec pour qui l'anglais est la PLOP et près de 15 % de ceux pour qui l'anglais est leur langue maternelle.

Principales constatations se dégageant des données

- De 1945 à 1970, la croissance de la communauté anglophone était principalement attribuable à l'arrivée d'immigrants européens.
- Entre 1996 et 2000, les immigrants au Québec pour qui l'anglais était la seule langue officielle parlée représentaient environ 20 % de l'immigration provinciale totale.
- Dans les années 1970, la proportion d'immigrants ne parlant que le français dépassait de beaucoup celle d'immigrants ne parlant que l'anglais. Selon des données récentes, un peu plus du quart des arrivants ont déclaré ne parler que le français, près du cinquième a déclaré ne parler que l'anglais et environ le sixième a déclaré parler les deux langues officielles.
- Le nombre d'immigrants qui ne parlaient que l'anglais à l'arrivée a diminué au cours des années 1990.
- Au Québec, plus d'un anglophone sur quatre est un immigrant.

3. Répartition : Montréal et le reste du Québec

Durant la période allant de 1991 à 1996, on a connu une hausse de la concentration des immigrants anglophones dans la région de Montréal et une diminution de la proportion des nouveaux arrivants s'installant dans le reste du Québec. La répartition des immigrants anglophones diffère très peu de la répartition des autres immigrants dans la province. Les immigrants qui s'établissent à l'extérieur de Montréal se retrouvent, pour la majeure partie, à Laval et dans la Montérégie. Dans ces deux régions, la proximité géographique de Montréal et la masse critique d'anglophones se traduisent par un tissu institutionnel d'une densité appréciable. Dans les Laurentides, à Québec, en Outaouais et en Estrie, la situation est différente, car on y observe un nombre réduit d'immigrants et un degré moindre d'organisation de la communauté anglophone.

Les minorités anglophones hors Montréal sont confrontées à des enjeux bien différents de ceux de la communauté anglophone de cette métropole.

4. Catégories d'immigrants

Le tableau 27 montre que la langue parlée par les immigrants de la catégorie affaires ne connaissant qu'une seule langue à leur arrivée est plus souvent l'anglais que le français. Parmi les immigrants de la catégorie affaires, environ 7,5 % ne connaissaient que l'anglais et un peu plus de 4 % ne connaissaient que le français à leur arrivée. C'est parmi les immigrants ne parlant ni l'une ni l'autre des langues officielles que l'on trouve le pourcentage le plus élevé d'immigrants de la catégorie affaires.

Tableau 26

Répartition des immigrants de langue maternelle anglaise au Québec, à Montréal et dans le reste du Québec, jusqu'à 1996

	Province de Québec	Communauté urbaine de Montréal	Reste du Québec
Nombre total d'immigrants par période d'immigration	83 670	58 690 (70,2 %)	24 980 (29,8 %)
Avant 1961	19 495	12 450 (64,1 %)	7 045 (35,9 %)
1961-1970	17 215	11 640 (67,6 %)	5 575 (32,4 %)
1971-1980	19 770	13 640 (69,2 %)	6 130 (30,8 %)
1981-1990	15 730	11 600 (73,8 %)	4 130 (26,2 %)
1991-1996	11 460	9 360 (82,1 %)	2 100 (17,9 %)

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

Tableau 27

Catégories d'immigrants, selon leur connaissance des langues officielles, au Québec, de 1996 à 2000

	Indépendants %		Affaires %		Famille %		Réfugiés %		Total
Français seulement	17 633	34,5	1 618	10,1	8 735	22,3	11 032	29,0	39 018
Français et anglais	14 542	28,4	639	4,0	3 068	7,8	2 048	5,3	20 297
Anglais seulement	8 491	16,6	2 121	13,2	8 408	21,5	9 821	25,8	28 841
Ni l'un ni l'autre	10 677	20,9	11 904	74,3	19 568	50,1	15 314	40,2	57 463
Total	51 4343		16 282		39 779		38 215		145 619

Source : MRCI, Tableaux sur l'immigration au Québec 1996-2000, mars 2001.

Les immigrants qui ne parlent que l'anglais ou qui parlent à la fois le français et l'anglais à leur arrivée ont tendance à posséder un niveau de scolarité plus élevé que ceux qui ne parlent que le français à leur arrivée. Parmi les immigrants arrivés en 1990 et en 1995 qui ne parlaient que l'anglais, 23 % et 27 % respectivement détenaient un diplôme universitaire. Le pourcentage était même plus élevé en 1995 parmi les immigrants ayant déclaré connaître les deux langues officielles à leur arrivée. Parmi les immigrants accueillis au cours de ces mêmes années et qui ne parlaient que le français à leur arrivée, moins d'une personne sur six détenait un diplôme universitaire.

5. Origines

Contrairement aux minorités francophones du reste du Canada, la population anglophone du Québec jouit d'une expérience appréciable en matière d'intégration des membres des communautés ethnoculturelles. Les pays sources des immigrants anglophones ont considérablement changé au cours des trente dernières années. Ces derniers proviennent de plus en plus des Caraïbes, des Bermudes, d'Asie et du Moyen-Orient. Cette évolution a modifié de façon appréciable la composition de la communauté anglophone.

Tableau 28

Personnes déclarant appartenir à une minorité visible et être de langue maternelle anglaise, au Québec, 1996

	Province de Québec	Montréal
Total – Langue maternelle anglaise	586 430	426 600
Total – Minorités visibles	62 585 (10,6 %)	60 015 (14,0 %)
Noirs	34 430 (5,8 %)	33 335 (7,8 %)
Sud-asiatiques	10 080 (1,7 %)	9 705 (2,2 %)
Chinois	3 955 (0,7 %)	3 660 (0,8 %)

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996.

Dans l'ensemble, près de la moitié des immigrants anglophones du Québec viennent de pays où les nouveaux arrivants sont généralement considérés dans le recensement comme membres de minorités visibles. Dernièrement, le nombre d'immigrants anglophones issus de minorités visibles a encore augmenté. Durant la période allant de 1991 à 1996, ces immigrants représentaient près des trois quarts de tous les immigrants dont la première langue officielle parlée est l'anglais.

La diversification croissante des pays sources d'immigrants qui s'intègrent à la population anglophone contribuera probablement à accroître la dimension ethn raciale de la communauté anglophone. Comme le montre le tableau 28, en 1996, plus de 10 % de la population québécoise de langue maternelle anglaise faisait partie des minorités visibles, et ce pourcentage atteignait 15 % à Montréal. Lorsque le critère employé est la première langue officielle parlée, la proportion des membres de minorités visibles passe à 23 %

environ pour la population anglophone de Montréal et à un peu plus de 18 % pour la province de Québec. Au recensement de 2001, les membres des minorités visibles représenteront probablement entre un quart et un tiers de la population montréalaise dont la première langue officielle parlée est l'anglais. Il ne fait aucun doute que cela aura une grande incidence sur la manière dont se définit la communauté et sur ses besoins institutionnels futurs.

Principales constatations se dégageant des données

- Durant la période allant de 1991 à 1996, on a connu une hausse de la concentration des immigrants anglophones dans la région de Montréal et une diminution de la proportion des nouveaux arrivants s'installant dans le reste du Québec.
- La langue parlée par les immigrants de la catégorie affaires ne connaissant qu'une seule langue à leur arrivée est plus souvent l'anglais que le français.
- Dans l'ensemble, près de la moitié des immigrants anglophones du Québec viennent de pays où les nouveaux arrivants sont identifiés comme étant membres de minorités visibles au Canada.
- Près du quart des anglophones de Montréal appartiennent à une minorité visible.

B. Mobilité

1. *Emploi et revenu*

Les immigrants au Québec qui connaissaient soit l'anglais seulement, soit le français et l'anglais avaient assez bien réussi leur intégration économique. Ainsi, le suivi des immigrants effectué entre 1980 et 1995 révèle que le taux de chômage parmi ceux qui ne connaissaient que l'anglais à leur arrivée était le moins élevé de tous les groupes linguistiques. Le taux de personnes touchant des prestations d'aide sociale était presque aussi faible dans ce groupe que dans le groupe des immigrants qui connaissaient à la fois le français et l'anglais à leur arrivée. Une bonne partie de cette réussite est attribuable au profil des immigrants qui ne parlaient que l'anglais à leur arrivée, notamment durant la période allant de 1980 à 1990. Selon une étude réalisée par le Conseil de la langue française du Québec, au moins 80 % des immigrants de langue maternelle anglaise utilisent principalement l'anglais au travail alors que plus de 10 % y utilisent principalement le français (Béland, 1999).

En somme, l'expérience des immigrants anglophones est assez semblable à celle de la communauté anglophone en général pour ce qui est du lieu de travail. Cependant, lorsqu'on interroge les immigrants et les non-immigrants sur l'appui offert aux anglophones pour apprendre le français, les deux groupes expriment des inquiétudes. Dans une enquête générale sur les attitudes des anglophones du Québec, plus de la moitié des non-immigrants se sont dit satisfaits, tandis que seulement un peu plus du tiers des immigrants anglophones se sont dits satisfaits de cet appui. Toutefois, la principale différence est la mesure dans laquelle les immigrants anglophones déclarent ne pas avoir appris le français (voir le tableau 29).

Tableau 29

L'étendue et la qualité de l'enseignement de la langue française que vous avez reçu vous ont-elles préparé à réussir au Québec ?

	Né au Canada (%)	Né à l'étranger (%)
Oui	39	28
Plus ou moins	10	8
Non	44	32
N'a pas appris le français	6	30
Ne sait pas ou refuse de répondre	1	2

Source : Sondage CROP-Missisquoi des anglophones, 2000.

2. *Transfert linguistique*

Le transfert linguistique, c'est-à-dire le fait de parler le français à la maison au lieu de la langue maternelle anglaise, est peu fréquent chez les immigrants au Québec. Seuls 6 % de ces immigrants ont effectué un transfert linguistique, ce qui est légèrement inférieur au pourcentage global de transfert linguistique chez les non-immigrants de langue maternelle anglaise. Toutefois, ces transferts linguistiques sont compensés par les transferts du français vers l'anglais effectués par les immigrants de langue maternelle française. Il est à noter que ces transferts du français vers l'anglais sont depuis peu à la baisse parmi les immigrants. Plus de la moitié des quelque 4 700 immigrants de langue maternelle anglaise qui parlent aujourd'hui le français à la maison viennent des États-Unis.

3. *Migration interprovinciale*

Les facteurs qui incitent les immigrants anglophones du Québec à changer de province sont essentiellement les mêmes que ceux qui motivent la population anglophone en général.

Tableau 30

Transferts linguistiques de l'anglais langue maternelle au français comme langue parlée à la maison, chez les immigrants, jusqu'à 1996

	Nombre de transferts	Taux de transfert (%)
Avant 1951	475	5,9
1951-1960	590	5,9
1961-1965	340	6,2
1966-1970	470	4,7
1971-1975	720	6,8
1976-1980	595	7,7
1981-1985	400	6,7
1986-1990	515	6,6
1991-1996	570	6,2
Total	4 685	6,2

Source : Statistique Canada, Compilation spéciale, 1996.

Tableau 31

Principales raisons invoquées par les anglophones du Québec, immigrants et non immigrants, pour décider éventuellement de déménager dans une autre province

	Nés au Canada (%)	Nés à l'étranger (%)
Études	7	13
Débouchés économiques	24	31
Politique	26	15
Sentiments de discrimination	5	15
Raisons familiales	13	11
Retraite	3	4
Autre / Aucune raison	22	10

Source : Sondage CROP-Missisquoi des anglophones, 2000.

Nous avons indiqué auparavant que depuis 1980, le Québec a perdu au profit des autres provinces près du quart de tous les immigrants qui ne parlaient que l'anglais à leur arrivée (perte nette). Comme le montre le tableau 31, les immigrants se disent davantage motivés à déménager pour des questions d'études et de débouchés économiques, alors que les anglophones non immigrants invoquent plus souvent des considérations politiques. Les immigrants anglophones sont plus nombreux à invoquer la discrimination comme étant un facteur incitant à quitter la province.

Les institutions anglophones seraient peut-être plus à même de retenir les immigrants anglophones au Québec si on leur fournissait les mécanismes pour ce faire. La perception que les immigrants anglophones ont de la société québécoise avant leur arrivée est un autre facteur qui mérite notre attention. Selon un sondage réalisé par SOM/La Presse/Radio-Canada, environ la moitié des anglophones qui ont choisi de s'établir au Québec ne voyaient aucune différence entre le Québec et le reste du Canada. Peu de temps après leur arrivée, quelque 80 % d'entre eux avaient changé d'avis : environ le tiers pour le mieux et le tiers pour le pire. Autre fait intéressant, environ 80 % des anglophones disent avoir fait des efforts pour se rapprocher de la population francophone (SOM/La Presse/Radio-Canada, octobre 2001).

Principales constatations se dégageant des données

- Le suivi des immigrants effectué entre 1980 et 1995 révèle que le taux de chômage parmi ceux qui ne connaissaient que l'anglais à leur arrivée était le moins élevé de tous les groupes linguistiques.
- Le transfert linguistique est peu fréquent chez les immigrants de langue maternelle anglaise au Québec. Seuls 6 % de ces immigrants ont effectué un transfert linguistique.
- Les immigrants anglophones du Québec se disent davantage motivés à déménager pour des questions d'études et de débouchés économiques, alors que les anglophones non immigrants invoquent plus souvent des considérations politiques.
- La communauté anglophone du Québec est devenue de plus en plus multi-ethnique au fil des trente dernières années, car les pays sources d'immigrants anglophones ont considérablement changé.

4. *Le rôle de la communauté dans l'intégration et la rétention des immigrants*

D'un point de vue qualitatif, on pourrait avancer que la population anglophone, surtout celle de la région de Montréal, a toujours bénéficié et continue de bénéficier d'un tissu institutionnel d'une densité appréciable. Cependant, les importants changements démographiques qui ont touché la communauté ont modifié ses besoins en matière d'institutions. La plupart des établissements de langue anglaise ne visent pas à intégrer les nouveaux immigrants. En raison des dispositions de la *Charte de la langue française* en matière d'éducation, les écoles de langue anglaise ne se concentrent plus sur l'intégration des immigrants. Il existe cependant un certain nombre d'organismes sociaux autour desquels gravitent les immigrants anglophones.

C. Les plans d'action de CIC et les anglophones du Québec

CIC a recommandé dans ses plans d'action un certain nombre d'initiatives en ce qui concerne les obligations relatives à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* dans le cas des anglophones du Québec, dont les suivantes.

- Continuer de collaborer avec les organisations qui représentent la minorité linguistique du Québec et de leur communiquer l'information du ministère.
- Faire mieux connaître aux collectivités minoritaires de langue officielle le programme de citoyenneté et d'immigration du ministère.
- Participer aux travaux de groupes consultatifs mixtes composés entre autres de membres d'organisations représentant la minorité anglophone du Québec.

- Établir des objectifs avec le Comité régional de gestion relativement à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.
 - Consulter les représentants des diverses organisations qui représentent la collectivité anglophone du Québec au sujet de questions d'intérêt commun.
 - Mieux comprendre les objectifs communs, déterminer les voies à suivre pour accroître la collaboration et concevoir des projets pour les trois prochaines années.
- Afin d'assurer l'intégration harmonieuse des immigrants dans la communauté anglophone du Québec, CIC doit veiller à ce que ses plans d'action soient mis en œuvre avec efficacité.

Discussion/Incidence sur les politiques

Les données démographiques exposées au présent chapitre font ressortir le rôle critique que joue l'immigration dans le ressourcement des communautés anglophones du Québec. En effet, elles permettent de constater qu'un très grand nombre d'anglophones ne sont pas nés au Canada et que la proportion d'immigrants anglophones au Québec dépasse celle de la population anglophone du Québec dans son ensemble. La très grande partie de ces immigrants s'établissent à Montréal, où la communauté anglophone est multi-ethnique et possède une grande expérience de l'intégration des immigrants anglophones. Dans les Laurentides, à Québec, en Outaouais et en Estrie, la situation est différente, car on y observe un nombre réduit d'immigrants et un degré moindre d'organisation de la communauté anglophone.

Les immigrants anglophones s'en sont relativement bien tirés au plan économique. Par ailleurs, les données suggèrent que le bilinguisme est valorisé en milieu de travail et que de nombreux immigrants québécois déclarent connaître les deux langues officielles. Il demeure que les immigrants anglophones trouvent l'enseignement du français inadéquat.

Le problème de la rétention des nouveaux arrivants constitue le principal obstacle à l'épanouissement de la communauté anglophone par l'immigration. En effet, il y a un fort taux de migration interprovinciale chez les immigrants anglophones, et il importe de donner aux organisations communautaires les moyens de contrer ce phénomène en créant chez les immigrants un sentiment d'appartenance à la communauté.

V. CONCLUSION

En ce début du XXI^e siècle, l'immigration est le facteur qui contribue le plus à la croissance réelle de la population canadienne; environ la moitié de la croissance de la population des quinze dernières années est attribuable à l'immigration.

Traditionnellement, l'immigration a contribué à alimenter la population anglophone, tandis que la croissance de la population francophone a surtout été le fruit de l'accroissement naturel. Mais avec la chute du taux de natalité survenu chez les francophones vers le début des années 1960, l'immigration a désormais pris de l'importance pour la croissance de la population francophone aussi. Les initiatives du gouvernement du Québec qui ont suivi sont un exemple de comment une politique de l'immigration peut favoriser l'épanouissement démographique des collectivités linguistiques : de 1968 à 1999, la province a accueilli quelque 310 000 immigrants francophones. Les immigrants francophones continueront sans nul doute à jouer un rôle important dans le ressourcement démographique de la population francophone du Québec.

Hors Québec, les francophones vivant en situation minoritaire doivent non seulement composer eux aussi avec un faible taux de natalité, mais aussi avec un fort taux de transfert linguistique vers l'anglais qui rend leur situation d'autant plus précaire. Selon le recensement de 1996, 31,3 % des personnes hors Québec pour qui le français était la première langue qu'elles avaient apprise et qui le comprenaient encore avaient effectué ce transfert, c'est-à-dire que l'anglais était la langue qu'elles utilisaient maintenant le plus souvent à la maison (30,1 % au recensement précédent). Bien que la situation varie d'une communauté à l'autre, l'immigration est un élément de ressourcement démographique tout

aussi important pour les communautés francophones hors Québec qu'il ne l'est pour la communauté majoritaire.

Les données présentées au chapitre II font ressortir un écart important entre le nombre d'immigrants francophones et le nombre d'immigrants anglophones : 3,6 % des immigrants ne parlent que le français, contre 78,8 % des immigrants ne parlant que l'anglais. La hausse du pourcentage d'immigrants ne parlant que le français à leur arrivée au Canada (par rapport à ceux ne parlant que l'anglais) constatée depuis 1961 est attribuable au recrutement d'immigrants francophones de la part du gouvernement québécois. Contrairement au Québec, le gouvernement fédéral ne prend aucune mesure directe pour recruter des immigrants francophones à l'étranger. CIC pourrait en faire beaucoup plus à cet égard : le ministère devrait établir des cibles afin d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent ailleurs qu'au Québec et évaluer chaque année les progrès réalisés. Les règlements et politiques gouvernementaux devraient contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

La situation des communautés anglophones du Québec est différente. Si l'immigration a contribué à leur croissance, elles sont affligées par un taux très défavorable de migration interprovinciale, ce qui s'est traduit par un important déclin de leur population entre 1971 et 1986. La plupart des immigrants anglophones s'établissent à Montréal, où la communauté anglophone est multi-ethnique. La rétention des nouveaux arrivants constitue le principal défi auquel les communautés anglophones sont confrontées. Il importe de donner aux organisations communautaires les moyens de contrer le phénomène de forte migration interprovinciale en créant chez les immigrants un sentiment d'appartenance à la communauté.

Les communautés de langue officielle éprouvent par ailleurs des problèmes sur le plan de l'établissement et de l'intégration. En effet, la capacité des communautés de langue officielle à intégrer les immigrants francophones qui décident de s'installer ailleurs qu'au Québec est souvent très faible. Comme l'a fait observer en 1996 le Commissaire aux langues officielles dans un rapport qui proposait un plan d'action de mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle, exception faite des anglophones de Montréal, n'ont bien souvent pas les ressources qu'il faut pour se doter des institutions et des structures nécessaires pour aider les immigrants à

s'adapter à leur nouvel environnement. La présente étude vient confirmer cette constatation et va plus loin en suggérant que les communautés de langue officielle ont besoin de l'appui du gouvernement fédéral à toutes les phases du processus, soit de celle de la planification initiale à celles de l'établissement et de l'intégration. Il faut sans contredit trouver le moyen de joindre les immigrants francophones hors Québec qui ne savent peut-être pas qu'il existe des institutions francophones et que de nombreux services sont offerts en français. L'intégration est un processus à deux sens qui implique un changement d'identité tant pour les nouveaux arrivants que pour la communauté d'accueil.

RECOMMANDATIONS

Politiques et principes

- Les gouvernements doivent reconnaître clairement que l'immigration joue un rôle majeur en ce qu'elle vient modifier le caractère démographique du Canada et de ses communautés de langue officielle et que par conséquent, elle est essentielle à la question de l'épanouissement.
- Le gouvernement fédéral devrait adopter une approche intégrée et, avec le concours des communautés visées, élaborer et mettre en œuvre des objectifs, règlements et politiques visant le ressourcement démographique des communautés de langue officielle.
- En ce qui regarde la politique d'immigration, toute modification au système de points doit faire en sorte d'accorder de l'importance à la connaissance des langues officielles et de ne pas diminuer l'importance de la connaissance de la deuxième langue officielle par rapport à la première. Cela irait à l'encontre des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* au chapitre de la dualité linguistique.
- En ce qui a trait aux récents accords fédéraux-provinciaux en matière d'immigration, les instances provinciales doivent être sensibles à l'obligation de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle et travailler de concert avec les communautés à cet égard. Dans les provinces où de tels accords existent, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial devraient élaborer ensemble un plan d'action provincial visant l'épanouissement linguistique, tout en consultant à ce sujet les communautés de langue officielle.
- Il devrait y avoir une plus grande harmonisation des politiques en matière de langues officielles et des politiques en matière de multiculturalisme, afin de favoriser une convergence des communautés de langue officielle et des communautés ethnoculturelles.

Recrutement et promotion

- Il faut élaborer une stratégie visant le recrutement d'immigrants francophones; il est nécessaire d'établir des cibles afin d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent dans des communautés de langue officielle et d'évaluer chaque année les progrès réalisés.
- La conclusion récente d'un certain nombre d'accords fédéraux-provinciaux en matière d'immigration devrait se traduire par des initiatives de collaboration entre les communautés de langue officielle et les instances fédérales et provinciales.
- En ce qui regarde la promotion, CIC devrait diffuser plus de renseignements sur le soutien de l'épanouissement linguistique des communautés de langue officielle et les services qui existent à cet égard. Les candidats potentiels à l'immigration devraient être informés de l'importante contribution actuelle et passée des communautés de langue officielle au Canada. Les gouvernements du Canada et du Québec devraient travailler ensemble afin d'harmoniser davantage l'information que CIC et le MRCI diffusent aux immigrants.
- Le gouvernement fédéral devrait aider les communautés de langue officielle à recruter des immigrants à l'étranger. Les leaders des communautés devraient être invités à prendre part

aux missions à l'étranger afin qu'ils puissent recruter des immigrants et les informer des ressources qui sont à leur disposition au sein des communautés.

Établissement et intégration

- Pour que les communautés de langue officielle puissent jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit d'attirer les immigrants chez eux, de les accueillir et de les aider à s'intégrer à la société canadienne, il leur faut l'appui du gouvernement fédéral à toutes les phases du processus, soit de celle de la planification à celles de l'établissement et de l'intégration.
- CIC, Patrimoine canadien et DRHC (Développement des ressources humaines Canada) devraient favoriser la création, dans les diverses communautés de langue officielle, de centres de ressources dans la même veine que les Carrefours d'intégration au Québec. Ces centres serviraient à attirer vers la communauté de langue officielle les immigrants appartenant au même groupe linguistique.
- Les organismes communautaires de la communauté anglophone du Québec devraient se doter d'un mécanisme plus officiel pour répondre aux besoins des immigrants. CIC et Patrimoine canadien devraient aider les institutions anglophones du Québec hors Montréal afin de veiller à ce qu'elles aient les ressources nécessaires pour servir les nouveaux arrivants qui sont anglophones et les aider à s'intégrer à la communauté.
- Il faudrait améliorer l'enseignement du français offert aux immigrants anglophones du Québec.
- Il faudrait accroître les efforts de rapprochement afin que les francophones ethnoculturels s'investissent davantage dans les organismes nationaux qui représentent les intérêts des communautés de langue officielle. Dans l'intérim, il faudrait mettre sur pied un organisme consultatif national dont les membres refléteraient la diversité qui existe dans ces communautés. Cet organisme consultatif aurait pour objectif de proposer des mesures favorisant une plus grande inclusion des minorités ethnoraciales dans les institutions de la communauté.
- Le Programme du multiculturalisme de Patrimoine Canadien devrait appuyer les initiatives interculturelles au sein des communautés de langue officielle et les programmes visant à sensibiliser les fournisseurs de services aux besoins des francophones ethnoraciaux.
- Là où le besoin s'en fait sentir, il faudrait intégrer des programmes de sensibilisation aux autres cultures au système scolaire afin d'aider le personnel des écoles à composer avec la diversité. Patrimoine canadien devrait appuyer davantage la mise sur pied de tels programmes.
- CIC et Patrimoine canadien devraient travailler de concert avec DRHC afin que se fasse plus rapidement la reconnaissance des acquis des immigrants au chapitre des études et de l'expérience professionnelle. Le lien entre les compétences linguistiques et la reconnaissance des acquis devrait être examiné.

BIBLIOGRAPHIE

Sources de données

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Banque de données longitudinales sur les immigrants* (BDIM), 1980-1995

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Compilation spéciale sur l'immigration*, 1980-2000

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et Chiffres : Aperçu de l'immigration*, 1991-2000

Canada, Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996, *Série Dimensions, Caractéristiques ethnoculturelles et sociales*, 94F004XCB

Canada, Statistique Canada, Recensement du Canada, 1996, *Série Dimensions, Portrait des communautés de langues officielles*, 94F001OXCB

Canada, Statistique Canada, *Recensement du Canada*, 1996, *Compilation spéciale, pays de naissance, langue maternelle et langue parlée à la maison, avant 1951 à 1996*

Canada, Statistique Canada, *Le Quotidien*, Projections démographiques, 2000 à 2026, le 13 mars 2001

États-Unis, Bureau du Recensement des États-Unis, 1990, 1996 et 1998

Documents gouvernementaux

Canada, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, novembre 2001

Canada, *Discours du Trône ouvrant la première session de la 37^e législature du Canada*, janvier 2001

Canada, *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, juin 1995

Canada, *Loi sur les langues officielles*, 1988

Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Livre IV, Imprimeur de la Reine, 1969

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Accords fédéraux-provinciaux en matière d'immigration, avec la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve*, 1998-2000, 2001

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, Plan d'action pour 1999-2002*, 2001

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Bienvenue au Canada : Ce que vous devriez savoir*, mars 2001

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Planifier dès maintenant l'avenir du Canada : Présentation du processus de planification pluriannuelle et du plan pluriannuel d'immigration pour 2001-2002*, février 2001

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Guide à l'intention des indépendants*, janvier 2001

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, Rapport d'étape pour 1999-2000*, 2000

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles – Rapport d'étape, Réalisations pour 1998-1999*, 2000

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Les déplacements interprovinciaux des immigrants*, Profils tirés de la BDIM, janvier 2000

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et Chiffres : Aperçu de l'immigration*, 1999

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Le Canada... pays par excellence, plan d'immigration pour l'an 2000*, novembre 1999

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Regard sur le Canada*, juillet 1999

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Les résultats économiques des immigrants, selon le niveau d'études*, mai 1999

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Rapport d'étape 1997-1998 et Plan d'action 1998-1999 : Mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles*, janvier 1999

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Au-delà des chiffres : l'immigration de demain au Canada*, 1998

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Les résultats économiques des immigrants selon les catégories d'admission*, Profils tirés de la BDIM, décembre 1998

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Vers un nouveau modèle de sélection – Les critères de sélection actuels sont-ils des indicateurs d'un établissement réussi ?*, novembre 1998

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Le Canada – Terre d'accueil*, octobre 1998

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *A Selection Criteria Chronology, 1967-1997: Critical Changes in Definitions, The Point System and Priority Processing*, avril 1998

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Fiches de renseignements sur l'intégration*, juin 1997

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Le Canada et les nouveaux arrivants*, mars 1997

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *La révision de la législation sur l'immigration : 2*, janvier 1997

Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, *Accord Canada-Québec sur l'immigration (McDougall-Gagnon-Tremblay)*, 1991

Canada, Commissaire aux langues officielles, *L'immigration et les communautés de langue officielle, compte rendu d'une consultation tenue le 29 mars 2001*, 2001

Canada, Commissaire aux langues officielles, *Rapport d'évaluation de la première génération des plans d'action pour la mise en œuvre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles de 1988*, mai 1996

Canada, Commissaire aux langues officielles, *Rapport annuel 1988*, 1989

Canada, Commissaire aux langues officielles, *Rapport, Vérification, Langues officielles*, décembre 1983

Canada, Patrimoine canadien, *Multiculturalisme, Immigrants et participation civique : politique contemporaine et sujets de recherches*, 23 novembre 1997

Canada, Patrimoine Canadien, *Entente-cadre visant à favoriser le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario*, 24 octobre 1996

Canada, Santé Canada, *Recherche sur l'immigration et la santé*, 1999

États-Unis, Service de l'immigration et de la naturalisation, 1998

Ontario, *Rapport de la Commission royale sur l'éducation*, janvier 1995

Ontario, Office des affaires francophones, *L'historique des services en français (1968-2001)*, 2000

Ontario, Office des affaires francophones, *Profil statistique, Les francophones en Ontario*, 1998

Québec, *La capacité d'intervention du Québec en matière d'immigration, Consultation 2001-2003*, 2001

Québec, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Cadre juridique et programmes d'immigration*, janvier 1994

Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), *Au Québec, pour bâtir ensemble : Énoncé politique en matière d'immigration et d'intégration*, 1990

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), *Grille du programme Employabilité et Mobilité professionnelle (Grille EMP)*, 2001

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Situation des services d'immigration du Québec (SIQ) dans le monde*, 2001

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Trousse du nouvel arrivant*, 2001

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Promotion du Québec à l'étranger... la réorganisation des services d'immigration du Québec à l'étranger*, mars 2001

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Tableaux sur l'immigration au Québec, 1996-2000*, mars 2001

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Caractéristiques de l'immigration au Québec*, 2000

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Les carrefours d'intégration, un bon contact ! Pour développer des liens et agir ensemble*, 2000

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Rapport annuel 1999-2000*, 2000

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *Statistiques sur l'immigration au Québec*, juin 2000

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (Ste-Marie, Gisèle), *Présence au Québec et dans les régions, en 1999, de l'immigration récente*, septembre 1999

Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Groupe de travail externe sur la révision de l'offre de service en francisation, *Pour une francisation et une insertion sociale et économique réussies des nouveaux arrivants et des non-francophones*, mars 1998

Livres et articles

Badets, Jane et Howatson-Leo, Linda, Les nouveaux immigrants dans la population active, dans *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, printemps 1999

Beaudin, Maurice, *Les minorités francophones au Canada : une réalité difficile à cerner*, Données linguistiques sur les minorités de langue officielle, 12 mars 1998

Beaujot, Roderic, *Immigration et données démographiques canadiennes : État de la recherche, étude spéciale*, Citoyenneté et Immigration Canada, 1998

Béland, Paul, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997 : rapport de recherche*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1999

Bourhis, Richard Y., Introduction and overview of language events in Canada, dans *International Journal of the Sociology of Language*, 105/106, Mouton de Gruyter, 1994

Bourhis, R.Y., Giles, H. et Rosenthal, D., Notes on the construction of a 'Subjective Vitality Questionnaire' for ethnolinguistic groups, dans *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 1981

Boyd, Monica et Vickers, Michael, Cent ans d'immigration au Canada, dans *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, automne 2000

Breton, Albert (dir.), Langue et bilinguisme : les approches économiques, dans *Nouvelles perspectives canadiennes*, Patrimoine canadien, 1998

Canadian Institute of Cultural Affairs (ICA Canada), Direction de l'établissement – Région de l'Ontario, *Consultations sur les fonds supplémentaires pour l'établissement – Rapport sommaire*, une consultation publique par Citoyenneté et Immigration Canada, 25 septembre 1998

Charbonneau, Paul, *Gardons notre santé, Résumé du rapport préparé pour le compte de la FCFA du Canada*, juillet 1998

Choquette, Robert, La réconciliation des politiques des langues officielles et du multiculturalisme, dans *Canadian Issues/Thèmes Canadiens*, été 2000

Churchill, Stacy et Kaprielian-Churchill, Isabel, *Facing Pluralism: The Future of Francophone and Acadian Communities in a Pluralistic Society*, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 1991

Couture, Claude (dir.), *L'association multiculturelle francophone de l'Alberta : après 10 ans*, Centre d'études canadiennes, Faculté St-Jean, University of Alberta, 2002

Denton, Frank (dir.), *Immigration Labour Force and the Age Structure of Population*, McMaster University, USEP Research Report, no 335, 1997

Dougherty, C.R., *The Secondary Migration of Immigration to Canada*, Citoyenneté et Immigration Canada, document inédit, 1994

Environics, *Focus Canada – Tableaux statistiques 2000-2001*, 2000

États généraux complémentaires de l'éducation élémentaire et secondaire de langue française de l'Ontario, *L'école franco-ontarienne de l'avenir, Saisir l'opportunité*, juin 1998

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, *Projet Dialogue*, 1999

George, Usha et Mwarigha, M.J., *Consultation on Settlement Programming for African Newcomers: Final Report for CIC, Ontario, Administration of Settlement and Immigration Services*, Faculty of Social Work, University of Toronto, mars 1999

Gérin-Lajoie, Diane, Les écoles minoritaires de langue française canadiennes à l'heure du pluralisme ethnoculturel, dans *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, vol. XXVII, n° 1, 1995

- Giles, H., Bourhis, R.Y. et Taylor, D.M., *Towards a Theory of Language in Ethnic Group Relations, Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, European Association of Experimental Social Psychology, Academic Press, 1977
- Grant, Hugh M. et Oertel, Ronald R., Diminishing returns to immigration? Interpreting the economic experience of Canadian immigrants, dans *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, vol. XXX, n° 3, 1998
- Green, Alan G. et Green, David A., The economic goals of Canada's immigration policy: Past and present, dans *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, vol. XXV, n° 4, 1999
- Grenier, Gilles, *Immigration, langues et performance économique : le Québec et l'Ontario entre 1970 et 1995*, Département de science économique, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa, 2000
- Harvey, Edward B., Siu, Bobby et Reil, D.V. Kathleen, Ethnocultural groups, period of immigration and socioeconomic situation, dans *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, vol. XXXI, n° 3, 1999
- Heller, Monica, Quel(s) français et pour qui ?, Discours et pratiques identitaires en milieu scolaire franco-ontarien, dans Labrie, Normand et Forlot, Gilles, *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Les Éditions Prise de parole, 1999
- Heller, Monica, *Idéologies alternatives de la francophonie/Alternative ideologies of la francophonie*, Blackwell Publishers, 1999
- Heller, Monica, The school system as border patrol: Language, education and ethnicity in Ontario, dans *Crosswords*, Mouton de Gruyter, 1994
- Heller, Monica, Language and ethnic identity in a Toronto French language school, dans *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, vol. XVI, n° 2, 1984
- Heller, Monica et Labrie, Normand, *L'immigration et la communauté franco-torontoise*, Projet proposé par CERIS (Centre of Excellence for Research on Immigration and Settlement), Toronto, 1999-2000
- Hood, Sarah, The new Franco-Ontarians, dans *Language and Society*, n° 39, été 1992
- Hum, Derek et Simpson, Wayne, Wage opportunities for visible minorities in Canada, dans *Canadian Public Policy/Analyse de Politiques*, vol. XXV, n° 3, 1999
- Jedwab, Jack, *Ethnic Identification and Heritage Languages in Canada*, Les Éditions Images et Université de Montréal, 2000
- Jedwab, Jack, *As the World Turns—A Profile of Canadian Immigration at Century's End*, Canada West Foundation, 2000
- Jedwab, Jack, *English in Montreal—A Layman's Look at the Current Situation*, Les Éditions Images, 1996
- Johnson, A.C., *Project on the African Communities in Toronto (Pact II), Report on Phase II*, African Training and Employment Centre, 1992
- Kindell, Gloria et Lewis, Paul M. (dir.), *Assessing Ethnolinguistic Vitality: Theory and Practice*, SIL Publishers, 2000
- Labrie, Normand et Forlot, Gilles, *L'enjeu de la langue en Ontario français*, Les Éditions Prise de parole, Collection Ancrages, 1999
- Labrie, Normand, *Language Politics: Franco-Ontarians' position on linguistic diversity and language policy*, document inédit, 1999

Lachapelle, Judith, Les immigrants anglophones, société distincte, dans *La Presse*, 17 octobre 2001

Lacombe, Danièle, *The Franco-Albertan community*, Patrimoine canadien, Association canadienne-française de l'Alberta, novembre 1996

Lafontant, Jean, Les jeunes Franco-Manitobains et l'identité culturelle, dans *Canadian Issues/Thèmes Canadiens*, été 2000

Landry, Rodrigue, *De la démographie au développement psycholinguistique : une question de vitalité, Données linguistiques sur les minorités de langue officielle*, 12 mars 1998

Landry, Rodrigue, Allard, Réal et Bourhis, Richard, Profils sociolinguistiques des jeunes francophones et anglophones du Québec en fonction de la vitalité des communautés linguistiques, dans *Identité franco-canadienne et société civile québécoise aujourd'hui*, 2 décembre 1995

Langlois, Simon (compte rendu de livre), dans *Recherches Sociographiques*, vol. XLI, n° 1, janvier-avril 2000

Larocque, L. Daniel, *Un aperçu des nouveaux arrivants, Sondage sur les besoins des nouveaux arrivants et des Canadiens et des Canadiennes de première génération parlant français de la communauté urbaine de Toronto*, Citoyenneté et Immigration Canada, Direction de l'établissement – Région de l'Ontario, et Patrimoine canadien, 1997

Marmen, Louise et Corbeil, Jean-Pierre, Les langues au Canada : recensement de 1996, dans *Nouvelles perspectives canadiennes*, Patrimoine canadien et Statistique Canada, 1999

Martel, Angéline, *Langue, familles et droits éducatifs, Les ayants droit francophones selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*, 1999

Martel, Marcel, Le dialogue avec l'Autre : les dirigeants franco-ontariens et la question de l'immigration, 1927-1968, *Revue de la Société historique du Canada*, volume 6, 1995

McConnell, Grant D., *The Macro-Sociolinguistic Analysis on Language Vitality ...*, Presses de l'Université Laval, 1991

Missisquoi Institute, *Quebec's English-Speaking Communities in the Year 2000: A Preliminary Report on the Attitudes and Experiences of English-speaking Quebecers* (ventilations détaillées), 2000

Muse, Roda, Brihmi, Mohammed et Mesmin, Pierre, *Réflexion et concertation : Le développement des communautés raciales et ethnoculturelles francophones*, Document de travail, Patrimoine canadien, Région de l'Ontario, 23 décembre 1999

O'Keefe, Michael, Minorités francophones : Assimilation et vitalité des communautés, dans *Nouvelles perspectives canadiennes*, Patrimoine canadien, 1998

Pâquet, Martin, *Vers un ministère québécois de l'immigration, 1945-1968*, n° 23 de la série Les Groupes ethniques du Canada publiée par la Société historique du Canada, 1997

Quell, Carsten, *Speaking the Languages of Citizenship*, thèse de doctorat, Ontario Institute for Studies in Education, University of Toronto, 2000

Quell, Carsten, Citizenship concepts among francophone immigrants in Ontario, dans *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, vol. XXX, n° 3, 1998

Radio-Canada, Saskatchewan, *La division scolaire francophone pourrait se rendre devant les tribunaux* (entrevue avec Dennis Ferré), 13 janvier 2001

Société franco-manitobaine, documents sur l'immigration au Manitoba français, 2000

SOM/La Presse/Radio-Canada, octobre 2001

Stebbins, Robert A., *The French enigma—Survival and development in Canada's francophone societies*, Detselig Enterprises Ltd., 2000

Thériault, Joseph-Yvon (dir.), *Francophones minoritaires : L'état des lieux*, Éditions d'Acadie, 1999

Weinfeld, Morton, *Inventaire préliminaire de la recherche en immigration au Canada, Synthèse d'études récentes sur l'immigration et l'intégration dans la perspectives de six disciplines*, Projet Metropolis, Citoyenneté et Immigration Canada, 1998

